3 1761 04388 2257

L'INFLUENCE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

EN HOLLANDE

D'APRÈS LES MOTS EMPRUNTÉS

Leçons faites à l'Université de Paris en janvier 1913

PAR

J.-J. SALVERDA de GRAVE

Professeur à l'Université de Groningue

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1913

d
X

REYNAUD (Louis), *docteur ès-lettres, maître de conférences à l'Université de Poitiers*. **Les origines de l'influence française en Allemagne.** Etude sur l'histoire comparée de la civilisation en France et en Allemagne pendant la période précourtoise (950-1150). Tome Ier. *L'offensive politique et sociale de la France.* Un volume in-8° raisin de XXXIX-547 pages. 12 fr.

PREMIÈRE PARTIE. **Les idées et les armes françaises à l'assaut de l'Empire allemand.** — CHAPITRE Ier. — Naissance d'un état politique et d'un idéal religieux nouveaux en France. *L'anarchie-mère. La réaction politique contre l'anarchie : la féodalité. La réaction morale contre l'anarchie : Cluny. Association de la féodalité française et de Cluny.* — CHAPITRE II. — La persistance du régime carolingien en Allemagne et sa destruction par Cluny et la féodalité française. *Gravité moindre de l'anarchie en Allemagne. Retour de l'Allemagne à la politique carolingienne. Stagnation de la féodalité et l'Eglise en Allemagne. La pénétration de Cluny dans l'Empire. L'insurrection des idées clunisiennes contre l'Empire. La victoire de Cluny et de la féodalité française sur l'Empire.*

SECONDE PARTIE. **La rénovation sociale de l'Allemagne par l'influence française.** — CHAPITRE Ier. — Formation d'un nouveau type social en France. *L'orientation des institutions féodales. Elaboration d'un idéal moral par la féodalité française. La christianisation de l'idéal féodal.* — CHAPITRE II — L'immobilité de la société allemande et les premières conquêtes de l'idéal français. *La routine militaire en Allemagne. Absence d'évolution morale en Allemagne. La France éducatrice et libératrice de la « noblesse » allemande.*

WILMOTTE (M.), *professeur à l'Université de Liège*. **La culture française en Belgique.** Le passé littéraire. — Les conflits linguistiques. — La sensibilité wallonne. — L'imagination flamande. Un vol. in-8° écu de XII-370 pages. 3 fr. 50

Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française. Première session. Liège, 10-14 septembre, 1905, in-8. 10 fr.

Le français en Alsace-Lorraine, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, au Canada, dans l'Amérique du Sud, dans le Grand-Duché de Luxembourg, etc. — N'y a-t-il pas lieu de substituer dans l'enseignement de la langue française, la lecture des prosateurs du XVIIIe siècle à celle des prosateurs du XVIIe siècle — 2,000 mots inconnus à Cotgrave, etc. 40 memoires.

Deuxième session. Arlon-Luxembourg-Trèves. Fort vol. in-8 et carte. 10 fr.

Etat actuel du français en Hollande, Hongrie, Angleterre, Etats-Unis, etc... Extension du français par la presse, le théâtre, etc... L'enseignement du français. La lutte contre la pornographie. Le français, langue internationale, etc..

SAINÉAN (L.). **Les sources de l'argot ancien.** TOME Ier : *Des origines à la fin du XVIIIe siècle.* TOME II : *Le XIXe siècle* (1800-1850). Les deux volumes ensemble, in-8° écu (Tome Ier, XVI-426 pp. Tome II, 470 pp.). 15 fr.

L'INFLUENCE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

EN HOLLANDE

D'APRÈS LES MOTS EMPRUNTÉS

Nat. Gr.
51838

L'INFLUENCE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

EN HOLLANDE

D'APRÈS LES MOTS EMPRUNTÉS

Leçons faites à l'Université de Paris en janvier 1913

PAR

J.-J. SALVERDA de GRAVE
Professeur à l'Université de Groningue

150781
29/5/19

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1913

PF
582
F8S3

ELECTRONIC VERSION
AVAILABLE
NO. 00000066

MTL - 500 49

A ALFRED JEANROY

EN TÉMOIGNAGE D'UNE VIEILLE

ET INALTÉRABLE AMITIÉ

L'INFLUENCE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
EN HOLLANDE
D'APRÈS LES MOTS EMPRUNTÉS

PREMIÈRE LEÇON

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que je prends la parole devant vous, dans une langue qui est la vôtre sans être la mienne, entre les murs de cette illustre Sorbonne, qui, depuis le temps où j'étais étudiant, a été pour moi l'objet d'un profond respect. Si cependant je n'ai pas hésité à accepter l'invitation que M. le vice-recteur a bien voulu me faire au nom de l'Université de Paris, et dont je me sens profondément honoré, c'est que de pouvoir exposer le fruit de ses études dans cette ville qui est le grand marché des idées, est pour tous ceux qui travaillent une consécration ardemment désirée. C'est aussi parce qu'il me semble qu'en faisant ces leçons, je m'acquitte d'un devoir envers des maîtres vénérés. Et pour ne nommer que celui qui n'est plus et dont le souvenir, depuis

voici dix ans qu'il a disparu, ne m'a jamais quitté, c'est à Gaston Paris que je pense en ce moment. Je n'exagère pas en disant qu'il ne se passe guère une journée de travail où son nom ne tombe sous les yeux des romanistes ; ses œuvres sont un phare qui éclaire notre chemin, comme de son vivant sa haute et noble stature dominait partout où il était. Et quand je songe combien il était bon et avec quelle sollicitude il suivait ceux qui avaient été ses élèves, c'est comme si, en le nommant au début de ces leçons, je me sentais plus sûr de moi-même.

D'ailleurs, je n'oublie pas que, parmi les maîtres actuels, il y en a qui veulent bien m'honorer de leur amitié, et je parle ici aussi bien de ceux qui sont de la maison que de ceux qui enseignent soit sous le même toit, soit tout près, si près que, pour les écouter, on n'a qu'à traverser la rue Saint-Jacques — la route des pèlerins, Mesdames et Messieurs ; et le voyage de Paris, n'est-ce pas un pèlerinage pour chaque travailleur ?

Et enfin, s'il fallait encore une raison pour me décider à prendre la parole parmi vous, j'ai la quasi-certitude de vous apporter un sujet qui doit vous être sympathique. Ce sujet, le voici : il consiste à exposer un chapitre de l'histoire des rapports qui existent entre mon pays, la Hollande, et le vôtre, à parler de l'influence que la langue française a eue sur le néerlandais, influence qui est le signe extérieur de l'action que votre civilisation a exercée sur la culture des Pays-Bas. Cette action a été si profonde que les quatre leçons que je me propose de donner ici, ne suffiraient

certainement pas à la traiter à fond. En effet, rien que les relations littéraires pourraient fournir de la matière à tout un cours.

Heureusement je suis loin d'être seul à travailler dans le domaine des rapports intellectuels qui unissent mon pays au vôtre. Mon maître, M. Van Hamel, qui par sa personne et son activité scientifique a tant fait pour rapprocher nos deux pays, a étudié, avec le grand talent que vous lui connaissez et auquel ce m'est un devoir de rendre ici un hommage ému, les traductions et les imitations de Victor Hugo en Hollande. Actuellement toute une équipe de jeunes travailleurs est occupée à des études analogues : Mlle Serrurier vient de publier une très intéressante étude sur *Bayle en Hollande ;* d'autres font ou ont déjà fait des recherches sur l'influence de la Renaissance française en Hollande au XVIe siècle, sur l'imitation de la versification française chez nous, sur les imprimeurs français dans les Pays-Bas au XVIIe siècle, sur les sociétés littéraires du XVIIIe. Et plusieurs de ces jeunes gens comptent soumettre le fruit de leurs études au jugement des professeurs de la Sorbonne, en vue d'un doctorat d'Université. Je ne parle pas des travaux, en partie déjà anciens, sur la littérature médiévale, qui se compose en majeure partie de traductions et d'imitations du français. Enfin, M. Gustave Cohen — que l'Université d'Amsterdam a eu le bonheur de pouvoir s'adjoindre comme professeur de français et de philologie romane — se livre à une vaste enquête sur les relations littéraires de la France et des Pays-Bas.

Quant à moi, je me suis réservé un terrain qui semble plus restreint mais qui en même temps est plus ouvert de tous les côtés. Car si l'étude de l'influence que la langue française a exercée sur le néerlandais est plus limitée en ce que la fonction de parler n'est qu'une partie de notre activité intellectuelle, elle est en même temps plus générale, parce que dans la langue se reflètent toutes les tendances et toutes les aspirations d'un peuple.

Quand on cherche à connaître les influences étrangères qu'a subies un peuple, on constate que ni les sources historiques ni les œuvres littéraires n'y suffisent. Les historiens parlent de mariages et de batailles, quelquefois de rapports économiques ; grâce à eux, nous savons à quelles occasions la Hollande a été en contact avec la France, mais ce qu'ils ne nous apprennent pas, ce sont les conséquences de ce contact, l'effet qu'il a eu sur les mœurs, les façons de penser des Hollandais. Or, je crois qu'il vaut la peine de rechercher si les emprunts faits par le néerlandais au français pourraient contribuer à combler cette lacune.

A cette étude de l'influence telle qu'elle se manifeste par la langue, j'ajouterai quelques observations linguistiques. Car, si l'emprunt de mots et de formes à une langue étrangère est le signe extérieur de rapports intimes, il est en même temps un phénomène linguistique qui intéresse la science en lui-même. Nous aurons donc à demander aux mots français en néerlandais ce qu'ils nous apprennent sur ce phénomène.

Voici comment je compte répartir ce sujet sur mes quatre leçons.

Dans la première, je commencerai par vous dire très succinctement les relations politiques, commerciales et autres que les Hollandais ont eues avec la France. Ce sera une base pour nos recherches ultérieures. Ensuite, passant à ce qui forme l'objet propre de ces leçons, je ferai quelques observations générales sur les mots d'emprunt. Dans la seconde leçon, j'essayerai de vous donner une idée de l'abondance des mots français en néerlandais et je vous indiquerai les points sur lesquels a porté l'influence française. Cet examen sera continué dans notre troisième réunion, mais cette fois je ne parlerai pas des mots d'emprunt, mais des autres faits linguistiques qui attestent l'action de la France sur notre culture. Dans la quatrième leçon, nous contrôlerons les conclusions auxquelles nous auront amenés nos recherches, au moyen des mots d'emprunt dans d'autres langues, et je ferai quelques observations sur le phénomène de l'emprunt.

Les rapports linguistiques entre la Hollande et la France ont été beaucoup moins souvent étudiés que les relations littéraires ; les travaux qui y sont consacrés en sont d'autant plus précieux. Je nomme en premier lieu la belle *Histoire de la langue française* de M. Ferdinand Brunot, un de ces livres qu'on n'ouvre jamais sans y trouver le renseignement dont on a besoin, et dont un des chapitres s'appelle : « Le français à l'étranger ». En outre, on trouve des observations importantes sur les mots français en néerlandais, dans l'*Histoire de la langue néerlandaise* de M. J. Verdam, et dans celle de M. J. te Winkel, publiée dans le *Grundriss der Germanischen Philologie.*

RAPPORTS
ENTRE LA FRANCE ET LA HOLLANDE
D'APRÈS L'HISTOIRE

Il importe de bien accentuer, dès le début, que j'entends, dans ces leçons, ne parler que de la langue des Pays-Bas qui actuellement forment le royaume de Hollande. Le nom de « Pays-Bas » est équivoque : plus d'une fois dans le cours des siècles, la Hollande a été réunie à la Belgique actuelle et, ensemble, elles ont alors porté ce nom général. De là une certaine confusion ; on applique parfois à la langue néerlandaise propre (c'est-à-dire la langue du royaume de Hollande), ce qui n'est vrai que du flamand (c'est-à-dire la langue germanique parlée dans une partie de la Belgique). Or, je répète que ce dont je veux traiter ici c'est de l'influence que la langue française a eue sur celle du royaume actuel qui est limité au sud par la Belgique, à l'est par l'Allemagne, au nord et à l'ouest par la mer du Nord.

Il est vrai que la distinction entre les deux idiomes n'est pas facile à faire ; au moyen âge, on comprend sous un seul nom la langue qu'on parlait en Flandre, en Brabant, dans le Limbourg, dans les Hollandes méridionale et septentrionale,

en Zélande, dans la province d'Utrecht et dans une partie de la Gueldre. Par contre, à partir de la guerre de quatre-vingts ans, donc dès le XVIe et XVIIe siècles, le nom de « néerlandais » prend un sens plus restreint et est réservé aux provinces qui forment le royaume de Hollande. Le terme de « moyen-néerlandais » a donc une signification plus étendue que celui de « néerlandais moderne ». Malheureusement, l'état actuel de la philologie moyen-néerlandaise ne permet pas encore de distinguer rigoureusement les textes du moyen âge d'après les dialectes, et ceux qui appartiennent certainement au nord sont très peu nombreux. Voilà des conditions bien mauvaises pour connaître le lexique médiéval de la Hollande, et nous serons, pour cette ancienne époque, forcés de nous résigner à ce manque d'homogénéité.

Rapports politiques et dynastiques.

Il va sans dire qu'on ne pourra jamais préciser l'époque à laquelle le premier contact entre la Hollande et la France s'est produit. Au temps des Mérovingiens on vendait du drap frison à la foire de Saint-Denis [1] ; cela fait donc présumer qu'il

1. Pirenne, *Histoire de Belgique*, I, 31. J'emprunte à cette œuvre importante plusieurs détails de mon exposé.

y venait des habitants de ces contrées. Comme renseignements, c'est maigre.

Charlemagne a quelquefois séjourné dans notre pays ; il est vrai que lui-même parlait allemand, mais il était entouré de gens de race et de langue romanes. C'était la première fois, depuis la domination romaine (du Ier au IVe siècle), que la culture romane était portée ici, et il semble bien que ce premier contact soit resté isolé. Du moins, les sons des mots romans en néerlandais prouvent qu'entre le IVe siècle (date où cessent nos rapports directs avec les Romains occupant notre pays) et le Xe siècle, nous n'avons guère emprunté de mots. En effet, *e* long du latin en syllabe ouverte devenait en germanique *i*, par exemple, *Rhenus* > *Rhin*. En français ce son se diphtongue en *ei*, et vers le Xe siècle en *oi*. Maintenant, nous avons des mots avec *i*, qui sont donc des emprunts faits directement au latin, et des mots avec *oi*, qui ont donc été pris au français après le Xe siècle ; mais nous n'avons que deux mots où *ei* réponde certainement à *e* long latin ; l'un s'explique comme une forme dialectale, l'autre est peut-être un emprunt très ancien [1].

Au Xe siècle, Charles le Simple donna des domaines dans la Hollande septentrionale à un cer-

1. Salverda de Grave, *De Franse Woorden in het Nederlands*, Amsterdam, 1906, p. 171.

tain comte Thierry ; à cette époque notre pays faisait — ce fut pour un temps très court, — partie des domaines du roi de France. Et lorsque ces liens furent rompus, nos comtes, bien que relevant officiellement de l'empire allemand, se considérèrent et se conduisirent de plus en plus comme des princes indépendants, et cherchèrent à se créer des relations dans les pays de langue française. En 1048, la fille de Florent Ier épouse le roi de France, Philippe Ier. Les relations de la Hollande avec la Flandre et la Wallonie ont été toujours très suivies ; dans ces deux pays on parlait alors français, du moins dans les milieux cultivés et dans les cloîtres ; il en fut ainsi jusqu'à la réaction qui commença après la bataille de Courtray (1302 [1]). Thierry II prend pour femme une fille de Baudouin de Flandre ; en 1063 Gertrude, veuve de Florent Ier, épouse le comte de Flandre, Robert le Frison ; en 1203 la veuve de Thierry VI appelle à son secours le comte Louis de Loon (près Liège) et lui accorde la main de sa fille Ada ; en 1246 enfin Guillaume II donne sa fille Aélis en mariage à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et nous verrons quelles ont été les conséquences de ce mariage. Son fils Florent V est l'allié de la France dans la guerre avec l'Angleterre.

Il est certain que ces alliances princières ont

1. Pirenne, *o. l.*, I, 142, 316, 317, 318.

créé des liens entre la France et la Hollande, et il est probable que la haute société chez nous s'est modelée sur l'exemple des cours françaises. Ainsi, nous savons qu'en 1243 le comte Florent IV prend part à Corbie à un tournoi, où il trouve la mort. Et bien que les renseignements précis sur les mœurs sociales de ce temps nous fassent défaut, ou à peu près, il est probable que la langue française était chez nous répandue dans les hautes classes. Un vieux chroniqueur nous dit que Florent V (XIIIe siècle) alla à l'école pour apprendre le français [1]. Puis on rencontre, à partir de 1252, le prénom de *Ogier* héréditaire dans une famille noble de Hollande, et les différentes orthographes de ce nom *(Odzier, Oudsier)* rendent certain qu'on a dû en connaître la prononciation française [2]. D'ailleurs, dans la province

1. Stoke, *Rijmkroniek*, IV, vs. 68-69.

2. Je dois ce renseignement à mon ami G. J. Boekenoogen. Il me signale les passages suivants dans le *Oorkondenboek* de Van den Bergh, où il s'agit de la même personne et de son fils qui porte le même nom : I, nº 555 (aº 1252) « Ogerus de Hoke », nº 560 (aº 1252) « Ogero de Hocke ; II, nº 61 (aº 1260) « Gherardus miles de Wateringhe filius domini Ogeri de Hogh quondam bone memorie... ac fratris nostri Ogeri », nº 157 (aº 1267) « Gertrudis relicta domini Otgeri de Wateringhe » ; nº 1004 (aº 1297) « Odzyr van Cralinghen », nº 1005 (aº 1297) « 's haren Ogiere ambochte ». Dans Dozy, *Oudste Stadsrekeningen van Dordrecht* : p. 71 (aº 1285 à 1286) « Harnoude Otgyrs suagher », « Heinrike filio Otgeri ». Dans Hamaker, *Rekeningen der*

de Gueldre, qui géographiquement est située par rapport à la France à peu près comme la Hollande et qui a suivi une évolution politique analogue, voici les faits qu'on trouve. Othon II, au XIIIe siècle, épouse Philiberte de Dammartin, fille de Simon de Ponthieu (en Picardie) et sa fille devient la femme d'Enguerrand de Coucy (près de Laon). Ainsi, en Gueldre comme en Hollande, il y a eu des alliances avec des familles nobles de France. Or, j'ai pu constater [1], d'après des poésies d'un « comte de Gueldre » que m'avait signalées mon ami Jeanroy, que le comte Othon II, qui a vécu au XIIIe siècle, a fait des poésies lyriques françaises, et qu'il a eu, à sa cour, un trouvère français. Il est évident que ce sont les deux épouses françaises appartenant toutes deux à des familles connues pour leur amour de la poésie — le Châtelain de Coucy est un des plus célèbres « trouvères » du XIIIe siècle — qui ont dû servir d'intermédiaires entre les deux pays.

S'il était possible de prouver que dans les vers

Grafelijkheid van Holland : I, p. 72 (aº 1317-43) « Oudzier », p. 104 (aº 1317) « Dirric Oedziers Sone », p. 105 (aº 1317) « Oedziar ver Baven sone » ; II, p. 39 et 130 (aº 1343-4) « Scout Odsiers sone », p. 86 (aº 1343-4) « Ogier de mandemaker », p. 170 (aº 1343-4) « Oudsierkijn ».

1. *De Graven van Gelre en de Oudfranse lyriese poëzie*, « Bijdragen en Mededeelingen der Vereeniging « Gelre » », t. XI.

bien connus de l'auteur du vieux roman de *Berte aux grands pieds* [1] :

> Avoit une coustume ens el tiois païs
> Que tout li grant seignor, li conte et li marchis
> Avoient autour aus gent françoise tous dis
> Pour aprendre françois lor filles et lor fis,

le terme *tiois* comprenait la Hollande septentrionale avec la Flandre et le Brabant, ils confirmeraient ce que, maintenant, les données de l'histoire ne nous permettent que de supposer.

Dans la dernière année du XIIIe siècle, il se produisit chez nous un événement politique très important : la maison des comtes de Hollande s'éteignit et une famille princière française, celle des comtes de Hainaut, fut appelée à régner. Ces comtes séjournaient alternativement en Belgique et chez nous, et amenaient naturellement toute une cour française. Et bien que, loin de nous imposer leurs compatriotes comme fonctionnaires, ils gouvernassent ici au moyen de gens du pays, il est naturel que leur avènement ait augmenté l'influence du français chez nous.

La maison d'Avesnes ne règne en Hollande que pendant un demi-siècle et c'est une maison allemande qui lui succède, les Wittelsbach de Bavière. Mais voici un fait curieux. On s'atten-

1. *Berte aus grans piés*, éd. P. Paris, vs. 147.

drait à ce que l'orientation de toute la haute société se fût alors modifiée. Loin de là. Dès qu'ils sont établis en Hollande, les comtes allemands rompent tout lien intellectuel avec leur pays d'origine. La cour d'Albert de Bavière avait des sympathies françaises. Jacqueline de Bavière épousa, en 1415, le dauphin de France, Jean de Touraine. Elle parlait le français comme sa langue maternelle et avait reçu la même éducation que son cousin, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. A la suite d'une guerre intestine, Jacqueline est obligée d'abdiquer en faveur du Bourguignon, et ainsi, pour la seconde fois, une maison princière française va présider aux destinées de la Hollande.

Les comtes de Bourgogne n'ont, pas plus que ceux de Hainaut, essayé de franciser systématiquement notre pays ; Philippe le Hardi et Philippe le Bon donnèrent à leurs fils un précepteur flamand ; mais leur cour considérait le hollandais comme une langue barbare.

Pour ce qui est des comtes d'Autriche qui leur succédèrent, on sait que Charles-Quint se glorifiait de ne parler allemand qu'avec son cheval ; en dehors de ce cas unique, il s'exprimait en français.

Après la révolte contre l'Espagne, le français reste la langue de la cour. Guillaume d'Orange

était français de langue. Rien ne le prouve mieux que le fait que les paroles touchantes qu'il prononça en mourant, ont été dites en français : « Mon Dieu, aie pitié de mon âme et de ce pauvre peuple ». D'ailleurs, il avait plus d'une fois cherché l'appui de la France : dès 1578, il négocia avec le frère de Henri III, François d'Anjou. Son fils, le prince Maurice, reçut une éducation française, et le prince Frédéric-Henri, son successeur, fils de Guillaume d'Orange et de Louise de Coligny, avait de très vives sympathies pour votre pays. Il conclut avec la France une alliance offensive et défensive. A sa cour on ne parla guère que le français et c'est dans cette langue que les membres des grandes familles correspondaient et écrivaient leurs notes de voyages [1]. Huygens, le secrétaire du prince, s'en plaint, tout en se conformant à l'usage. On sait que c'est par la fille de Frédéric-Henri, Louise-Henriette, femme du Grand Electeur de Brandebourg, que le français a pris pied à la cour des rois de Prusse. Le prince Guillaume II (vers 1650) écrivait son journal en français et en hollandais ; il ne fait guère de fautes contre la langue française, et si son orthographe est fantaisiste, c'était le cas pour tous ses contemporains, aussi bien français qu'étrangers. Fait curieux : il donne une forme

1. P. L. Muller, *De Gouden Eeuw*, III, 281.

française à des noms de villes hollandaises [1]. Guillaume III, roi d'Angleterre, le grand antagoniste de Louis XIV, ne se sentait aucune tendresse pour la langue de son ennemi ; mais à sa cour, il y avait beaucoup de Français, entre autres Drelincourt, son médecin.

J'ai dit que l'aristocratie, au XVIIe siècle, imitait les mœurs françaises et aimait à parler et à écrire en français ; il en a été ainsi pendant tout le XVIIIe siècle. A cette époque, d'ailleurs, nous devenons, surtout dans la seconde moitié du siècle, tout à fait dépendants de la France au point de vue politique. Voici une anecdote qui prouve combien la cour des stathouders était française [2]. Un jour, un Hollandais non exempt de chauvinisme, écrivit au prince Guillaume IV pour lui demander de supprimer tous les mots français dont ses sujets se servaient dans la conversation. Le prince prit cette proposition en sérieuse considération et en parla avec ses courtisans. Or, celui qui nous relate cette histoire ajoute la phrase caractéristique que voici : « Comme, parmi ces courtisans, il y en avait quelques-uns qui comprenaient le hollandais, etc. ». Cela nous rappelle ce qu'écrit H. Estienne,

1. *Journalen van den Stadhouder Willem II uit de jaren* 1641-1650, p. p. F. J. L. Krämer, dans « Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap », XXVII.
2. O. Z. van Haren, *de Geuzen*, II, p. 278 (éd. 1785).

au sujet des Italiens à la cour de Catherine de Médicis : « Je vous confesse qu'il y a beaucoup d'Italiens en la cour, mais il y a bien autant de Francés [1] ».

Guillaume V, le dernier stathouder, épousa une princesse allemande. Celle-ci écrivait son journal en français. Il est vrai que plus tard, dans l'exil, sans doute par haine de la Révolution, elle se sert, dans sa correspondance, de l'allemand et du hollandais [2]. Or, l'allemand était sa langue maternelle ; l'emploi qu'elle fait du hollandais prouve que, à la cour des stathouders, cette langue avait déjà assez d'importance pour que la princesse se soit appliquée à l'apprendre à fond. Ne croyons pas, d'ailleurs, que dans l'éducation des princes la langue nationale fût négligée. Les enfants de Guillaume IV avaient commencé par apprendre le hollandais ; c'est dans cette langue qu'ils écrivent leurs premières lettres à leur père et à leur grand'mère. La sœur de Guillaume V, qui épousa un prince allemand, nous est depuis peu mieux connue par la publication de Mlle Naber [3].

1. H. Estienne, *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianizé*, éd. Ristelhuber (Lemerre, 1885), II, 239.

2. Johanna W. A. Naber, *Prinses Wilhelmina* (Amsterdam, 1908).

3. Johanna W. A. Naber, *Carolina van Oranje* (Haarlem, 1910).

Elle écrit en français, mais ses lettres contiennent beaucoup de mots hollandais, de ces vrais mots du terroir qui prouvent que, dès qu'il s'agissait pour elle d'exprimer une idée très personnelle, c'était le mot hollandais qui venait à l'esprit de cette correspondante très intelligente et très spirituelle. En outre, elle se sert quelquefois d'expressions françaises qui ne sont que du hollandais traduit, ou bien elle forme des mots français inconnus en français. Et ce qui est surtout important, elle parle toujours hollandais avec ses enfants, bien qu'elle ait vécu en Allemagne [1].

Pendant les années de la domination française sous le frère de Napoléon, le roi Louis, et sous l'empereur lui-même, le français a subi une éclipse, parce que la haine du dominateur inspirait à beaucoup de Hollandais une certaine antipathie pour votre langue. Depuis, elle n'a jamais reconquis à la cour ni dans les hautes classes son autorité antérieure. Il est vrai que la réunion, pendant quinze ans, avec la Belgique, a amené à la cour un mélange d'éléments français et hollandais, mais gardons-nous d'attacher trop d'importance linguistique à cet événement passager.

Nos rois ont continué à cultiver le français, et le français a été la première langue étrangère qu'ait apprise notre Reine. Cependant ce n'est

1. *Ibidem*, p. 65-68.

plus la langue de la cour. Mais, si l'on tient à y affirmer sa nationalité et si l'on n'y cherche plus à imiter, comme au XVIIe et au XVIIIe siècle, vos usages, cela ne veut pas dire que nous soyons moins portés vers la France qu'autrefois. Vous le savez d'ailleurs, puisque notre Reine vous a dit elle-même, ici à Paris, que « notre pays éprouve une profonde admiration pour le génie, pour l'ardeur au travail, la vaillance de votre noble nation ». Et elle ajouta : « Pour moi personnellement, revenir en votre beau pays et en ce splendide Paris m'est particulièrement agréable. Je suis fière du sang français qui coule dans mes veines et que le nom de ma race se rattache à la France. » Ces paroles ont été accueillies chez nous avec une profonde sympathie.

Voilà donc ce que l'histoire nous apprend des rapports dynastiques et politiques de la Hollande avec la France. Vous avez pu constater qu'ils ont été très intimes. Pendant des siècles, il y a eu dans le pays même un foyer d'influence française, grâce à des princes qui ou bien étaient Français ou bien avaient des relations de parenté, de langue et de culture avec la France, et qui entraînaient l'aristocratie à vivre dans une étroite communion d'esprit et de langue avec votre pays.

Rapports commerciaux et industriels.

Pour ce qui est du commerce et de l'industrie, je n'ai guère de détails intéressants à donner pour le moyen âge. Je relève seulement ce détail que, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, Florent V a changé le système monétaire, qui jusque-là avait été celui des pays allemands ; il l'a rapproché de celui qui était en vigueur dans les contrées flamandes et françaises.

L'histoire ne fournit de données asssz complètes qu'à partir du moment où les réfugiés protestants ont trouvé chez nous un abri contre les persécutions auxquelles ils étaient exposés dans leur patrie [1]. Le refuge wallon commence dès avant les premières années de notre guerre d'indépendance contre l'Espagne [2]. Depuis 1540, des fugitifs, venant surtout de la Belgique, et aussi de la France du Nord, se sont établis en Hollande et en

1. Voyez, pour l'histoire des réfugiés en Hollande : Koenen, *Geschiedenis van de vestiging en van den invloed der Fransche refugiés in de Nederlanden* (Amsterdam, 1846) ; Berg, *De refugiés in de Nederlanden na de herroeping van het edict van Nantes* (Amsterdam, 1845) ; Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France*, II (Paris, 1853) ; Eggen, *De invloed van Zuid-Nederland* (Gand, 1908).

2. Mlle C. Serrurier, *Pierre Bayle en Hollande* (Apeldoorn, 1912), p. 27.

Zélande. Ils arrivent en groupes assez nombreux, qui forment des communautés wallonnes à Amsterdam, Harlem, Leyde, Utrecht, etc. Après la reprise d'Anvers par le duc de Parme, la plupart des habitants protestants vendent leurs biens et se retirent en Hollande. Le premier groupe de fugitifs ne tarda pas à se dissoudre dans la population indigène. Mais au XVIIe siècle venaient de France de nouveaux réfugiés. Cette seconde invasion pacifique des protestants de langue française commença en 1629, après la chute de La Rochelle. En 1668, donc avant la révocation de l'Edit de Nantes, 800 familles s'établirent dans les Pays-Bas pour échapper à la persécution. Lorsqu'en 1681 les missionnaires armés de Louvois se répandirent dans le Poitou, une terreur inexprimable s'empara de tous les esprits, et des milliers de protestants émigrèrent. Au mois de juillet 1685, l'exercice du culte fut interdit à Sedan et une foule de familles se retirèrent à Maestricht. En 1686, les listes des réfugiés montèrent à près de 75.000 hommes. Il en vint d'autres en 1703 après l'occupation, par Louis XIV, de la principauté d'Orange, et en 1713 lorsque, à la suite de la paix d'Utrecht, Lille devint une ville française.

Michelet a dit : « En 1789 la France perdit ses fainéants, en 1685 elle perdit ses travailleurs. » En effet la grande majorité des réfugiés étaient des industriels et des ouvriers. Ils établirent chez

nous plusieurs manufactures nouvelles et aidèrent au rétablissement de celles qui étaient en décadence. Il est vrai que l'influence exercée par les réfugiés a été moins durable que ne l'avaient fait espérer leurs brillants débuts. Dès la première moitié du XVIIIe siècle, leurs manufactures commencèrent à languir et disparurent peu à peu du sol de la république. Celles au contraire qu'ils n'avaient pas établies les premiers, mais qu'ils avaient simplement perfectionnées, telles que les laines et les draps de Leyde, les tanneries et les raffineries de sucre, ont pu soutenir la concurrence de l'étranger. Cette décadence des industries purement françaises était la conséquence de la nécessité où se trouvaient les magistrats des villes de retirer peu à peu aux Français les privilèges qu'ils leur avaient accordés au début.

Nous tiendrions beaucoup à connaître les rapports entre ouvriers français et ouvriers indigènes. Nous savons que les premiers étaient très nombreux ; à Leyde on dut agrandir un des quartiers de la ville pour pouvoir loger les étrangers. Il va de soi qu'ils ont introduit un grand nombre de termes français dans la langue des manufactures. J'en cite quelques-uns, à titre d'exemple : le mot de *fabrique* est connu chez nous avant le XVIe siècle, mais d'autres termes, d'un sens aussi général ou plus restreint, datent du XVIIe siècle : *fabricant, industrie, compagnon, métier, personnel.*

Rapports d'église et d'école.

Avant la Révocation de l'Edit de Nantes, les communautés wallonnes manquaient de pasteurs. Le gouvernement de Louis XIV pourvut amplement à ce besoin : plus de deux cents prédicateurs se répandirent dans toutes les villes des Provinces-Unies. Les églises françaises furent fréquentées non seulement par les réfugiés, mais aussi par les descendants des familles wallonnes, et par tous ceux des Hollandais qui avaient étudié la langue française. Dans beaucoup de villes, les magistrats assistaient presque régulièrement au prêche. Un assez grand nombre de Hollandais se réunirent même aux communautés françaises.

Pour ce qui est des écoles [1], on peut dire que, depuis les premières années du XVIIe siècle, il y a eu chez nous des maîtres français ; dès 1621, nous trouvons à Hoorn un maître d'école de Boulogne ; en 1648 un certain Pierre de la Chambre a un pensionnat à Beverwijk. Remarquons cependant que ce dernier sait déjà le hollandais au point de pouvoir publier un recueil de modèles de lettres hollandaises, et ne soyons pas dupes du

1. Ter Gouw, *Kijkjes in de Oude Schoolwereld* (Schiedam, Roelants), I, 17 ; II, 38.

nom d' « écoles françaises » ; un moraliste de ce temps-là, Juste Van Effen, dit qu'on y apprenait un français assez pauvre [1]. Au commencement du XIXe siècle, un écrivain dit qu'il n'ose pas décider si la langue qu'on lui enseignait à l'école à côté de la langue maternelle était, ou non, du français [2]. Cependant les élèves étaient, du moins au XVIIIe siècle [3], tenus de parler français avec les maîtres, et, au XIXe siècle, cet usage a subsisté dans certaines écoles. Dans les grandes villes, les élèves des écoles « françaises » lisaient et parlaient français, ceux des lycées classiques ne savaient pas s'exprimer dans cette langue [4]. Depuis environ cinquante ans les écoles « françaises » n'existent plus.

Cependant, l'étude du français s'est généralisée ; notez que, tous les ans, un jury d'examen nommé par le ministre de l'Intérieur délivre environ cinq cents diplômes de français à des instituteurs et institutrices, qui auront à enseigner votre langue dans les écoles primaires. Evidemment, ce sont des débutants et la langue qu'ils parlent

1. Justus van Effen, *Hollandsche Spectator*, 2e éd. (1756), IV, 387.

2. J. Vosmaer, *Het Leven en de Wandelingen van Meester Maarten Vroeg* (Zutfen, 1892), p. 70.

3. Hartog, *De Spectatoriale Geschriften van* 1724-1800, p. 141.

4. Victor Cousin, *De l'Instruction publique en Hollande* (Paris, 1837).

n'est pas irréprochable, loin de là. Mais enfin, par eux l'étude du français pénètre dans les classes de la bourgeoisie et du peuple. Et voilà un fait dont il faudra tenir compte.

Rapports militaires.

Nous n'avons eu qu'une seule guerre avec vous, Mesdames et Messieurs, et je m'en félicite. Ç'a été sous Louis XIV. L'invasion des troupes révolutionnaires, l'établissement de la royauté sous le frère de Napoléon, celui de l'empire sous Napoléon lui-même se sont faits avec le consentement d'une partie de notre nation. Nos rapports militaires ont donc été plutôt pacifiques.

Comme, au moyen âge, l'homme de guerre se confondait avec le noble, j'ai déjà dû faire mention de ces rapports, lorsque j'ai parlé des relations que la noblesse a toujours entretenues avec la France.

On pourrait songer, comme occasion de contact entre les deux pays, aux Croisades, auxquelles on a attribué un rôle sans doute excessif dans l'histoire de la civilisation. Ce qui est certain, c'est que les croisés hollandais se sont surtout joints aux croisés allemands, de sorte qu'ils ont dû

rarement avoir l'occasion de parler français [1].

Du temps des réfugiés, nous avons eu chez nous beaucoup de militaires français. Voici quelques détails. Pendant le XVIIe siècle, il y a eu des troupes françaises en grand nombre. Depuis la révocation, cette affluence a encore augmenté. « Une foule d'officiers du régiment des fusiliers en garnison à Strasbourg, du régiment de Bourgogne en garnison dans la même ville, de celui d'Auvergne réparti entre Metz et Verdun, des officiers et de simples soldats qui accouraient de Lille, du Quesnoy et généralement des villes frontières, avaient cherché un asile en Hollande, et les Etats-Généraux, sur la demande du stathouder, les avaient distribués dans les principales places de guerre. Il existait des compagnies presque entièrement françaises à Bréda, à Maestricht, à Bergop-Zoom, à Bois-le-Duc, à Zutfen, à Nimègue, à Arnhem, à Utrecht, à La Haye... Des troupes françaises contribuèrent puissamment à faire triompher la cause de Guillaume III en Angleterre, en Ecosse et en Irlande... Les troupes hollandaises, elles aussi, se remplirent de plus en plus d'officiers français » (Weiss). Il en était de même dans la marine. « Dans le seul mois de janvier 1686, trois bâtiments français, montés par des matelots nou-

1. Dirks, *Noord-Nederland en de Kruistochten,* dans « De Vrije Fries », II, 135 et suiv.

vellement convertis, furent à leur arrivée dans les ports de la République, délaissés entièrement par leurs équipages. Plus de 800 marins expérimentés cherchèrent un asile dans les Sept-Provinces et leur nombre augmentait sans cesse » (Weiss).

Rapports littéraires.

Depuis le haut moyen âge jusqu'à nos jours, la littérature française a trouvé en Hollande un accueil empressé. Au moyen âge nous traduisons des romans d'aventure, aujourd'hui nos théâtres représentent des traductions de pièces françaises.

J'ai déjà dit que, dans ces leçons, je n'entrerai pas dans le détail des rapports littéraires ; pourtant je dois les signaler, parce que les livres peuvent être un véhicule, non seulement d'idées, mais aussi de mots. Seulement, tandis que les idées se transmettent surtout par des traductions, les mots, généralement parlant, ne passent d'un pays à l'autre que dans des œuvres originales. Le problème linguistique se pose tout autrement que le problème littéraire et est beaucoup plus obscur, car comment savoir au juste dans quelle mesure, aux différentes époques de notre histoire, on a lu chez nous des livres français ? Pour le moyen âge, nous n'avons pas de catalogues de bibliothèques de

couvents, de princes ou de riches particuliers, et même pour le XVIIe et le XVIIIe siècles nous devons nous contenter de vagues observations. Il est vrai qu'on imprimait ici beaucoup d'œuvres françaises, mais combien en restait-il chez nous ? Bayle se plaint de trouver fort peu de livres français chez les libraires hollandais ; il est donc certain que la plupart étaient exportés. Ce qui me paraît sûr, c'est que la consommation n'a pas dû être anciennement plus grande qu'elle ne l'est actuellement, parce que l'enseignement du français, s'il est peut-être moins intensif dans l'aristocratie et la haute bourgeoisie, est certainement plus général qu'il ne l'a été autrefois. Or, de nos jours, les œuvres de Zola ont été traduites en hollandais, et c'est là un cas significatif, car, plus que d'autres produits littéraires des dernières années, elles ont trouvé des lecteurs dans tous les rangs de la société ; elles prouvent donc que, dès que le cercle des lecteurs s'étend, la littérature française a chez nous besoin d'un interprète.

Relations privées.

Maintenant, il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point les Hollandais, dans leur vie privée, ont été dominés par l'influence française.

Cette question est infiniment plus difficile à élucider que celles que nous avons traitées jusqu'à présent.

Pour ce qui est du peuple, il est certain qu'il n'a jamais su le français, pas plus au moyen âge qu'au XVIe siècle ou de nos jours. La phrase souvent citée d'un lexicologue hollandais du XVIe siècle [1], d'après laquelle « les Flamengs, avec leurs seize provinces nomméez le Pays bas, s'en servent quasi comme les Valons et les François mesmes, és marchez, és foires, és cours, les paysans en assez grand nombre, les citoyens et les marchands pour la plus part, les gentilshommes... », semble contredire mon assertion. Pourtant, malgré cette affirmation si précise, il m'est impossible de l'accepter pour ce qui est des paysans, parce qu'elle n'est confirmée par aucun autre témoignage. Les marchands étaient cosmopolites et ont dû attraper aux marchés de l'étranger des mots français.

Quant à la bourgeoisie, il est probable que l'exemple des hautes classes a déteint sur elle et que, si elle ne lisait pas les œuvres françaises dans l'original, elle a eu part à la culture française par l'intermédiaire de traductions. Mais il serait excessif de croire qu'on ait jamais, dans ces milieux, parlé le français régulièrement. Au XVIIe et

1. Brunot, *Histoire de la langue française*, II, 127, n. 5.

au XVIIIe siècles, à en juger d'après les poètes [1], toute la nation aurait été exposée à devenir française de langue et de mœurs. Ils ne trouvent pas de termes assez forts pour stigmatiser ce manque de patriotisme ; il y en a un qui va jusqu'à considérer l'invasion française de 1672 comme un châtiment du ciel pour l'esclavage intellectuel et moral auquel nous nous étions volontairement soumis à l'égard de la France. D'autres ridiculisent les jeunes gens qui vont à Paris, pour tâcher d'y désapprendre leur langue maternelle. Or, le fait seul de l'hostilité de la bourgeoisie — à laquelle appartenaient les poètes — envers cette imitation de la France, indique qu'elle n'a pas dû être générale. Et, en effet, en y regardant d'un peu plus près, on se rend compte que ce n'est qu'aux classes élevées de la société que ces reproches s'adressent. Dès qu'on descend jusqu'à la bourgeoisie on constate un état de choses bien différent. Parmi les pasteurs, la plupart ignoraient le français [2] ; plusieurs professeurs d'Université, ou bien l'ont appris à un âge avancé ou bien ne l'ont jamais su [3]. En

1. J'ai donné des détails dans une communication faite dans la réunion du « Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde » en 1912. Voyez les « Handelingen », p. 40 et suiv.

2. Serrurier, *o. l.*, p. 152.

3. Dans les « Handelingen » cités dans la note 1 ci-dessus, j'ai donné des preuves de cette ignorance, que m'a fournies le prof. L. Knappert.

outre, il a dû y avoir de tout temps, comme de nos jours, un très grand nombre de gens qui lisaient le français sans le parler. Au XVIIe siècle, Vondel, le prince de nos poètes, connaît la poésie française au point de pouvoir écrire des vers français. Ces vers ne sont pas toujours corrects et on y reconnaît facilement les traces d'une lecture assidue de Ronsard et de Du Bartas, mais pourtant je n'ai pu découvrir que peu d'emprunts directs, et nous devons admettre que Vondel s'était assimilé leur langue d'une façon remarquable [1]. A-t-on le droit d'en conclure qu'il savait parler le français ? Rien n'est moins probable, puisqu'il appartenait à la petite bourgeoisie, qu'il a dû apprendre le français tout seul, ou du moins après l'école, et qu'il n'a jamais été en France. Et que dire des écrivains qui reconnaissent eux-mêmes qu'ils sont de pauvres écoliers en français [2] ? Mais il y a plus que des présomptions.

Bayle qui, comme vous le savez, a habité la Hollande au XVIIe siècle, écrit : « La langue française est si connue en ce pays que les livres français y ont plus de débit que tous les autres ; il n'y a guère de gens de lettres qui n'entendent le fran-

1. Salverda de Grave, *Over een frans gedicht van Vondel*, dans « De Nieuwe Taalgids », VI, 240.

2. C'est ce que fait Brederoo, célèbre auteur de comédies.

çais, quoi qu'ils ne le sachent pas parler [1]. » Et voici ce qui prouve qu'au XIXe siècle, il en est de même ; c'est un détail significatif. En 1837, Victor Cousin fut chargé par le Ministre de l'Instruction publique d'étudier l'enseignement en Hollande ; son rapport est très intéressant [2]. Je cite ce seul fait : un directeur d'Ecole normale pour instituteurs, homme qui a laissé parmi nous une grande réputation de pédagogue, a besoin d'un interprète pour s'entretenir avec Cousin ; il est vrai qu'il comprend ce que Cousin lui dit et qu'il lit le français couramment.

De nos jours, cela est encore la règle : les gens de quelque culture lisent tous votre langue ; il n'y en a que relativement peu qui la parlent facilement. Il est vrai que la plupart de ceux qui ont reçu une bonne éducation savent se débrouiller quand ils vont en France. Et puisque, ainsi que nous l'avons vu, le français s'enseigne dans les écoles primaires, il s'est répandu une connaissance superficielle qui peut faire illusion. Un de vos compatriotes me disait que, en Hollande, il ne se sent jamais perdu, comme c'était le cas du temps qu'il habitait l'Allemagne.

Mais de là à conclure à l'emploi général du français chez nous il y a loin. En 1811, le ministre

1. Serrurier, *o. l.*, p. 67, note.
2. Voyez la note 4, p. 23.

de la police nommé par Napoléon lui écrivait : « La Hollande n'est réunie à la France ni par les mœurs, ni par les coutumes, ni par les opinions, ni par les sentiments. » Ces paroles, ne l'oublions pas, reflètent l'état d'esprit d'une époque où la domination française rendait la population hostile à votre pays. Pourtant, elles sont encore vraies, en partie ; pas plus que vos mœurs ou vos coutumes n'ont été adoptées en Hollande, la langue française à aucun moment n'y a été d'un emploi général.

Je résume : le français a été jusqu'au XIXe siècle, et pendant une partie du XIXe siècle, la langue de la cour et des hautes classes, mais la bourgeoisie n'a guère eu avec la France de rapports qu'au moyen des livres, et le peuple n'a sans doute jamais subi votre influence directement.

Nous aurons maintenant à nous demander si l'action du français sur notre langue confirme ces résultats. Je quitte donc le domaine de l'histoire.

LES MOTS FRANÇAIS SIGNES DE L'INFLUENCE FRANÇAISE

Dorénavant, il s'agira des mots et des éléments français qui se sont introduits dans le néerlandais, et nous leur demanderons d'abord de compléter les données de l'histoire. Je vais vous décrire l'apport du français en néerlandais, et je commence par quelques généralités.

Définition.

Le terme de « mot d'emprunt » est à double sens ; il signifie « mot que l'instinct linguistique sent comme appartenant à une langue étrangère », et « mot qui a une origine étrangère ». C'est dans le dernier sens que je prends le terme, mais je me rends compte que la première distinction peut avoir de l'importance, surtout quand il s'agit de déterminer la valeur affective que possède un mot, en qualité d'étranger. Nous aurons plus tard à revenir à cette question.

Sources.

Où faut-il chercher les mots d'emprunt ? Pour

moi, je les ai rassemblés en recueillant ceux que j'entends employer autour de moi et que j'emploie moi-même ; puis, en compulsant des dictionnaires et en dépouillant des textes. Ces diverses sources sont de valeur inégale. Sous tous les rapports, il est recommandable, dans l'étude des mots empruntés, de s'attacher surtout à la langue parlée. Car d'un côté les œuvres écrites ne nous donnent certainement pas tous les mots qui ont existé ; d'autre part, les mots étrangers peuvent devoir leur présence dans un livre à un caprice de l'auteur. Malheureusement, la langue parlée du passé est très difficile à connaître.

Délimitation.

Il est utile — cela va de soi — d'avoir une collection aussi complète que possible des mots étrangers. Mais cette collection manquera nécessairement d'homogénéité. L'emploi des mots d'emprunt présente des différences énormes par rapport à sa fréquence et à son extension ; il y en a dont tout le monde se sert dans toutes les occasions, il y en a d'autres qui ne sont vivants que dans un cercle très restreint ou dont on ne se sert que dans des circonstances très spéciales et qui n'ont eu, dans notre langue, qu'une existence éphémère. Ces différences ne se laissent pas exprimer en chiffres ou en formules. J'ai donc tout admis dans mes

listes [1], sauf à tenir compte, dans l'appréciation, de la place que l'on peut leur assigner approximativement dans la langue. Il sera toujours possible de distinguer au moyen de notre instinct linguistique un certain nombre de mots d'origine française qui, pour tous les Hollandais, sont devenus des mots hollandais. D'autre part, on pourra aussi reconnaître des mots qui ne sont employés que dans des milieux raffinés, où l'imitation du français est une mode. Mais entre ces deux groupes, il y aura la grande masse flottante des mots qui sont complètement adoptés par les uns, et qui, pour d'autres, auront encore un goût exotique.

Moyens de s'en servir.

Une fois le relevé des mots d'emprunt fait, comment pourra-t-on les utiliser et quel genre de renseignements peuvent-ils nous fournir ? Je distinguerai ceux que nous donnent la *forme*, la *date* et la *signification*.

La Forme.

Les sons d'un mot d'emprunt présentent des particularités [2]. Il est rare que, dans la bouche

1. Voyez les listes des mots empruntés, dans le volume cité dans les notes 1, p. 8 et 2, p. 35.

2. Une grande partie de mon livre *De Franse Woorden in het Nederlands* est consacrée à l'étude de la phonétique des mots français en néerlandais.

étrangère, ils ne subissent aucun changement. Ces modifications proviennent le plus souvent des différences qui existent entre les organes vocaux des deux peuples. Il est vrai que l'étude de la langue étrangère nous mettra souvent à même de donner à notre prononciation une autre base d'articulation que celle qui sert à notre langue maternelle, et par suite de prononcer convenablement les mots étrangers ; seulement, dès que ceux-ci se présentent dans une phrase néerlandaise, nous les prononcerons à peu près avec la même position des organes que les autres mots de cette phrase. Et que sera-ce si un Hollandais qui n'a jamais appris votre langue aura à prononcer un mot français ? Vous auriez, Mesdames et Messieurs, souvent de la peine à reconnaître vos mots dans une bouche hollandaise ou anglaise.

Il y a, d'abord, l'accent. C'est à dessein que je rapprochais l'anglais, car il existe une différence frappante entre l'accentuation des mots français en anglais et chez nous. Ces deux langues ont l'accent germanique, qui est initial, tandis qu'en français l'accent frappe la syllabe finale. Or, tandis qu'en anglais les mots français qui sont d'un usage courant ont pris, généralement parlant, l'accentuation indigène, cela n'est chez nous qu'une exception. Cette différence s'explique, si je ne me trompe, par le fait que le contact entre le français et la langue du pays a été beaucoup

plus intime en Angleterre qu'en Hollande ; le peuple s'y est plus familiarisé avec les mots et se les est assimilés plus complètement, tandis que, chez nous, le français est resté plutôt une langue étrangère. Ce qui prouve que c'est le contact plus ou moins étroit qui décide de l'accent des mots d'emprunt, c'est que les mots que nous avons pris au latin parlé, à l'époque où les Romains étaient établis dans nos contrées, ont, chez nous aussi, l'accent initial [1]. Soit dit en passant que c'est là un des rares moyens que nous avons de séparer les emprunts faits au latin comme langue vivante de ceux que nous avons pris au français.

Si donc l'adaptation des mots français à notre prononciation n'est pas très importante pour ce qui est de l'accent, il reste un grand nombre de déformations que subissent vos mots chez nous. Le hollandais ne connaît pas les chuintantes *ch*, *j*, et mes compatriotes les remplacent par *s*, *z*, ou bien par *s* + *yod*, *z* + *yod*. Puis, comme nous articulons beaucoup moins nettement que vous, les voyelles non accentuées du français sont exposées à tomber dans les mots empruntés ou, du moins, à s'affaiblir en *e muet*.

Mais il y a des différences qui ne s'expliquent pas par l'adaptation du mot français à nos habi-

1. Salverda de Grave, *Essai sur quelques groupes de mots empruntés au latin écrit* (Amsterdam, 1900), p. 9 et suiv.

tudes de prononciation. Notamment, au moyen âge, elles tiennent souvent à l'origine dialectale des mots. Les vocables français en moyen-néerlandais portent généralement une empreinte picarde ou hennuyère. Voici quelques exemples. *Chétif* se prononçait chez nous *kaitijf* ; or, le *k* au lieu de *ch*, dans cette position, est propre aux dialectes du Nord de la France. Mais *Champenois* se rencontre sous la forme de *Tsampenois* et ne vient donc pas de la Picardie. Il arrive que le même mot a deux formes chez nous, ce qui veut dire qu'il nous est venu de deux côtés, par exemple *chapel* et *kapel*, *Chartreux* et *Kartrois*. Le plus souvent, la différence entre ces doublets est chronologique, et non locale, car il est évident que les mots empruntés après l'époque du triomphe définitif du parler de l'Ile-de-France sur les dialectes, ont chez nous une forme française. Ainsi *chambrée* devient chez nous au moyen âge *cambreie*, parce que nous le devons au picard ; emprunté au XVIIIe siècle, il se prononce chez nous *chambrée*, parce que c'est du français, et non d'un dialecte, qu'il nous vient. Seule, l'analogie dans les suffixes amène quelquefois une forme dialectale dans un mot emprunté tard, par exemple *admiraliteit*, *activiteit*, *neutraliteit*.

Si c'est de la Picardie et du Hainaut que nous avons reçu la plupart des mots du XIIIe et du XIVe siècles, cela nous rappelle que les comtes de

Hainaut ont régné chez nous. Mais soyons prudents. Dans la plus ancienne chronique hollandaise, un des trois textes dont nous pouvons être sûrs qu'ils ont été écrits dans la Hollande du Nord, celle de Melis Stoke, nous rencontrons déjà des formes picardes *(kaitijf, fosseit, Anjau, wiket)*. Or, cette chronique se compose de deux parties, dont la seconde relate l'histoire du règne des comtes de Hainaut, tandis que la première raconte celui des comtes de Hollande ; elle a dû être écrite dans la première moitié du XIIIe siècle. Les mots français dont le chroniqueur se sert ont donc été ici d'un emploi courant à cette époque ; autrement il n'aurait pas pu les employer. Il faut donc qu'ils aient été introduits plus tôt, c'est-à-dire avant l'époque hennuyère, et nous voici amenés à la conclusion que les rapports de la Hollande avec le Nord de la France sont antérieurs à la domination de la maison de Hainaut. A ce propos, rappelez-vous les mariages des comtes de Gueldre avec des familles de la France du Nord et le tournoi de Corbie, où Florent IV trouva la mort. Vous voyez que la forme picarde des mots de Stoke corrobore les données de l'histoire et nous permet de les préciser.

Pour ce qui est de la question de savoir si les livres ont pu contribuer à la propagation des formes picardes, on sait qu'au XIIIe et au XIVe siècles la plupart des manuscrits d'œuvres françaises sont

picards, de sorte que la littérature a pu avoir sa part dans la transmission de mots d'emprunt.

Il est impossible de dire jusqu'à quelle époque les mots français nous sont venus du dialecte. Car, au XIVe et au XVe siècle, il n'y a que deux auteurs qui soient certainement hollandais ; les mots français qu'ils emploient ont une forme picarde ; mais sont-ce eux qui les ont introduits ?

La forme du mot emprunté nous renseigne donc quelquefois sur son lieu d'origine et peut contribuer à nous faire mieux connaître le dialecte ancien auquel ils ont été empruntés. Car ils présentent cet avantage que, tandis que le dialecte lui-même change, le mot qui lui a été emprunté reste invariable dans le nouveau milieu où il est transporté, sauf les changements dont nous avons parlé plus haut mais qui n'ont aucun rapport avec l'évolution du dialecte primitif. Les mots d'emprunt sont donc comme des fossiles qui attestent des conditions et des états du passé, que sans eux on ne pourrait pas toujours connaître.

L'orthographe des mots d'emprunt peut, elle aussi, nous fournir des renseignements sur la langue à laquelle ils ont été pris. Et je songe ici à un mot très curieux qu'on m'a signalé dans une œuvre de 1681 [1] : *moriljoen*, où j'ai pu reconnaître

1. Andries Pels, *Gebruik en Misbruik des Toneels*, éd. de 1718, p. 43.

le mot *morion*, « espèce de casque ». L'orthographe *lj* est une orthographe inverse ; elle prouve que, à cette époque, on prononçait en français le *l mouillé* déjà comme *y*. *Pavillon* se prononçait donc *paviyon*, et de même qu'ici le son *y* s'orthographiait par *l mouillé*, on a par erreur appliqué cette orthographe chez nous à *morion*.

La Date.

Le devoir de celui qui étudie les emprunts est de fixer aussi exactement que possible la date à laquelle les mots entrent dans la langue. Malheureusement, ce but, on ne peut s'en rapprocher que de très loin. Tout ce qu'on peut faire, c'est de rechercher dans quel texte, dans quel dictionnaire le mot paraît d'abord. Mais ce moyen est peu précis ; la première apparition d'un mot dans les livres peut ou bien suivre de loin son premier emploi dans la langue parlée — il y a, nous le verrons, tout un groupe de mots de la conversation qui, par définition, appartiennent surtout à la langue vivante ; ou bien, inversement, sa présence dans un texte s'explique comme une particularité de celui qui écrit, et alors, s'il est entré plus tard dans la langue commune, la date de sa première apparition est antérieure à sa divulgation dans la langue qui emprunte. Ces derniers cas sont très difficiles à constater ; j'en trouve un exemple intéressant parmi les emprunts

que le français a fait à l'italien. H. Estienne nous dit [1] : « C'est que ceste façon de parler : *employer le verd et le sec* commança à estre en credit entre quelques seigneurs de la cour, pour avoir esté en un certain edict depuis quelques annees. » En effet, il est rare qu'un hasard heureux nous permette de fixer la date après laquelle un mot fait partie d'une langue étrangère. En voici quelques autres exemples.

Dans le *Bestiaire* de Guillaume Le Clerc, nous lisons (vs. 1575) :

> Le Bestiaire nos recorde
> D'une beste malvaise e orde
> Qui a non *hyaine* en gregeis (c'est-à-dire « grec »).
> Son non ne sai pas en franceis.

De sorte que, pour Guillaume, quoiqu'il prononçât le mot à la française, *hyène* n'était pas encore un mot français, ce qu'il est devenu depuis. De même, un poète moyen-néerlandais, Jacques de Maerlant, dit [2] : « C'est un oiseau qui s'appelle *geai* en français » ; or, depuis des siècles ce volatile n'est nommé en hollandais que par ce mot français ; nous savons donc par le poète que, en son temps, ce nom n'est pas encore considéré comme hollandais. Chez un auteur du xve siècle, nous

1. *O. l.*, II, 242.
2. *Naturen Bloeme*, III, vs. 2115.

lisons : « Le désir des grandeurs, qui n'a pas de nom spécial en hollandais, est appelé par les clercs *ambition* [1]. » Ce mot est depuis devenu courant en hollandais ; au xve siècle il ne l'était donc pas encore.

Mais — je le répète — quand même on saurait quand un mot a été pour la première fois employé par quelqu'un dans une phrase néerlandaise, ce n'est pas ce que nous voudrions savoir, car, à ce moment-là, le mot ne fait pas encore partie de la langue ; il faut, pour cela, qu'il devienne un moyen d'expression pour un groupe d'hommes plus ou moins nombreux. Or, on comprend que le moment où cela arrive est impossible à préciser.

Malgré cette incertitude inévitable qui plane sur la date des emprunts, on ne devra jamais la négliger ; seulement, il faudra se contenter d'une datation approximative. J'ai distingué, dans les listes que j'ai dressées des mots français en néerlandais, quatre grandes époques, dont les deux premières comprennent le moyen âge, la seconde le xvie siècle et la quatrième les siècles suivants. J'espère vous montrer dans une prochaine leçon qu'on peut utiliser cette division, si vague qu'elle soit.

Maintenant, il arrive quelquefois que les textes hollandais nous signalent l'apparition d'un mot

1. *Coninx Summe*, éd. Tinbergen, par. 40.

français plus tôt que ne le font les textes français, par exemple *buffle*, *harpon*, *gravelle*, *librairie*, *médecin*, *escarmouche*, pour lesquels Littré ou le *Dictionnaire général* indiquent une date postérieure à celle qui résulte des textes hollandais. Ce fait confirme ce que j'ai dit sur l'incertitude de la datation en général ; il est certain que ces mots ont dû être répandus en France avant d'être connus en Hollande, et si, dans nos textes, ils paraissent plus tôt, c'est que, en somme, c'est un hasard qui fait qu'un auteur a besoin de tel mot ; et, ensuite, que les raisons qui font qu'un auteur hollandais emploie un terme français ne sont pas les mêmes que celles qui amènent un écrivain français à s'en servir. Si la première apparition de *gravelle*, *harpon* dépend du fait fortuit que c'est chez nous ou en France que paraît pour la première fois un traité de médecine où il s'agit de cette maladie, ou une description où il est question de cette arme, d'autre part *escarmouche* a pu, en français, appartenir encore exclusivement à la langue parlée, tandis que, chez nous sa valeur affective étant autre en sa qualité de mot étranger, il a pu être admis plus tôt dans la langue écrite.

La Signification.

Il nous reste à envisager un troisième côté que nous présentent les mots d'emprunt, et c'est pour

notre étude le côté le plus important, c'est-à-dire leur signification. En effet, c'est par elle que nous pourrons savoir sur quels points de la vie intellectuelle et affective, politique et industrielle, l'influence de la France s'est surtout exercée. Ici, il faudra tâcher d'avoir une vue d'ensemble de tous les emprunts, et pour cela il s'agira de les grouper de façon à établir des catégories aussi homogènes que possible, qu'on disposera dans un ordre rigoureux.

Ceux qui, jusqu'à présent, se sont occupés des mots d'emprunt, se sont ou bien attachés à leur forme ou bien, par exemple pour l'allemand, s'ils les ont étudiés au point de vue de l'histoire de la civilisation, ils n'ont pas cherché à être complets et ont laissé de côté tout un groupe de mots intéressants [1].

Je ne me cache pas que le groupement, tel que je l'ai fait, ressemble un peu à une cuirasse où j'enferme un corps vivant et qui l'empêchera peut-être de se mouvoir librement. Mais n'est-ce pas l'inconvénient inévitable des recherches scientifiques ? On a beau être ennemi d'une systématisation excessive, il faut tout de même, si l'on ne veut pas s'en tenir aux faits isolés, réunir

1. Seiler, *Die Entwicklung der deutschen Kultur im Spiegel des Lehnworts* (Halle, 1895 et 1910) ; Kleinpaul, *Das Fremdwort im Deutschen* (Sammlung Göschen), 1896.

ce qui n'est pas complètement homogène. Tout ce que je peux vous promettre, c'est de serrer le moins possible les nœuds de mon groupement et de tenir toujours compte du caractère artificiel, et par là non entièrement conforme à la réalité, des catégories que j'établirai.

La prochaine fois je commencerai en vous faisant connaître le système de groupement qui m'a paru le plus recommandable.

DEUXIÈME LEÇON

Mesdames, Messieurs,

Vous vous rappelez que, parlant des mots d'emprunt en général, je vous ai indiqué les conclusions que leur forme et la date à laquelle ils ont été introduits nous permettent quelquefois de tirer. Nous allons aujourd'hui les étudier au point de vue de leur signification.

Groupement.

Je voudrais pouvoir placer sous vos yeux les listes de mots que j'ai dressées ; ce serait le moyen le plus simple de vous mettre au courant [1]. Tout ce que je puis faire ici — et j'espère que cela suffira à justifier mes conclusions — c'est de vous promener sur le domaine à explorer, de vous faire remarquer tel détail et de vous ouvrir telle perspective.

Mon point de départ, en groupant les mots d'emprunt, a été celui-ci : plus l'idée exprimée est individuelle, personnelle, plus il prouve en

1. Voyez les listes signalées dans la note 1, p. 35.

faveur de l'influence française. En effet, la vie intime est beaucoup moins facilement accessible à des influences étrangères que la vie publique ; on est surtout soi-même dans sa maison et dans ses relations d'homme privé. La ligne à suivre était donc indiquée ; en commençant par les mots qui ont une signification très impersonnelle et qui intéressent l'homme en général, je descends de plus en plus vers l'individu ; les différents groupes seront disposés en manière d'entonnoir ou de nasse. Après les mots d'art et de science, qui ont un caractère presque international, je distingue deux groupes principaux : La vie publique de l'homme et L'homme dans sa vie privée. Le premier comprend tous les mots qui se rapportent à l'homme comme citoyen et comme membre de la société, et se subdivise d'après les terrains sur lesquels s'exerce son activité ; il a un caractère collectif, surtout dans la première rubrique *(politique, juridiction, armée, culte)* ; la seconde est déjà moins officielle *(commerce, industrie, vie des champs)* et se rapproche du second groupe. Celui-ci comprend les mots de la vie intime, et ici encore les cercles se rétrécissent à mesure qu'on avance. Il y a d'abord les mots qui se rapportent à la vie extérieure de l'homme *(maison, nourriture, vêtements)*. Je passe alors à l'homme dans ses rapports avec les autres

hommes et j'établis les groupes *assistance* et *querelle*, *amour* et *haine*, *énergie* et *faiblesse*, *politesse* et *mauvaises manières*, *fidélité* et *inconstance*, combinant ainsi chaque qualité avec son opposé. Ces mots désignent donc la manifestation extérieure du caractère de l'homme. Il m'a semblé utile de faire une catégorie spéciale des mots qui expriment des *rapports verbaux*. Avec le groupe suivant, où je m'occupe de l'homme seul, le cercle devient encore plus étroit : j'y cite des termes qui se rapportent à l'extérieur *(physique, conditions de vie)*, pour arriver ensuite aux mots désignant les qualités d'esprit et de cœur. Enfin, il m'a fallu faire un dernier groupe de termes « généraux », qui ne se laissent incorporer nulle part parce qu'ils ont chez nous un emploi très étendu et qu'il est impossible de déterminer la plus ancienne signification qu'ils ont eue en hollandais.

Avec ce groupement, je crois utile d'en combiner un autre, qui divise tous les mots d'emprunt en deux grandes classes.

Quand un peuple, prenons les Hollandais, va employer un objet inventé à l'étranger, par exemple en France, il est naturel qu'avec cet objet il emprunte le nom qu'il porte chez vous, par exemple *aéroplane ;* et c'est ce qui arrive le plus souvent. Il en est ainsi de tout ce que nous avons à l'imitation des Français. Nous appelons *chauffeur*

l'homme qui conduit une automobile, parce que c'est en France que l'état de « chauffeur » est devenue une profession régulière ; c'est ainsi qu'autrefois nous vous avons emprunté les termes *cocher*, *palefrenier*, qui, de nos jours, sont les seuls qu'on emploie en Hollande pour désigner ces serviteurs. Il n'en est pas autrement des termes scientifiques. Et si nos philologues se servent couramment des mots allemands *Ablaut* et *Umlaut*, c'est qu'ils ont appris à connaître ces phénomènes linguistiques dans des manuels allemands.

Ces termes qui ont passé la frontière en même temps que ce qu'ils servent à désigner, je voudrais les appeler **mots techniques**, donnant ainsi à l'adjectif « technique » un sens plus étendu que celui qu'il a ordinairement, c'est-à-dire « spécial à un art ou à une science ». Par opposition à ce groupe, je voudrais appeler **mots non-techniques** ceux qui désignent des objets, actions, qualités, sentiments, états d'âme, communs à tous les hommes, à tous les pays. Or, il arrive que, pour ces concepts aussi, nous nous servons souvent de mots français. Prenons le mot *plaisir* qui, chez nous, est le terme le plus usuel pour le sentiment de bien-être, de satisfaction.

Constatons que l'emprunt d'un mot « non technique » est infiniment plus significatif pour l'influence française que celui d'un mot « technique ». Quand une idée ou un objet nouveau s'introduisent

chez nous, le nom qu'ils portent s'impose, parce que, pour nous, l'idée ou l'objet et le nom français qu'ils ont forment un tout indivisible. En somme, il n'y a aucune différence entre l'enfant qui, devenant pour la première fois conscient d'un objet, l'appelle par le nom qu'il entend employer autour de lui, et l'homme qui apprend à connaître une chose qui lui vient de France. Pour lui, cette chose n'existe pas sans le nom français, et l'union entre ce terme étranger et l'objet est tout aussi intime, aussi indissoluble que, pour l'enfant, le nom indigène et la chose. Par contre, entre le mot « non technique » et le concept qu'il représente, la relation est tout autre ; car, cette fois-ci, l'idée était déjà, dans l'esprit de celui qui parle, reliée à un terme indigène, puisqu'il s'agit de choses universellement humaines. Evidemment, les Hollandais qui emploient couramment le mot *plaisir* n'ont pas attendu, pour éprouver ce sentiment, qu'ils aient eu des rapports avec la France. L'emploi d'un mot « non technique » est donc, je dirais presque, contre la nature, et pour qu'il ait pu s'établir dans le pays étranger, il faut que les relations entre Hollandais et Français aient été très étroites. Et voilà pourquoi, comme moyen de sonder la profondeur qu'atteint l'influence du peuple étranger, il faut surtout s'attacher aux mots « non techniques ».

Il n'y a pas de ligne de démarcation bien nette

entre les deux groupes : un mot « technique » peut devenir « non technique ». Le terme de *rescapé*, au sens d'*échappé* — M. Brunot nous le faisait remarquer dans une conférence faite à Groningue — désignait primitivement, à l'occasion de la catastrophe de Courrières, dans le département du Nord, les mineurs qu'on avait réussi à sauver ; c'était le terme dont se servaient les gens du pays, et les Français l'employaient comme « mot technique ». Actuellement, vous l'appliquez à tous ceux qui, dans un accident, ont eu la vie sauve ; il est donc devenu « mot non technique ». De même, il se peut qu'un mot français que nous employons dans toutes les significations qu'il a en français, ait été d'abord usité dans un cas spécial et qu'il n'ait pris que peu à peu les autres sens qu'il a chez vous. *Rivière* indique en hollandais, comme en France, primitivement « terrain de chasse le long d'un cours d'eau » ; c'est un terme de sport que, au moyen âge, nous avons emprunté avec une foule d'autres mots usités dans la haute société. Voici donc un vocable qui, à l'origine, est « technique », car si le terrain où l'on chassait existait déjà chez nous avant notre contact avec la France, l'emploi spécial auquel il allait servir ne nous a été suggéré que par l'exemple des Français. Or, actuellement, *rivière* est le mot ordinaire pour « fleuve » ; il est donc devenu « non technique », parce qu'un « fleuve » n'est pas spécifique-

ment français. Comment faut-il se représenter cette extension de la signification du mot en hollandais ? Il est peu probable que *rivière* au sens de « fleuve » ait été emprunté indépendamment de ce même mot dans sa signification de « terrain de chasse ». L'explication la plus plausible est celle-ci, que ceux qui s'en servaient chez nous comme terme de chasse sont toujours restés en contact avec la France et le français ; ils ont donc inconsciemment suivi l'évolution de sens du mot français. Par analogie, on peut supposer que, si nous employons le mot français *bête* pour « animal », c'est-à-dire comme mot « non technique », il a été au début « technique » ; au moyen âge il ne désigne que le « bétail », et peut-être primitivement certaine espèce de vaches importées du pays français ou wallon.

Voici d'autres exemples. Si nous avons pour *écorce* et *tronc* les termes français, c'est sans doute parce que des industriels français nous ont appris à les utiliser. *Canal* est le seul nom que nous ayons pour un objet pourtant considéré comme caractéristique de la Hollande ; c'est sans doute, au XVIe siècle, par des ingénieurs français que nous avons appris des méthodes nouvelles pour l'entreprise de travaux de ce genre. Les *marais* ne portent chez nous que ce nom français qui, lui, est d'origine germanique ; serait-ce aussi parce que les Français nous ont appris à les dessécher ?

ou bien est-ce un terme de chasse ? Ce qui est certain c'est que ces mots n'ont pu être introduits que comme « termes techniques », et que c'est chez nous, indépendamment ou non du français, qu'ils ont reçu une application plus générale.

Maintenant, mettons cette distinction en mots « techniques » et « non techniques » en rapport avec le premier groupement.

Il est évident que, plus les mots auront un caractère personnel, plus ils exprimeront ce qui existait déjà chez nous, parce que les qualités psychiques, intellectuelles et corporelles sont universelles. Tandis que, inversement, dans la vie publique (prenez, par exemple, les rubriques *arts, industrie)* le cas sera beaucoup plus fréquent que c'est l'objet, nouveau pour nous, qui a amené le mot. Ces derniers fourniront donc plus de faits précis à l'histoire de la civilisation, les premiers serviront à caractériser d'une façon plus générale l'influence exercée. Pour les mots « techniques », il sera souvent possible de dire à quelle occasion ils ont été introduits, pour les mots « non techniques » cela sera toujours impossible.

J'appelle votre attention sur cette dernière différence. Prenons le mot *aéroplane*, exemple très simple : nous savons vers quelle époque l'aviation a pris son essor en France, et nous connaîtrons donc l'événement qui a donné lieu à l'introduction de ce mot en Hollande. De même, nous rattache-

rons sans hésiter des termes d'imprimerie au Refuge, qui a amené chez nous un grand nombre d'imprimeurs français. Mais le mot *plaisir*, à quelle occasion a-t-il été employé pour la première fois dans une phrase hollandaise ? Nous ne le saurons jamais.

Cette différence doit amener une méthode différente pour le traitement de ces deux espèces de mots. Tandis que pour tous les mots empruntés il sera utile de rechercher ce qui a pu donner lieu à leur introduction au moment que nous pouvons approximativement fixer pour leur entrée dans notre langue, nous pourrons, pour les mots « techniques », essayer de trouver des faits précis, historiques, tandis que, pour les mots « non techniques », nous aurons recours à des considérations plus générales et plus vagues.

Mots « techniques ».

Le grand philologue allemand, Jacob Grimm, a dit : « Chaque mot a son histoire », et dans ces derniers temps on a ajouté souvent : « L'étude des mots n'est pas possible sans une étude précise des choses. » Cela est vrai, surtout pour les mots d'emprunt. Nous allons le montrer par quelques exemples.

Science et Art.

Mots internationaux.

Les termes de science qui, chez nous, ont un aspect français, sont extrêmement nombreux. Cela s'explique en grande partie par le fait que la France a été, dans plusieurs branches, à la tête du mouvement scientifique. Ainsi, la chimie est une science française. Mais il ne faut pas oublier que, dans cette grande foule de vocables, il doit y avoir de nombreux mots « internationaux ». Ce terme, on l'a proposé pour caractériser les mots formés d'éléments grecs ou latins et qui indiquent des concepts ou des objets formulés ou inventés par des savants ou des industriels. Ces concepts et ces objets, malgré leur forme française, ou du moins romane, peuvent venir aussi bien d'Allemagne que de France ; et leurs noms ne peuvent donc pas être considérés tous comme des signes d'influence française ; *baromètre* est sans doute un mot italien francisé, et nous avons pu l'emprunter de l'italien sans l'intermédiaire du français ; *fluente* est le *fluens* inventé par Newton et habillé à la française. Seule une étude spéciale de l'histoire de chaque science permettrait de trouver la vraie patrie de beaucoup de ces mots.

Il arrive que, chez nous, ils revêtent une forme qui semble rendre certain que c'est par l'inter-

médiaire du français que nous les avons reçus. Mais il faut être prudent, car le cas est possible aussi que tel mot, non emprunté directement au français, a pourtant spontanément, par l'analogie d'autres mots français empruntés, pris un aspect français. Le modèle de ces mots internationaux est fourni par ceux qui ont été formés à l'époque où le latin était la langue universelle de la science.

Les termes internationaux, s'ils n'ont pas, pour le problème qui nous occupe ici, un intérêt spécial, ont une immense signification pour l'histoire de la civilisation. « Malgré les haines nationales, la cupidité des individus, les conflits religieux, il s'est formé entre les nations civilisées une communauté de pensées qui forme un lien entre eux » (Mauthner). Nous aurons plus tard l'occasion de relever, dans la syntaxe des peuples germaniques modernes, des points de ressemblance frappants avec celle des Romans. Les Hollandais, qui sont un petit peuple et qui, quand ils s'éloignent de la ville où ils habitent, ont si vite atteint la frontière de leur pays, sont mieux placés peut-être que n'importe qui pour comparer leurs voisins de l'est avec les Français ; or, ce qui nous frappe toujours, ce sont autant les différences qui subsistent que le nivellement qui se produit de plus en plus entre la science allemande et la votre. Et si les savants français, je ne peux évidemment parler que de ceux que je connais, gardent ce

souci de la forme, ce respect du lecteur qui est une de leurs plus précieuses qualités, les Allemands, s'ils n'ont pas cette préoccupation au même degré, se rendent compte de plus en plus que c'est une lacune chez eux. D'autre part, les savants français ont sans doute également bénéficié du contact de la science allemande ; il n'y aura personne parmi vous qui le nie. Et ainsi se trouvent réalisées les belles paroles prononcées par G. Paris, le 8 décembre 1870, à un moment où tout semblait devoir le pousser à la haine de l'étranger : « Les études communes, poursuivies avec le même esprit dans tous les pays civilisés, forment au-dessus des nationalités restreintes, diverses et trop souvent hostiles, une grande patrie qu'aucune guerre ne souille, qu'aucun conquérant ne menace, et où les âmes trouvent le refuge et l'unité que la cité de Dieu leur a donnés en d'autres temps. »

Noms historiques, géographiques et littéraires.

Parmi les mots que nous avons empruntés du français, il s'en trouve, dans le domaine de la science, quelques-uns qui méritent une mention spéciale. Voici des noms français qui sont venus chez nous par l'étude de l'histoire. C'est d'abord le terme *Romain* qui a en hollandais une forme française, ce qui prouve que, dans le haut moyen

âge, c'est par l'intermédiaire de la France que nous avons connu l'antiquité. Ainsi, les quatre siècles de domination romaine du Ier au IVe siècle n'avaient pas laissé subsister chez nous le nom des dominateurs ; c'est par l'intermédiaire de livres d'histoire français, qu'il est entré dans le cercle de nos connaissances. Il en est de même de *légion* et de *barbare*. Le chroniqueur hollandais du XIVe siècle dont je vous ai parlé, nomme la Germanie *Alamagne ;* comme son œuvre n'est pas une traduction, cet emploi du nom français est très significatif, beaucoup plus que celui d'*Avalois*, par lequel, dans une œuvre moyen-néerlandaise traduite, l'auteur désigne ses compatriotes, et qui n'a jamais dû être général, comme c'est bien le cas — soit dit en passant — du nom de *Germains* [1], adopté par les peuples germaniques malgré son origine romane. Le même chroniqueur donne quelquefois au nom de *Florent*, si fréquent parmi les comtes de Hollande, une forme française. Il y a un autre terme historique qui, chez nous, est en usage pour des personnes non françaises, c'est *puritain*. Pourquoi appelons-nous cette secte anglaise d'un nom français ? Peut-être parce que, comme nous l'avons vu, au XVIIIe siècle, l'enseignement dans les écoles

1. Morf, *Vom Ursprung der provenzalischen Schriftsprache*, dans « Sitzungsberichte der Kön. Preuss. Akad. d. Wiss. », 1912, p. 21, n. 1 du tirage à part.

dites « françaises » se donnait en français, ou bien parce que c'est par des journaux français que nous avons appris les événements d'Angleterre. Au XIXe siècle encore, dans les hautes classes de la société, l'histoire était quelquefois enseignée chez nous par des précepteurs français, dans leur propre langue. On raconte qu'un député, en veine d'éloquence, citant les paroles de César « Et tu, Brute », les prononçait en français, « Et toi, Brute », ce qui, dans la phrase hollandaise, faisait un effet bizarre ; c'était comme si César avait dit ces mots en français.

C'est par l'école que s'explique le plus naturellement l'emploi de quelques noms géographiques. Nous appelons *Florence* et *Turin* par les noms que ces villes portent en français, de même que les Allemands, qui en outre — ce que nous ne faisons pas — appellent les Italiens *Italiener* au lieu de *Italianer*, par imitation du français. Voici quelques autres termes géographiques qui prouvent que nous avons appris à connaître les personnes et les choses en question par des voyageurs ou des livres français : *créole*, *nomade*, *prairie*, *scalper*, *tatouer*.

Et, puisque nous parlons de noms propres, j'en cite quelques-uns qui présentent de l'intérêt et qu'on pourrait rapprocher du nom d'*Ogier* qui — ainsi que je l'ai dit — était usuel, au XIIIe siècle, dans une famille noble de la Hollande du Nord. Ces noms les voici : au XIVe siècle on trouve d'hon-

nêtes bourgeois et bourgeoises qui s'appellent *Maugis*, *Fierabras*, *Perceval*, *Yseut*, *Clarisse*, *Vivien* [1]. Vous savez que M. P. Rajna a constaté en Italie, surtout au XIIIe et au XIVe siècle, la présence d'un grand nombre de noms empruntés pour la plupart aux romans bretons : *Arthur*, *Gauvain*, *Tristan*, etc. Voilà ce qui prouve, chez nous comme en Italie, de quelle popularité ont joui les œuvres littéraires françaises. Plus probant encore pour l'influence française est le terme *abreie* par lequel, au XIIIe siècle, donc avant l'avènement de la maison de Hainaut qui a dû renforcer l'influence française, on désignait chez nous les « entremetteuses » et que j'ai cru pouvoir rattacher au fabliau d'*Auberee*, dont l'héroïne, appelée de ce nom, exerce justement ce métier [2].

Philologie, Peinture, Théatre.

Je ne peux pas songer à énumérer les mots d'art et de science que nous vous avons empruntés. Je ne vous signalerai que les mots *grammaire* et *grammairien* qui, au moyen âge, sont employés chez

1. M. G. J. Boekenoogen me signale ces noms dans les *Stadsrekeningen van Dordrecht* (registre) et dans les *Rekeningen der Grafelijkheid* (I, 39, 99, 199, 228 ; II, 34).

2. P. Rajna, dans *Romania*, IV, 180 ; XVII, 161. *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal en Letterkunde*, XIX, 85 (Cf. *Romania*, XXX, 157).

nous, et qui n'ont été remplacés par les mots latins correspondants que depuis la Renaissance ; ils attestent que les étudiants ont été chercher, dans des couvents de France ou de Wallonie, leurs connaissances philologiques ou que, du moins, ils les ont prises dans des livres français. Pour ce qui est des arts, nous avons des noms français pour beaucoup de *couleurs ;* ces mots, cependant, ont pu être introduits aussi par l'industrie. Les termes de *théâtre* sont rares au moyen âge, particulièrement nombreux à l'époque moderne. C'est que, avant le XVIe siècle, nous n'avions guère de théâtre ; depuis, il s'est développé chez nous, comme en Allemagne, sur le modèle de la France, en premier lieu pour ce qui concerne l'aménagement de la scène et de la salle ; il y a eu, depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle jusqu'aujourd'hui, à La Haye une troupe française qui joue des opéras.

Vie publique.

Politique.

La vie politique s'est, chez nous, organisée d'après celle de la France. L'ironie du sort a même voulu que pour l'idée patriotique par excellence nous nous servions d'un terme français *(national, nationalité)*. Et on songe à l'observation de d'Arbois de Jubainville, qui a fait remarquer

que, quand l'Allemand parle de *der deutsche Kaiser* et *das deutsche Reich* il emploie deux mots d'origine non germaniques [1]. La royauté constitutionnelle et le régime parlementaire ont apporté ici des termes français en grande quantité, sans doute par l'intermédiaire du texte de la constitution qu'on a imitée, donc par les écrits, non par un contact personnel. Il faut, parmi les mots politiques, faire une place à part aux termes qui marquent l'opposition faite au gouvernement (*complot*, *clique*, *révolutionnaire*, etc.) ; vous voyez que, si l'esprit frondeur a été d'abord la spécialité des Français, nous n'avons pas tardé à avoir aussi besoin de ces mots. Il me semble probable que nous les avons connus par les journaux.

Intérieur, Affaires étrangères.

Pour ce qui est de l'administration gouvernementale, je fais remarquer — ce que nous constaterons encore souvent, — que nous avons surtout emprunté des mots qui prouvent que vous excellez dans l'art d'organiser. Dans les chemins de fer, par exemple, tous les mots d'administration,

1. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., p. 323, cité par Windisch, *Zur Theorie der Mischsprachen und Lehnwörter*, p. 120, dans « Berichte über die Verhandlungen der Kön. Sächs. Gesellschaft der Wiss., Philol.-histor. Classe », XLIX (1897).

comme, d'ailleurs, la plupart des mots techniques sont français, sans doute parce que nous avons copié vos règlements. Voilà une légère compensation pour les attaques dont l'Ouest-Etat a été l'objet pendant quelque temps. La répartition des impôts, les noms de fonctionnaires, sont en majorité d'origine française. Egalement — cela va sans dire — tous les termes de la diplomatie et du protocole.

Armée.

Mais le groupe le plus nombreux de tous sans exception est certainement formé par les mots militaires. Il y en a déjà beaucoup dans la première période ; ils se confondent alors avec les termes de chevalerie et ils prouvent que les militaires chez nous n'avaient pas attendu, pour se faire instruire par les Français, que les comtes de Hainaut fussent venus ici. Le nombre s'accroît considérablement au xve siècle, sous les comtes de Bourgogne et ceux de la maison d'Autriche, de sorte qu'aux débuts de la République ils sont déjà très abondants. Nous trouvons des noms d'organisation et d'armes, en même temps que des termes de fortification. Mais c'est surtout à partir du xviie siècle qu'il s'en introduit beaucoup.

La question qui, ici encore, nous intéresse surtout, c'est de savoir par quelles voies ces termes

sont venus en néerlandais. Evidemment ce n'est pas par les guerres ; vous savez déjà que nous n'en avons guère eues avec vous ; d'ailleurs, le contact hostile serait plutôt un obstacle à l'introduction de termes militaires. Aussi je n'aime pas beaucoup des phrases comme celle qu'on rencontre encore dans le volume si intéressant de M. Niceforo sur le *Génie de l'Argot* : « Les guerres de Charles VIII et de Louis XII apporteront, plus tard, les mots de guerre italiens [1]. » Cette façon de s'exprimer est, pour le moins, ambiguë. Comment aurait-on, par des batailles, pu connaître assez intimement l'organisation de l'armée ennemie, pour l'imiter et apprendre même les termes étrangers ? M. Schuchardt dit ceci : « L'importance des organisations militaires pour l'histoire extérieure des langues ne saurait être assez accentuée ; le camp et la caserne ont plus puissamment agi que l'école [2]. » On peut pourtant préciser davantage.

Les guerres ont pu, surtout anciennement, obliger les soldats à faire des séjours prolongés à l'étranger. Ils sont alors entrés en contact avec la population et ont pu emprunter des termes de la vie de tous les jours ; il a pu arriver aussi qu'ils ont eu des relations avec des soldats du pays

1. Niceforo, *Le Génie de l'Argot* (Mercure de France, 1912), p. 32.

2. Schuchardt, *Slawo-Deutsches und Slawo-Italienisches*, p. 21 (Windisch, *l. l.*, p. 112).

parce qu'ils étaient venus pour les aider contre un ennemi commun. Seulement, dans ce cas, les mots qu'ils ont pu apprendre par eux, n'ont pas dû être exclusivement des mots militaires ; et quand même ils ont pu entendre prononcer des termes d'organisation, d'armes ou de fortification, il est évident que cela n'a pas dû suffire à les introduire dans leur propre armée. Pour cela, il fallait que cette organisation, ces armes leur fussent imposées par leurs supérieurs : ce sont les chefs qui réorganisent les troupes sur le modèle d'armées étrangères. De sorte que, si les guerres d'Italie ont pu être cause du grand nombre de termes militaires italiens que possède le français, c'est parce que des commandants français ont dû séjourner longtemps en Italie. C'est le cas pour Monluc qui, en 1554, devient gouverneur de Sienne, après avoir pendant plusieurs années fait, en Piémont, la guerre, non aux Italiens, mais à l'Empereur. M. Brunot a parfaitement vu la chose quand il écrit [1] : « On sait quel long séjour, souvent pacifique, les Français avaient fait en Italie. »

Mais le contact de beaucoup le plus fréquent a dû être établi par ceux qui ont été à l'étranger pour apprendre l'art de la guerre, comme de nos jours les officiers japonais, chinois viennent s'ins-

1. Brunot, *o. l.*, II, 199.

truire chez vous et en Allemagne, et comme sans doute, au moyen âge, les nobles hollandais sont allés en France pour se perfectionner dans l'art militaire. Ou bien encore par les instructeurs étrangers chargés, comme les officiers français en Grèce et les officiers allemands en Turquie, de réorganiser l'armée d'un pays ; et c'est là ce que les officiers français entrés en grand nombre au service de notre République, au XVIIe siècle, ont fait chez nous. Je ne nomme que Goulon, élève distingué de Vauban, qui devint général d'artillerie. Les termes français de fortification d'origine italienne s'expliquent de même, d'après Pasquier [1], « parce qu'en telles affaires les Ingénieurs d'Italie sçavent mieux debiter leurs denrees que nous autres Français ». Et en Allemagne, si les termes de fortification sont français, c'est que Frédéric le Grand s'entoura d'ingénieurs formés à l'école de Vauban. D'ailleurs, à Rome, c'était aussi dans l'art de la fortification que l'influence des Grecs a été le plus sensible [2].

On pourrait rapprocher des termes militaires les mots de sport qui, partout, sont anglais. Cela ne s'explique pas par le séjour que quelques jeunes gens ont pu faire occasionnellement en

1. Pasquier, *Recherches de la France*, éd. 1621, VIII, 3.
2. O. Weise, *Die Griechischen Wörter im Latein* (Leipzig, 1882), p. 323.

Angleterre, car comment auraient-ils pu imposer ces mots exotiques à leurs camarades de jeu ? La terminologie étrangère s'est généralisée sans doute parce que des clubs français ou néerlandais engagent comme instructeurs des Anglais professionnels avec qui tout le monde est obligé de parler anglais.

Enfin, un troisième moyen de contact très important, ce sont les règlements qu'on traduit. Ce qui le prouve, c'est que l'adaptation de la prononciation française à celle du néerlandais est plus complète dans le groupe des mots militaires que nulle part ailleurs. Nos officiers prononcent le *e muet* dans *attaque*, *caserne*, *conduite*, *estafette*, *route*, etc. ; cela prouve qu'ils connaissent ces termes par la langue écrite. Comme ils savent le français, cette assimilation n'est jamais complète ; *milicien* se prononce en hollandais à peu près comme en français, et si les mots en *-ier (brigadier*, *grenadier*, etc.) se sont complètement assimilés à notre langue, c'est que cette désinence est très ancienne chez nous dans des mots qui ont été empruntés au français à une époque où, en France, on prononçait encore *r*. On pourrait rapprocher un exemple de terme militaire français emprunté à l'italien et généralisé par une ordonnance : « Je n'avais jamais lu *arborer* une enseigne, pour la « planter », sinon aux ordonnances que fit l'amiral de Chastillon, exerçant lors la charge

de colonel de l'Infanterie, mot dont Viginelle a usé en l'histoire de Villehardouin » (Pasquier [1]).

Seule une histoire détaillée de l'art militaire en Hollande, permettrait de tirer de mes listes de mots toutes les conclusions qu'elles comportent.

Marine.

Le groupe de mots maritimes est assez nombreux, et nous réserve des surprises. On s'imagine que les Hollandais ont été les grands fournisseurs de termes relatifs à la mer. Cela reste vrai ; voyez, dans le *Dictionnaire général*, la liste des mots néerlandais en français ; sur environ cent il y en a cinquante-cinq qui se rapportent aux choses de la mer.

Quant à nous, nous employons le mot français de *marine* pour désigner la « marine de guerre » ; c'est donc un terme d'administration, et c'est en même temps un terme collectif ; or, je constate que ceux-ci prennent une très grande place parmi les mots empruntés. *Equipage* est devenu chez nous le terme courant. *Matelot* paraît dans notre langue à la fin du XVIe siècle ; un historien d'alors écrit : « les gens du navire qu'on appelle maintenant *matelots* », donc c'était pour lui un terme nouveau. Comme le mot a, chez nous, la forme du

1. Pasquier, *o. l.*, VIII, 3.

pluriel, c'est sans doute par la langue écrite que nous l'avons connu ; sur le rôle de l'équipage se trouvait inscrit en tête *matelots* avec *s*, et notre prononciation *matroos* est une espèce de compromis entre la forme écrite et le mot parlé. *Capitaine* et *commandant* ont dû être empruntés de la même manière.

Nous employons aussi des noms français pour diverses espèces de navires : *barge, barque, brigantine, buse, corvette, frégate, galéasse ;* pour des parties du navire : *cambuse, campagne,* et pour *cabestan.*

Mais comment expliquer l'emploi en néerlandais, dès le XIIIe siècle, de *louvoyer* ? Peut-on en induire que des matelots français ont servi sur nos flottes avant le temps des réfugiés ? *Cours* et *compas* prouvent que c'est de vous que nous avons appris la grande navigation, comme au moyen âge les pêcheurs français nous ont enseigné l'emploi du *harpon.*

Culte.

Je ne nomme ici qu'un seul mot curieux : *heure.* Il est probable que, comme *none, matines, tierce,* ce mot nous vient des couvents [1]. La forme empêche de le dériver directement du latin.

1. Verdam, *Uit de Geschiedenis der Nederlandsche Taal,* 3e édition (1912), p. 195 ; Seiler, *o. l.,* II, 187.

L'homme comme membre de la société.

Commerce et Industrie.

Les termes d'industrie confirment les données fournies par l'histoire ; ainsi, c'est surtout après le XVIIe siècle que nous avons emprunté des mots relatifs à l'industrie des toiles et des draps. Il s'agit ici de matières qui, si elles ne nous ont pas été apportées par les Français, ont été traitées chez nous d'après des méthodes venues de France ; tous les termes se rattachant à cet art perfectionné et renouvelé ont été pris par nous à ceux qui nous l'ont appris.

Le groupe des mots de commerce est plus difficile à justifier, car nous avons eu bien plus de relations commerciales avec l'Angleterre et, dans les derniers temps, avec l'Allemagne ; alors pourquoi, dans la langue de nos commerçants, y a-t-il tant de mots français, peu d'anglais et d'allemands ? Je parle ici surtout des mots généraux, termes de comptabilité, d'affaires de banque, d'emballage, de mesure, d'administration. Tout cela est français chez nous, aussi bien les termes du gros commerce que ceux du commerce de détail.

Ici l'explication par la langue écrite (règlements, etc.) ne s'applique pas aussi facilement

que dans les groupes de mots plus officiels, comme ceux que nous avons étudiés jusqu'à présent.

Peut-être doit-on ici faire entrer en ligne de compte, pour les mots antérieurs au XVIIe siècle — et cela s'applique aussi aux termes industriels anciens — à l'influence d'Anvers. Beaucoup de jeunes gens ont dû y recevoir leur éducation commerciale, et l'industrie des draps y était florissante au moyen âge ; d'autre part, en 1585, nombre d'Anversois s'étaient transportés, nous le savons, à Amsterdam. Nous touchons ici à la question de la part que la Belgique a prise à la transmission de mots français. La langue des Brabançons et des Flamands présentait un mélange d'éléments indigènes et français, dont seule la langue actuelle parlée en Flandre peut donner une idée [1]. M. de Vreese, le savant professeur de Gand, écrit : « De nos jours les classes élevées parlent français ; le bourgeois et l'ouvrier rêvent de comprendre et de parler le français ; les journaux ne sont que gallicismes d'un bout à l'autre ; leur langue est souvent du français avec des sons hollandais [2] ». Dans la Hollande septentrionale, au contraire, à aucune époque, le peuple n'a parlé ni compris le français. Il est donc très possible que

1. Fruin, *Tien jaren uit den tachtigjarigen Oorlog*, édition de 1904, p. 259 (où sont cités des vers de Brederoo).

2. W. de Vreese, *Gallicismen in het Zuidnederlandsch* (Gand, 1899), p. VIII.

les Anversois nous aient transmis des termes commerciaux français. Puis, les boutiquiers protestants ont dû en apporter. Et, si nous rencontrons tant de termes pour nommer les commerçants eux-mêmes, cela s'explique sans doute en partie par les enseignes et autres inscriptions placées aux devantures des magasins. Je dis « en partie » ; car, de nos jours encore, nos commerçants mettent souvent leur honneur à s'intituler *tailleur*, *coiffeur*, sans que pour cela ces mots soient entrés dans l'usage courant. Par contre, *banquier*, *joaillier* sont les seuls noms sous lesquels ces commerçants sont connus. Il doit donc y avoir une autre raison qui décide de leur établissement définitif. Et c'est sans doute que nous avions des tailleurs et des coiffeurs indigènes, tandis que la joaillerie et les affaires de banque étaient primitivement entre les mains des Français. On voit combien est compliquée cette histoire de l'introduction de mots étrangers, et que, pour chaque mot, il faudrait pouvoir reconstruire l'histoire de la branche en question.

Ville, Maison.

Les villes néerlandaises ont été, de bonne heure, construites sur le modèle de celles de France : *passage*, *tour*, *trottoir* en sont un témoignage. Dans la maison, les noms de *étage*, *rez-de-chaussée*,

souterrain (« sous-sol ») nous viennent peut-être d'architectes français ou de familles protestantes établies dans les Pays-Bas. Pour ce qui est des noms que portent les chambres, seules les pièces de luxe sont appelées par des termes français : *alcôve, boudoir, serre,* etc.

Vêtements.

Que de nos jours tout ce que nous portons sur le corps ait un nom français, cela se comprend ; même ce qui vient d'Allemagne s'affuble de termes familiers aux catalogues du « Bon Marché » ou du « Printemps ». On s'explique moins bien comment au moyen âge, lorsque les communications étaient moins fréquentes, les noms de vêtements ont pu venir ici. Sans doute, la Belgique a dû servir d'intermédiaire ; du moins les mots anciens ont une forme dialectale.

Cuisine.

Les termes de cuisine sont nombreux. Nous trouvons, au moyen âge, une foule de noms pour des épices, pour des espèces de viande, et peu de noms de légumes, tandis que de tout temps il y a eu beaucoup de mots pour les friandises. Comment tous ces termes ont-ils pu s'introduire ? Sans doute par l'intermédiaire de cuisiniers fran-

çais, mais en partie seulement, car les services de ces dignitaires ne sont pas à la portée de tout le monde. On peut songer aussi aux manuels de cuisine et aux épiceries. Le mot anglais *cake* se prononce chez nous à l'anglaise quand il désigne les gâteaux qu'on sert dans les « afternoon-tea », tandis que, pour indiquer de petits biscuits anglais bon marché et la nourriture de chien appelée également *cake*, le peuple prononce le mot à la hollandaise ; c'est que, dans ces deux dernières acceptions, il est devenu usuel ici par les inscriptions des boîtes dans lesquelles cet aliment se vend.

Jeux.

Les mots de sport sont actuellement anglais ; les termes plus anciens sont plutôt français. Qui dirait que le mot que nous employons pour « patin » est d'origine française ? La chasse, au moyen âge, est entièrement française, plus tard elle choisit d'autres modèles. Les termes du jeu d'échecs, du jeu de paume, du jeu de dames, des jeux de cartes, sont français. Pour ce qui est du mode d'importation de ces mots, je crois qu'il faut distinguer entre les jeux physiques, que nous n'avons pu apprendre que par les Français, et les jeux de cartes ou analogues, que nous avons pu connaître par des manuels.

Noms propres de baptême.

Je termine ce rapide aperçu par les noms de baptême, qui forment la transition entre les mots « techniques » et « non techniques ». Dès le XIVe siècle des actes notariés attestent l'emploi de *Péronelle* et de *Roger* [1]. Depuis, les noms propres sont devenus très nombreux, et il n'est pas facile de dire comment ils ont été introduits. Dans les familles des réfugiés ils s'expliquent par la tradition. La mode a dû aussi jouer un rôle ; il n'est pas rare qu'on francise des noms purement hollandais. Et remarquez que nous employons à peu près exclusivement des noms de femme : *Adèle*, *Antoinette*, *Caroline*, *Charlotte*, *Henriette*, *Jeanne*, *Louise*, *Sophie*. Je ne sache que trois noms d'hommes un peu répandus : *Georges*, *Paul*, *Renier*.

1. Beelaerts van Blokland, dans « Bijdragen Vader. Gesch. en Oudh. », 1911, p. 251 ; *Reken. der Graf.*, I, 56. M. Boekenoogen a bien voulu me donner ces indications.

CONCLUSIONS SUR LES MOTS « TECHNIQUES »

Est-il possible de tirer des conclusions générales de l'ensemble des mots « techniques », tels que nous les avons groupés ?

La première question qui se pose est celle de savoir si c'est par le contact personnel ou par les livres qu'ils ont été transmis. Et alors on peut remarquer que l'influence des livres a dû, il est vrai, devenir de plus en plus grande à mesure qu'on lisait davantage, mais qu'on lisait déjà beaucoup au moyen âge, témoin les noms littéraires que je vous ai cités ; la tradition écrite est donc admissible dès le XIIIe siècle. Cependant il n'est pas douteux que, quand il s'agit d'un mot moderne, il y a plus de chances pour qu'il ait été emprunté aux livres. L'imprimerie, mettant la langue étrangère sous les yeux d'un grand nombre de Hollandais, a dû être un moyen de transmission très efficace ; elle établissait un contact direct entre la culture française et les esprits hollandais ; les journaux français surtout ont dû, au XVIIe siècle, contribuer beaucoup à la divulgation de termes français. Les règlements traduits y ont sans doute pris une grande part. Plus j'y réfléchis et plus je me convainc que, dans les quatre derniers siècles, c'est par des textes imprimés que le

plus grand nombre de mots « techniques » a dû entrer dans notre langue.

La forme dialectale des mots médiévaux n'est pas une preuve certaine d'une origine orale, parce que la littérature française du XIIe et du XIIIe siècle est surtout picarde et que les manuscrits picards ont dû être chez nous les plus répandus. Mais quand un mot moderne présente des traits dialectaux, alors nous sommes sûrs d'avoir affaire à un emprunt fait de vive voix. Prenons le terme *souveraineté* qui, bien qu'entré tard dans la langue, a chez nous le suffixe *-teit*, et non *-té*. Or, *-teit* est la forme picarde et elle s'explique dans le néerlandais *soevereiniteit* par l'analogie des mots nombreux en *-té*, *-teit* qui nous sont venus du moyen âge. Cette analogie n'a pu agir que dans la langue parlée, la langue vivante. Il en est de même des mots en *-ier*. Dans les mots introduits au moyen âge ce suffixe, ayant été emprunté au dialecte picard, se prononce *-ir*. Les mots plus récents formés au moyen de *-ier*, ont chez nous également la prononciation *-ir* quand ils indiquent une profession ; dans les autres cas ils se prononcent à la française. Comparez *brigadier*, *grenadier* (tous les deux avec *-ir)* avec *atelier*, *métier*, *presse-papier* (que nous prononçons avec *yé)*. Ces derniers mots sont naturellement des emprunts oraux. Pour ce qui est des premiers, on pourrait croire, puisque ce sont des noms militaires, qu'ils nous viennent

par les règlements, donc par la langue écrite. Seulement, cette explication ne s'applique pas à tous les noms de profession en *-ier*, par exemple *koetsier* (français *cocher*). Dans ces conditions, il me paraît permis d'attribuer la prononciation dans ces mots de *-ier* comme *-ir* à l'analogie des mots anciens, donc à la langue parlée.

Voici un autre côté du problème que nous présentent les mots d'emprunt : quelles sont les données que l'étude des mots « techniques » ajoute à celle de l'histoire ? Résumons les faits que nous avons exposés dans notre rapide aperçu.

D'abord, nous avons constaté que, dans des domaines où l'on n'aurait pas soupçonné l'influence française, elle a été puissante : rappelez-vous les nombreux mots maritimes que nous devons au français.

Puis, la France a souvent servi d'intermédiaire entre d'autres peuples et nous. Ainsi c'est par elle que nous avons appris certains faits de l'histoire et de la géographie, c'est par elle que nous avons souvent reçu des objets qui ne sont pas originaires de France, mais qui y ont été perfectionnés et que vous avez adaptés à l'emploi universel. C'est ainsi que je m'explique que nous donnons un nom français à nos « patins » et que nous appelons les « canaux » du même nom que vous. Il arrive même que le nom est originaire de chez

nous et que pourtant nous l'avons francisé, sans doute parce que la chose l'a été aussi : *galoper*, *harpon*, *marais*. Le mot de *galoper* signifiait en germanique tout bonnement « courir », il est devenu un terme de haute école ; le séjour en France a fait de l'étrangère une Parisienne élégante.

Enfin, les mots d'organisation sont fréquents ; de là les termes de réunion, les mots politiques, les termes de chemin de fer ; de là aussi l'emprunt de mots collectifs, de mots-étiquette, de mots-titre (noms de commerçants, d'ouvriers). L'esprit français est synthétique, l'esprit germanique individualiste ; il n'est pas étonnant que le français soit plus riche en termes qui résument un ensemble de faits et d'idées ; et c'est en nous fournissant des mots qui relient ensemble des concepts et des objets que le français a surtout enrichi notre vocabulaire.

Mots « non techniques ».

Vous vous rappelez que, par ce terme, j'entends les mots exprimant des concepts qui, au moment de l'emprunt, étaient déjà connus du peuple qui va s'en servir. Il faudra les chercher dans les groupes que nous avons intitulés : l'homme dans ses rapports avec les autres

et l'homme individuel. La séparation entre ces deux groupes est parfois difficile à faire : telle qualité, par exemple le calme ou la vivacité, peut être considérée comme un trait de caractère et appartient alors au dernier groupe ; mais en tant qu'elle se manifeste dans l'attitude de l'individu envers les autres, c'est dans le premier groupe qu'il faudrait la citer. Ainsi le mot *calme* peut désigner un état d'âme et aussi une façon d'agir.

Comme ces mots ont un caractère plus personnel, plus intime, et sont dans un rapport étroit avec la vie de tous les jours, il y aura plus d'adjectifs et plus de verbes dans ces groupes que parmi les mots « techniques ».

Voici maintenant ce qui résulte de mes listes.

Je rappelle que j'ai pris soin de combiner chaque qualité, chaque action avec son opposé ; il est donc possible de savoir s'il existe une différence proportionnelle entre les mots qui désignent le commerce amical et ceux qui marquent des rapports hostiles ; or, il n'y en a pas, du moins si l'on tient compte du fait que certaines actions présentent plus de variété et sont plus manifestes que d'autres. Ainsi, il est vrai qu'il y a plus de mots pour « se battre » que pour « s'aider », pour « offense » que pour « flatterie », mais ce serait, à mon avis, une erreur d'en conclure que les Français nous ont plutôt appris à nous quereller qu'à nous rendre mutuellement service.

Pourtant, quand on compare entre elles les différentes époques, on s'aperçoit que, aux temps modernes, les mots amicaux sont en majorité. Cela doit s'expliquer par le fait que les rapports entre la France et la Hollande ont eu toujours un caractère mondain, et que, au moyen âge, même dans les hautes classes, les manières n'ont pas dû être très raffinées. Il est vrai que, même parmi les mots plus récents, les termes pour « impolitesse » et « mauvaises manières » ne manquent pas. Cependant, il n'y a qu'une contradiction apparente entre ce fait et le caractère plus prononcé de mondanité que j'ai cru remarquer. En effet, si nous avons tant de mots pour « impolitesse », ce n'est certainement pas un reproche tacite à l'adresse des Français ; c'est plutôt que notre commerce avec eux nous a ouvert les yeux sur la différence qu'il y a entre les bonnes et les mauvaises manières ; il est naturel qu'il nous fallût aussi des mots pour ce qui n'est pas conforme aux bons usages.

Très nombreux sont les termes qui se rapportent à la « conversation ». Ce grand nombre doit être attribué au fait que ces mots ont la vie moins longue que ceux des autres groupes ; ils viennent et disparaissent avec une extrême facilité. Je les distingue en trois catégories.

Il y a d'abord les mots qui caractérisent la parole et ses nuances. Les Français sont meilleurs

parleurs que nous. Si les invectives sont fréquentes, les termes de caresse ne manquent pas non plus. D'ailleurs, Schuchardt a déjà remarqué que les invectives passent facilement d'une langue dans une autre [1].

Ensuite, je mentionne les mots qui, sans avoir toujours un sens précis, servent à fortifier l'expression : *affreux*, *colossal*, *violent*. Les termes étrangers, ayant une valeur affective très prononcée, ainsi que nous le verrons plus tard, sont donc tout désignés à renforcer le sens. Ce sont pour la plupart des adjectifs.

En troisième lieu, j'ai mis ensemble les interjections et les formules de salutations, des bouts de phrase tout faits comme : *à propos*, *coûte que coûte*, *faute de mieux*, *fâcheux troisième ; hélas*, *enfin* (nous disons même *couche* à nos chiens). Naturellement, leur fréquence plus ou moins grande dépend du milieu ; il y en a qu'on n'entend que dans le monde, mais beaucoup aussi s'emploient partout. Il me semble que cette habitude doit vous surprendre, puisque chez vous elle est inconnue ; c'est à peine si, dans quelques milieux plus ou moins cosmopolites, on emploie les expressions *faire du footing*, *high life*, *struggle for life* ou d'autres analogues ; mais ce ne sont pas là ce

1. Schuchardt, dans *Zeitschrift f. roman. Philol.*, XXVIII, 129.

que j'appelle des mots de la conversation. A Rome il semble bien qu'on a eu quelque chose de pareil ; dans ses lettres, Cicéron se sert assez souvent, pour nuancer son idée ou simplement pour s'amuser, d'expressions grecques, par exemple : « ut jam πρὸς τὸ πρότερον revertar », « quare celeritas nostri reditus ἀμεταμέλητος debet essere ». C'est sans doute le ton de la conversation.

Je me demande si ce n'est pas ici que je dois placer deux noms de parenté dont l'un a définitivement remplacé le terme germanique. Ces deux mots sont *taie*, qu'au moyen âge les Français employaient pour « grand'mère », et *tante*. Seul le dernier a subsisté. Je note, dès maintenant, que nous avons un mot indigène pour « oncle », contrairement à l'allemand qui, à côté de *Oheim*, se sert de *Onkel*.

Je passe à l'homme individuel.

Nous employons des termes français pour un certain nombre de parties du corps et il semble bien qu'il y en ait qui nous viennent de l'hôpital ou du laboratoire ; ce sont donc des termes « techniques ». Pas tous cependant.

Je relève le mot *blond*. Comme cette couleur de cheveux est plutôt propre aux Germains qu'aux Romans, il y a lieu de s'étonner que, pour l'exprimer, nous soyons allés chercher un mot chez vous. On pourrait songer à expliquer cet emprunt par la littérature ; vous savez que les

vieux poètes n'aimaient pas les brunes, et Ronsard, au XVIe siècle, dans une ode aux filles de Henri II, est encore un peu embarrassé pour louer leur beauté, justement parce qu'elles ne sont pas blondes. Il s'en tire assez ingénieusement :

Divin est votre lignage,
Et le brun que vous voyez
Rougir en votre visage
En rien ne vous endommage
Que trois Graces ne soyez.
Les Charites sont brunettes,
Bruns les Muses ont les yeux,
Toutefois belles et nettes,
Reluisant comme planètes
Parmi la troupe des dieux.

Voici cependant une autre explication. Ne serait-ce pas que le contraste qu'ils formaient avec les Français aux cheveux noirs a fait que nos ancêtres se sont rendu compte de la différence de la couleur des cheveux et que, n'ayant pas de mot pour exprimer ce qu'ils n'avaient pas encore remarqué, ils l'ont emprunté aux Français dès qu'ils en ont eu besoin ?

Les actions corporelles pour lesquelles nous employons un mot français sont toutes accompagnées de mouvements énergiques. Il n'y a qu'un mot qui fasse exception, c'est *tâter*, qui a passé aussi en anglais et en allemand. Est-ce comme

terme médical qu'il est entré en néerlandais ? Nous possédons un très grand nombre de termes médicaux français.

Parmi les mots qui marquent les circonstances de la vie (richesse ou pauvreté) seuls ceux qui expriment le luxe sont chez nous d'origine française.

Viennent les « mœurs ». Il y a beaucoup de mots français chez nous pour des mœurs mauvaises, bien plus que pour les mœurs convenables. D'en conclure que les Français ont la spécialité de cet étrange article d'exportation, serait par trop puéril. D'ailleurs, à ceux qui voudraient expliquer ainsi la présence de ces mots en Hollande, je pourrais répondre qu'il faut pourtant que les Hollandais aient eu besoin de ces termes défavorables, et ainsi le reproche retomberait sur nous. Le fait est que ces mots doivent d'être empruntés par nous à la nécessité où nous étions de nommer ces concepts par des euphémismes, et comme tels le mot étranger, nous le verrons plus tard, est tout désigné. On pourrait ajouter qu'une vie déréglée présente plus de variété que l'existence d'un bon père de famille, de sorte qu'il faut plus de mots pour tout exprimer.

Voici le groupe le plus petit : il se compose des termes qui désignent la disposition d'esprit, le caractère, l'intelligence. On voit que, plus le concept devient intérieur, plus le nombre de mots

étrangers diminue. Quant à la proportion entre les différents opposés, les listes nous apprennent qu'il y a plus de mots pour « colère » et « chagrin » que pour « gaieté » et « plaisir », plus pour « courage » que pour « lâcheté ». Il va de soi que je ne suis pas plus disposé à tirer de cette dernière proportion des conclusions en faveur des Français, que je ne l'étais tout à l'heure à tourner cette arme contre eux. Le « courage » étant plus énergique, se montrant plus que la « lâcheté », a nécessairement plus de noms dans la langue. Entre le nombre des mots pour « chagrin » et ceux pour « plaisir » la différence numérique est insignifiante. Et c'est heureux pour moi, car si je devais expliquer pourquoi le peuple le plus gai a cédé de préférence des mots lugubres aux gens sérieux du Nord, je serais vraiment un peu embarrassé.

Restent les termes dont la signification est trop générale, trop vaste pour qu'il soit possible de leur assigner une place dans nos listes. Il y a, parmi eux, plus de mots abstraits que de termes concrets ; les adjectifs et les verbes sont très nombreux. Il est probable qu'ils ont été introduits en néerlandais avec une seule de leurs significations et que, par suite du contact prolongé des Hollandais avec la France, ils ont peu à peu pris chez nous les autres sens qu'ils avaient en français. Mais nous ne pouvons pas connaître cette

première signification. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce sont les mots qui se sont le plus intimement liés au hollandais et qui sont chez nous d'un emploi universel. En voici quelques-uns : *fait*, *manière*, *ordre*, *place*, *point*, *série*, *troupe ; constant*, *égal*, *fin*, *plat*, *présent*, *rond ; coûter*, *former*.

J'ai renvoyé — vous vous le rappelez — la discussion des occasions qui ont pu amener l'introduction de termes « non techniques », au moment où je vous aurais fait connaître en gros quels sont ceux qui s'emploient chez nous. Ce serait donc maintenant que j'aurais à aborder ce sujet, à rechercher quels moyens de contact entre la France et la Hollande ont été assez puissants pour amener l'emprunt de mots « non techniques ».

Mais, ainsi que je l'ai déjà annoncé, j'aurai d'abord à parler des autres traces que le contact avec la France a laissées dans notre langue. C'est donc de ces faits que je traiterai dans la première partie de ma prochaine leçon, quitte à revenir ensuite à l'explication de la présence dans notre langue des mots « non techniques ».

TROISIÈME LEÇON

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous rappeler que, dans mes deux dernières leçons, j'ai essayé de fixer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici les occasions qui ont pu causer l'introduction de mots français en néerlandais. Il s'agissait de savoir par quelles voies un mot français a passé la frontière. Vous vous rappelez ma grande division en mots « techniques », qui désignent des objets ou des concepts français importés ici et apportant leur nom ; et en mots « non techniques », servant à nommer des concepts qui ont dû être connus de nous bien avant que nous soyons entrés en contact avec les Français, parce que ces concepts sont propres, non pas à un seul peuple, mais à l'humanité : ce sont des qualités, des sentiments universels. J'ai cherché quelques données que les mots « techniques » ajoutent à celles fournies par l'histoire : elles prouvent que l'influence française a dû s'exercer par les livres aussi bien que par le contact personnel, et que c'est surtout par ses qualités de synthèse que

l'esprit français a pu combler des lacunes dans notre culture.

Pour ce qui est des mots « non techniques », il est plus difficile de déterminer avec précision ce qui a donné lieu à leur entrée dans notre langue, parce qu'on ne peut pas les rattacher à un événement en quelque sorte historique. Nous aurons aujourd'hui à étudier, sinon les conditions et l'époque précise de l'emprunt de ces mots, du moins les conditions générales qui ont pu amener leur fixation dans notre langue.

Seulement, j'ai déjà annoncé qu'on ne doit pas séparer ces mots « non techniques » des autres éléments français que possède notre langue et dont je vais vous parler d'abord.

Autres éléments français en néerlandais.

A côté des mots que nous avons empruntés tout faits, tels qu'ils s'emploient chez vous, nous appliquons des procédés de formation qui sont également d'origine française. Si les mots « non techniques » sont déjà plus probants pour l'influence française en Hollande que les termes « techniques », combien plus n'est-ce pas le cas pour ces éléments formateurs ? Quand, par exemple, pour faire un mot nouveau, nous em-

ployons un suffixe français, cela prouve que nous connaissons de très près, pour les avoir entendu prononcer une infinité de fois, des mots français qui présentent ce suffixe. C'est à cause de la haute signification qu'ils ont pour la connaissance des relations de nos deux pays que ces procédés de formation doivent être traités avec les mots « non techniques », et encore pour cette raison que, pas plus que pour ceux-ci, on ne peut préciser l'occasion de leur introduction en néerlandais ; vous comprenez qu'il ne sera pas possible de déterminer le moment où l'on a pour la première fois appliqué tel ou tel suffixe étranger.

Il sera utile de distinguer les différents cas qui se présentent et de nous demander quel est le travail psychologique dont ces diverses formations sont les signes.

Nous formons, au moyen d'éléments français, aussi bien des mots français que des mots hollandais. Les premiers ou bien se composent *d'éléments* français ou bien ne sont que la combinaison de *mots* français. Les seconds présentent la réunion d'un radical hollandais et d'un suffixe ou préfixe français, ou bien, inversement, d'un radical français et d'un suffixe néerlandais. En outre, il arrive que nous habillons un mot néerlandais à la française et que nous traduisons un mot français. Enfin, la question se pose de savoir si la syntaxe et la morphologie du

néerlandais sont redevables au français de certaines tournures.

Nouveaux mots français formés au moyen d'éléments français.

a) Voici des composés et des dérivés que le français ne connaît pas et qui s'emploient en néerlandais :

déballoter, déballotage — principiel — baronnesse, danseresse, régentesse, secrétairesse — accuratesse, secretesse — comploteur — modieux, questieux (« douteux ») — *avocatie, piquanterie — livrancier* (« fournisseur ») — *artilleriste, astronomiste, athéiste, coloniste* (« colon »), *componiste* (« compositeur »), *spiritiste* (« spirite »), *styliste — faillissement* (« faillite ») — *génialité — agenture* (« agence »), *avocature, titulature, vacature* (« vacance ») — *accolader, antichambrer, candider* (« poser la candidature »), *contrebander, dominer* (« jouer aux dominos »), *dueller, narcotiser, normaliser, portraiter, proviander, subsidier, tantaliser.*

A propos de ces verbes, je cite une anecdote qui prouve que, avant d'attribuer ces nouvelles formations au néerlandais, il faut y regarder à deux fois.

En 1691, Racine écrivait à son fils, qui était en Hollande et dont les expressions se ressentaient d'un séjour de quelques années à La Haye : « Mon cher fils, vous me faites plaisir de me

mander des nouvelles : mais prenez garde de ne les pas prendre dans les gazettes de Hollande ; car outre que nous les avons comme vous, vous y pourriez prendre certains termes qui ne valent rien, comme celui de *recruter*, dont vous vous servez, au lieu de quoi il faut dire *faire des recrues* [1] ». Or, on pourrait songer un moment à rapprocher ce verbe de ceux que je viens de nommer et à admettre que Racine le fils a dû l'apprendre en Hollande. Mais cette explication est impossible, puisque *recruter* est devenu tout à fait français ; il est inadmissible qu'un mot français ait été imposé au français par un peuple étranger. A mon avis, il est certain qu'au moment où Racine le père écrivait sa lettre, *recruter* existait déjà en français, sans encore être admis dans le langage des « honnêtes gens » et pas davantage, à plus forte raison, dans la langue écrite. Or, en Hollande, ce mot avait, plus tôt qu'en France, dépouillé son caractère un peu familier, et était devenu un terme dont on pouvait aussi se servir en écrivant. Racine le fils avait donc bien subi l'influence du milieu où il avait vécu ; et à ce propos je cite un autre passage, dans une lettre de son père, de 1698 : « Votre relation du voyage que vous avez fait à Amsterdam m'a fait un très grand plaisir. Je n'ai pu m'empêcher de la lire

1. Weiss, *o. l.*, II, 95.

à MM. de Valincourt et Despréaux. Je me gardai bien en la lisant de leur lire l'étrange mot de *tentatif*, que vous avez appris de quelque Hollandais, et qui les aurait beaucoup étonnés [1]. » On sait que les Hollandais, de même que les Belges, ont la mauvaise habitude de dire *veuf* au lieu de *veuve*, *Belche* pour *Belge*, etc. Pour en revenir à *recruter*, il semble bien que c'est le seul verbe dérivé qui se montre chez nous plus tôt qu'en français. Mais je n'oublie pas que, dans la langue familière en France, cette dérivation est plus riche qu'on ne croirait (je cite par exemple *ovationner* [2]). Et j'ai à dessein laissé de côté le verbe *procéder* (« faire un procès »), qui existe dans la vieille langue.

Je crois pouvoir ajouter à ce groupe les mots formés chez nous de vocables français, par un procédé qu'on a appelé « dérivation régressive [3] », qui consiste à dépouiller le mot, regardé, à tort ou non, comme un dérivé ou un composé, d'une syllabe initiale ou finale : ainsi, *aristocrate* est formé d'*aristocratie*, sur le modèle de groupes comme *acrobate acrobatie*, où c'est inversement le mot en *-ie* qui est le dérivé. C'est de cette façon que nous avons fait les mots pseudo-français suivants :

1. *Ibidem*, p. 96.
2. Cf. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, III, 195.
3. *Ibidem*, p. 241.

anatome (« anatomiste »), formé chez nous de *anatomie*, *biologue*, *embryologue*, *étymologue* (« étymologiste »), *généalogue* (« généalogiste »), *minéralogue* (« minéralogiste »), *pathologue* (« pathologiste »). Ces mots ont peut-être été forgés d'après l'analogie de mots français comme *archéologue*, *astrologue*, *géologue*, *mythologue*, *philologue*, *psychologue*. Mais il n'est pas impossible que le mot néerlandais *theoloog* (« théologien ») qui nous vient du latin *theologus* adapté à la prononciation française, ait été le point de départ. Dans ce cas, ces formations régressives devraient être placées dans le groupe des mots nouveaux formés au moyen d'éléments néerlandais. Il en est de même de quelques substantifs post-verbaux, comme *attest* (« attestation »), *export* (« exportation »), *import* (« importation »). Ce mode de formation étant tout aussi usuel en néerlandais qu'en français, on ne peut pas savoir laquelle de ces deux langues a fourni le modèle.

Maintenant, voici quelques observations au sujet de ces mots.

D'abord, nous retrouverons plus tard à peu près les mêmes suffixes dans les mots formés d'un radical néerlandais et d'une terminaison française. Ce sont des suffixes qui ont un sens collectif, généralisateur, et qui forment des noms de personnes exerçant une profession. Or, je rap-

pelle que, parmi les mots « techniques », un très grand nombre avaient justement une de ces significations.

Puis, il est intéressant de rapprocher d'autres langues qui, elles aussi, forment des mots français au moyen de terminaisons françaises.

Belgique[1] : *casquetterie, fagoterie, friserie* (« boutique de coiffeur »), *parapluiterie* — *chaisière* (« loueuse de chaises à l'église »), *légumier* (« marchand de légumes »), *livrancier* (« fournisseur »), *verdurier, vigilantier* (« loueur de voitures ») — *rampiste* (« fabricant de rampes ») — *écoler* (« élever »), *scrutiner* (« voter par scrutin »).

Suède[2] et Allemagne[3] : *baronnesse* — *faillissement* — *agenture, avocature.*

On voit que ce sont encore les mêmes suffixes que chez nous. Je rappelle en outre que le suffixe italien *-iero* est emprunté du français.

Enfin, pour ce qui est de la date, on peut dire que *-age, -el, -ie, -ier* appartiennent à la plus ancienne couche de mots empruntés, tandis que

1. Comte de Caix de Saint-Amour, dans « Revue hebdomadaire » du 12 août 1911 ; cf. Gustave Cohen, *Le Parler belge*, dans les « Actes du Congrès International pour l'extension et la culture de la langue française » (1905).

2. A. Nordfelt, *Om Franska Lånord i Svenska*, dans « Nyfilologiska Sällskapets i Stockholm Publikation », 1901.

3. G. Rümelin, *Die Berechtigung der Fremdwörter* (Freiburg i. B., 1887).

-esse, *-iste*, *-ure* sont plus récents chez nous et, d'ailleurs, y sont moins fréquents.

Ceux qui forment de nouveaux mots en ajoutant un suffixe ou un préfixe français à un radical également français doivent posséder votre langue à peu près comme ils possèdent leur idiome maternel ; pas assez cependant pour rester toujours dans les limites que l'instinct linguistique des Français oppose à la formation de néologismes. Vous avez sans doute souvent remarqué la désinvolture avec laquelle les étrangers forment des mots français qui vous sont inconnus. C'est là en même temps une preuve de leur connaissance de votre langue, et une preuve d'ignorance. Car le fait qu'on se sent assez à l'aise dans cette langue pour y appliquer des procédés qu'on peut se permettre et qu'on se permet dans le langage maternel, suppose une grande familiarité avec la langue étrangère. Mais, d'autre part, une étude approfondie d'une langue qui n'est pas la nôtre doit nous amener au respect des formes existantes ; rien n'est plus dangereux, pour un étranger, que de faire des mots dans une autre langue, parce qu'une chose qu'il ne pourra jamais acquérir, c'est l'instinct de la langue étrangère.

Ces mots nouveaux français n'ont pu être formés chez nous que dans un milieu où le français a été la langue de la conversation. Nous verrons plus tard toute l'importance de ce fait.

b) Il en est de même des expressions formées de mots français. J'en nomme quelques-unes :

être dans la contremine (« être toujours d'un avis contraire » c'est primitivement un terme de bourse) — *ce n'est pas jurer gros* (« cela ne prouve pas grand'chose ») — *jouer rendez-vous* (« avoir mal au cœur »).

Nouveaux mots néerlandais formés au moyen d'éléments français.

Ici nous distinguons aussi deux groupes, qui, pour l'appréciation du rôle du français chez nous, sont d'une valeur inégale.

a) On ajoute un suffixe ou un préfixe français à un radical néerlandais. Ce sont surtout : *-age*, *-ie (-erie)*, *-ier*, *-iste*, *-té* (sous la forme dialectale *-teit)* ; *-té*, *-ie* et *-ier* sont devenus, on peut le dire, des suffixes néerlandais ; un seul préfixe : *aarts- (arche-)*.

Je constate que, parmi les mots empruntés, il y en a un très grand nombre qui ont une de ces terminaisons, ce qui explique que ce sont surtout ces désinences-là qui sont devenues vivantes chez nous. Puis, remarquez que ce sont les mêmes suffixes que ceux que nous ajoutons à des radicaux français.

Si les mots français nouvellement formés prou-

vaient surtout qu'il a dû y avoir chez nous des personnes pour qui le français était une seconde langue maternelle, qui parlaient souvent, sinon toujours, cette langue, ceux qui composent le groupe que nous étudions dans ce paragraphe contiennent un autre enseignement : ils attestent combien l'emploi des mots français formés au moyen d'un de ces suffixes, a dû être fréquent chez nous.

On pourrait se demander si ces formations appartiennent au groupe social qui, chez nous, a créé des mots français. Voici ce qu'on peut affirmer à ce sujet. Comme les suffixes sont français, il faut qu'ils aient été très familiers à ceux qui s'en sont servis comme des outils de angue ; d'autre part, les concepts fondamentaux se sont présentés à leur esprit en néerlandais, ce qui prouve que, s'ils parlent, lisent ou entendent beaucoup de français, cette langue n'a pourtant pas encore empiété sur la langue maternelle. Il y aurait donc, entre ces deux groupes, une différence graduelle par rapport à leur familiarité avec le français. D'ailleurs, la même personne, à des moments différents et selon le milieu où elle se trouve, peut être plus ou moins dominée par la langue étrangère ; les deux langues se trouvent dans son esprit dans une position d'équilibre instable.

On se sert souvent du terme de « bilingue ». C'est

à dessein que j'évite de l'appliquer ici, parce que de véritables bilingues il n'y en a pas. Nous n'avons tous qu'une seule langue dans laquelle nos pensées s'expriment spontanément. Cette langue peut être plus ou moins homogène, elle peut contenir des éléments d'origine diverse, mais à chaque concept doit correspondre, à un moment donné, une seule forme, qu'elle appartienne à la langue maternelle ou à la langue étrangère. A mesure qu'on possède mieux une langue autre que la sienne, on doit perdre du côté de sa langue propre. Cette perte, et l'adoption de la langue étrangère sera d'autant plus rapide qu'on a moins d'instruction et qu'on a moins pensé ; car, chez ceux qui n'ont que peu d'idées, les modes d'expression de la langue maternelle ne sont que flottants, puisqu'ils n'ont pas eu à quoi s'accrocher. Les bonnes suisses qui sont si nombreuses en Hollande et qui souvent n'ont eu qu'une instruction superficielle, perdent leur langue très vite : il suffit quelquefois d'une année pour qu'elles émaillent leur conversation des plus atroces batavismes. Et même ceux qui apprennent la langue étrangère par l'étude et qui ont l'habitude de se rendre compte de la forme où ils moulent leur pensée, ne se perfectionnent pas impunément dans une langue étrangère.

b) On ajoute un suffixe ou un préfixe n é e r -

landais à un radical français. Ce suffixe peut ou bien ajouter une nouvelle idée ou bien ne rien ajouter au sens du radical.

α. Le suffixe forme un nom de femme d'un radical français exprimant un nom d'homme, ou sert à dériver des verbes néerlandais de substantifs français, par exemple :

pelgrimminne (formé de *pelgrim*, qui est le français « pèlerin ») — *bankroeten* (« faire banqueroute »), *kaarten* (« jouer aux cartes »), *plezieren* (« procurer du plaisir »), *spijten* (« éprouver du dépit ») — *bepeinzen* (« penser à »).

β. Le suffixe ou le préfixe est tautologique :

-er (marque l'agent) : *dragonder* (« dragon »), *medecijner* (« médecin »), *Karthuizer* (« Chartreux ») — **-inne** (marque le nom de femme) : *regentinne* (« régente ») — **-schap** (marque l'action) : *ambassaetschap* (« ambassade ») — **-ies** (forme des adjectifs) : *barbaries*, *enthousiasties*, *fragmentaries*, *nomadies*, *parasities*, *protectionisties* — **-s** (forme des adjectifs) : *barbaars*, *puriteins* — *aanpart* (« part »), *ontramponeren* (a. fr. « ramposner »), *vernegligeren*, *verruïneren*, *voorbijpasseren*.

Ces derniers composés ont été faits sur le modèle des mots hollandais correspondants. Le suffixe *-ies* a quelquefois un sens légèrement péjoratif ; sa grande extension en hollandais doit être en partie attribuée à l'influence de l'allemand.

Tâchons d'apprécier ces faits. Pour que, d'un

mot français, on forme un nouveau mot au moyen d'un suffixe néerlandais, il faut que, dans l'esprit de celui qui parle, ces mots français aient perdu leur caractère étranger, et je crois que c'est là l'intérêt que ce groupe présente pour notre étude. Ce n'est pas un hasard que ces nouvelles formations appartiennent surtout à la langue populaire ; il est évident que, moins on pratique soi-même le français, plus cette assimilation de mots français aux mots indigènes qui fait qu'on les traite sur le même pied et leur fait subir les mêmes changements, doit être naturelle et facile. Dès maintenant, j'insiste sur le fait, auquel je reviendrai plus tard, que pour comprendre le rôle du français en Hollande, il faut tenir compte de la classe très nombreuse de gens qui, dans leur parler, admettent des mots du français, sans qu'eux-mêmes ils parlent cette langue. Il arrive qu'ils le lisent, comme ce directeur d'Ecole normale dont parle Victor Cousin dans son Rapport et que j'ai mentionné dans ma première leçon : les mots français ne vivent pas pour eux, ils les traduisent avec plus ou moins de rapidité et plus ou moins consciemment, et par là ils les sentent peu comme termes étrangers. Et ceux qui ne lisent pas même le français, ne connaissent les mots français que pour les avoir entendu prononcer par des compatriotes plus versés dans l'idiome étranger. Ces mots ne leur arrivent pas comme des étrangers, et

ne sont pas, dans leur esprit, aussi rigoureusement séparés des mots indigènes que c'est le cas pour ceux qui connaissent l'autre langue.

Un fait important, c'est que ces formations hybrides existent dans la langue de la Hollande du Nord dès le XIIIe siècle ; dans la vieille chronique de Melis Stoke, les verbes *barater*, *ennuyer*, *maudire* ont déjà des préfixes hollandais.

A eux deux, ces groupes de mots français et néerlandais attestent une profonde influence de la France sur notre pays. Il a dû y avoir ici un certain nombre de personnes pour qui le français n'était plus une langue étrangère. A côté d'eux, un groupe important de Néerlandais, tout en conservant l'usage du hollandais, ont dû avoir une connaissance très familière et très vivante du français. Enfin, l'influence de ces deux milieux a dû agir sur d'autres où l'on ne parlait pas le français et où, souvent, on l'ignorait.

Vous vous rendez compte que nous aurions eu tort de n'étudier que les mots empruntés ; l'influence française se manifeste avec bien plus d'évidence dans la liberté avec laquelle nous prenons au français des éléments formateurs. Aussi je ne comprends pas qu'on ait pu écrire [1] :

1. F. Mauthner, *Die Sprache* (Frankfurt a. M., 1906), p. 52.

« L'emprunt de suffixes et préfixes est rare dans les temps historiques... Aux temps anciens, où ces syllabes étaient encore des mots isolés, ils ont pu être empruntés comme les autres mots ». L'étude du français en Hollande dément ces paroles.

Mots néerlandais habillés a la française.

C'est un phénomène qu'on retrouve ailleurs, mais qui est difficile à reconnaître. Pasquier, dans ses *Recherches de la France* [1], dit : « Comme aussi nous avons quitté plusieurs mots français pour enter dessus des bâtards. Car de *chevalerie* nous avons fait *cavalerie*, de *chevalier*, *cavalier*, de *embûche*, *embuscade*, d'*attacher*, *attaquer* ». Et dans les *Dialogues du nouveau langage françois italianizé* [2] de Henri Estienne, je lis : « On se moque bien de ceux qui... aiment mieux dire *chevalerie* que *cavalerie* ». Or, de tous ces exemples, il n'y a qu'*embuscade* qui puisse être considéré comme une adaptation d'un mot français à son synonyme italien. Car *cavalerie* et les autres ont dû être empruntés de l'italien indépendamment de leurs correspondants français : en effet leur significa-

1. Pasquier, *o. l.*, VIII, 3.
2. H. Estienne, *o. l.*, I, 347.

tion est trop différente de celle des mots italiens pour qu'on puisse les identifier avec ceux-ci.

M. Brunot [1] cite d'autres exemples du XVIe siècle : *favoregger*, *ragioner*, *guirlande*, etc. ; il n'en subsiste que quelques-uns. M. Sainéan [2] enfin vient de montrer que *bizarre*, emprunté de l'italien, n'a triomphé qu'après un siècle de lutte de *bigearre*, mot méridional, qui, de son côté, exerça une action sémantique sur son rival plus heureux.

Il est évident qu'entre deux langues étroitement apparentées, comme l'italien et le français, une influence de cette nature devait être plus fréquente qu'entre le français et le néerlandais ; il en est d'autant plus intéressant qu'il arrive que des mots étrangers, non empruntés à votre langue, produisent sur le peuple l'effet d'être français, et alors il ajoute quelquefois à leur air étranger quand il trouve qu'ils ne l'ont pas suffisamment. Soit le mot latin *motor* (« moteur ») que, d'ordinaire, nous accentuons sur la première syllabe ; il devient dans la langue populaire souvent *motór*, avec accent sur la syllabe finale. Il faut donc qu'instinctivement le peuple se rende compte de la différence entre l'accentuation française et

1. *O. l.*, II, 208.
2. L. Sainéan, *Rabelaesiana*, dans « Revue des Études rabelaisiennes », X, 271.

l'accent germanique, qui est initial ; or, pour en arriver là, il est nécessaire qu'il ait souvent entendu prononcer des mots français et que, dans sa langue à lui, il en existe beaucoup. Voilà une nouvelle preuve en faveur de l'influence française.

Et voici un cas d'adaptation très curieux. De *cartonnier* nous faisons *cartonnière*, sans doute parce que le suffixe *-ière* nous semble, à cause de son *e ouvert* long, qui est inconnu dans des mots néerlandais, plus « français » que *-ier*.

Traductions.

Quelquefois des mots français ou des expressions françaises sont traduits en néerlandais et vont faire partie de notre lexique. Il est difficile de reconnaître ces traductions et il faut un hasard heureux pour pouvoir se prononcer avec certitude sur leur origine. Voici quelques cas où le fait de la traduction est assurée : elle peut être complète ou partielle.

a) Traduction complète : *te hovede komen* (« venir à chef » ; le holl. *hoofd* ne signifie guère « bout ») ; *schoondochter* (« belle-fille »), *kleinzoon* (« petit-fils » ; l'invariabilité de l'adjectif prouve que sa combinaison avec le substantif n'est pas un produit spontané chez nous).

b) Traduction partielle : α. Suffixe traduit : *rederijker* (« rhétoricien »), *subtilike* (« subtilement ») — β. Préfixe traduit : *intreie* (« entrée »), *miskief* (« meschief »), *verpozen* (« reposer ») — γ. Radical traduit : *germainneef* (« cousin germain ») — δ. Réunion de mot français et de sa traduction : *nul en van gener waarde, part noch deel.*

Vous savez que des combinaisons comme celles que je cite en dernier lieu, se rencontrent dans d'autres langues également. Voyez H. Estienne [1] : « Je vous ferai entendre, quant à l'usage des mots italiens, une autre sorte de sciocchesse..., c'est qu'ils usent du mot Italien et puis adjoustent le Françès. » Au XVIe siècle, on rencontre chez les auteurs français souvent des combinaisons de verbes français avec leur correspondant latin, par exemple *laver et abluer* [2]. Et en rétoroman on dit : *Par utile et nütze, Zèle et Eifer* [3], joignant ainsi au mot roman l'équivalent allemand.

Une observation encore au sujet des traductions précitées. Il arrive qu'il est malaisé de les distinguer des combinaisons d'un radical hollandais avec un suffixe français. Prenons le néerlandais *maerschalkie*. Est-ce une traduction partielle (c'est-à-dire une traduction du radical) de *marisauchie*,

1. *O. l.*, I, 182.
2. *Tijdschrift voor Ned. Taal en Letterk.*, XXIII, 25.
3. R. Brandstetter, *Das Schweizerdeutsche Lehngut im Romontschen* (Luzern, 1905), p. 82.

ou faut-il considérer ce mot comme un dérivé, formé chez nous de *maerschalk* avec le suffixe *-ie* ?

On a, dans les derniers temps, plus d'une fois relevé l'importance de ces traductions pour l'histoire d'une langue. Je me fais un plaisir de citer ici quelques lignes d'un des livres les plus nouveaux, les plus riches en perspectives qui aient paru dans les derniers temps[1] : « C'est une erreur que de faire une distinction rigoureuse entre l'emprunt et le calque ; ils diffèrent dans leur forme extérieure, mais très peu par leur origine et leurs caractères fondamentaux ; ils ont une seule et même raison d'être et une égale influence dans la formation du vocabulaire... On ne comprend pas encore l'extension et l'importance de cette forme de l'imitation qu'on surprend dans les replis les plus cachés de la langue, mais plus tard il apparaîtra que l'emprunt n'est qu'une variété d'une tendance générale, que sa diffusion est bien moins grande que celle du calque, et peut-être prendra-t-on alors de plus haut la question du « Fremdwort »... Dans cinquante ans on ne concevra plus de dictionnaire étymologique qui ne tiendra pas compte... de l'étude systématique des mots introduits par traduction. »

1. Bally, *Traité de Stylistique française* (Heidelberg, 1909), p. 50.

Et un savant allemand, M. Mauthner, dans un livre spirituel et paradoxal [1], renchérit encore sur Bally dans l'importance qu'il attache à ces traductions. Il en distingue deux espèces. Tantôt le mot étranger est rendu par un mot déjà existant dans la langue maternelle, auquel on donne une nouvelle signification, conforme à celle du mot étranger, par exemple *geest* (« esprit », au sens de « vivacité piquante de l'esprit »), *woord* (au sens de « parole d'honneur »), *stem* (« voix » dans une élection). Tantôt, pour rendre le terme étranger, on forme un mot avec des éléments indigènes, par exemple *weldaad* (« bienfait »), *uitdrukking* (« expression »).

M. Mauthner reproche aux linguistes de signaler le phénomène simplement, sans en faire ressortir l'importance capitale ; d'après lui, ce procédé a plus fait qu'une langue universelle pour rapprocher les peuples qui sont à la tête de la civilisation [2].

A ce sujet, je me permets de vous faire remarquer d'abord qu'il est certain que, parmi les « Kulturvölker », il s'établit une manière de penser identique. Mais la difficulté consiste à séparer ce qui est spontané de ce qui est emprunté. Il est relativement facile de réunir un certain nombre

1. Mauthner, *o. l.*, p. 56 et 58.
2. *Ibidem*, p. 43.

de termes scientifiques (par exemple des termes grammaticaux) que les savants puristes ont traduits, syllabe pour syllabe, du latin ou du français. Ce sont là des termes « techniques » qui rentrent dans le groupe des mots internationaux dont — vous vous le rappelez — la patrie est souvent difficile à découvrir. Mais quand il s'agit d'une expression ou d'un mot appartenant à la langue usuelle, il est déjà plus difficile d'admettre une action aussi consciente, aussi voulue de la part de ceux qui parlent. Et, si je ne me trompe, les traductions partielles que je viens de citer sont déjà beaucoup plus instinctives ; on ne s'imagine pas quelqu'un qui, voulant exprimer en hollandais *cousin germain*, traduit sciemment le substantif en gardant l'adjectif. Ici nous sommes dans le domaine de la subconscience, où se produit la majeure partie du labeur linguistique. Parler de purisme à propos de ces mots est un contre-sens. Au lieu de « traduction », mieux vaudrait nommer ce fait linguistique une « transposition instinctive ».

Par cette observation je ne veux aucunement amoindrir le rôle de la traduction dans l'évolution d'une langue ; au contraire, en insistant sur le caractère non conscient d'une partie des calques, ceux qui n'appartiennent pas au domaine de la science ou de l'art, je crois contribuer à augmenter l'importance que nous devons y attacher.

Un scrupule qui me vient à propos des paroles du savant allemand, c'est qu'on ne peut pas songer à déterminer les cas où la signification d'un mot a été changée par l'influence d'un terme étranger. Que savons-nous des lois qui régissent l'évolution de la signification ? Y en a-t-il ? Mauthner cite l'exemple de *geist*, qui finit par signifier « qualité d'être spirituel, amusant ». Il est possible qu'il y ait là une influence française ; cependant je fais remarquer qu'en hollandais, où la même évolution de signification se produit, *geest* et *geestig* présentent une grande analogie avec le mot *vernuft*, qui commence par signifier « intelligence » et devient synonyme d'*esprit*, sans qu'ici on puisse songer à l'influence du français, parce que *vernuft* et *esprit* n'ont rien à faire ensemble, tandis que *geest* et *esprit* ont du moins une signification primitive identique, c'est-à-dire « la substance non corporelle ». Il faut donc, pour que l'imitation soit assurée, que les rapports qui existent entre l'original et le calque soient si étroits qu'ils ne permettent pas de croire à une coïncidence fortuite. C'est le cas, par exemple, du latin *ficatum*, copié sur le grec συκωτόν. Dans un article célèbre consacré à l'étymologie de *ficatum*, Gaston Paris dit [1] : « Il y a longtemps

1. G. Paris, « *Ficatum* » *en roman*, dans « Miscellanea Linguistica in onore di G. Ascoli » (Turin, 1901).

qu'on a remarqué le parallélisme du sens de συκωτόν en grec et de *ficatum* en latin ; mais on n'a pas assez dit que ce parallélisme ne saurait être fortuit. Il serait trop surprenant qu'une évolution sémantique aussi singulière, faisant passer un mot d'abord du sens de « nourri de figues » à celui de « foie d'animal nourri de figues », puis à celui de « foie » en général, se fût faite indépendamment chez deux peuples. Le mot latin n'est qu'une adaptation du mot grec, et celui-ci a passé en latin avec les sens qu'il avait, seul, spontanément développés. » Dans ce cas-ci le fait de la traduction est donc assuré.

Voyons maintenant à quelle place ces traduction doivent être mises dans la série des éléments français en néerlandais. Bien entendu, je laisse de côté les traductions de termes « techniques », comme n'appartenant pas à notre sujet actuel.

Prenons un exemple : *courir risque*, que nous rendons par *gevaar lopen*, et l'allemand par *Gefahr laufen*. Celui qui, pour la première fois, a employé cette traduction a dû sentir dans cette expression, malgré l'unité de l'idée, les deux parties composantes ; cela prouve donc qu'il a été, en apprenant l'expression française, dominé par le souvenir des mots indigènes auxquels correspondaient ces parties ; il a reconstitué l'idée d'ensemble avec les éléments indigènes qui, chez lui, s'étaient spontanément mis à la place des mots

français. Il n'en a pas été autrement, ainsi que nous l'avons vu, des traductions partielles. Cette apparition simultanée d'un mot étranger et de son correspondant indigène est surtout frappante dans les coordonnés comme *abluer et laver.*

Si donc il fallait attribuer ces traductions à un des trois groupes que nous avons distingués, nous dirions que c'est dans celui des personnes pour qui le français, tout en leur étant familier, n'était pas encore devenu tout à fait usuel, donc nous placerions ces traductions au même plan que les formations nouvelles où un suffixe français est soudé à un radical néerlandais.

Syntaxe et Morphologie.

C'est ici que je pourrais arrêter l'énumération des éléments français en néerlandais. Cependant, il me semble nécessaire d'indiquer encore certains points où on a voulu reconnaître une influence française et où, selon moi, il n'y en a pas. Si, dès maintenant, nous avons la certitude que cette influence a été si profonde qu'elle demande, pour être expliquée, un contact très intime entre les deux peuples, il sera utile de savoir qu'elle a des limites, qu'il importe de marquer.

La syntaxe française a t-elle modifié

sur certains points la nôtre ? On a essayé de le prouver. Chez nous, comme en France, le pronom de la 2e personne du singulier a été remplacé par le pluriel. M. Vor der Hake [1], qui a soumis ce problème à un examen des plus attentifs, arrive, au sujet du rapport que présentent les deux langues sur ce point, à quelques conclusions que lui-même est trop modeste pour considérer comme définitives. La grande difficulté est naturellement que nous ne connaissons pas la langue parlée au moyen âge, c'est-à-dire de l'époque où la substitution du pluriel au singulier comme forme de politesse s'est produite. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'étudier les textes. Or, il ne me semble pas résulter de cette étude — dont je ne pourrai pas vous donner les détails — que le français a dû être le facteur déterminant de la substitution en question. Si, dès les débuts de notre littérature, dans les œuvres courtoises traduites du français, le pluriel est plus fréquent que le singulier, cela peut s'expliquer autrement que comme une imitation du français. Le même phénomène n'a-t-il pas pu se produire indépendamment en néerlandais ? Si oui, quoi de plus naturel que, dans ces romans dont l'action se passe dans la haute société, le traducteur se soit servi de la

1. J. A. Vor der Hake, *De Aanspreekvormen in 't Nederlandsch*, I (Thèse de l'Université d'Utrecht, 1908).

forme de politesse qu'était ce pluriel remplaçant un singulier ?

Et, à ce propos, je signale ici dans les langues germaniques des évolutions parallèles à celles des langues romanes et pourtant indépendantes : on n'a pas encore, que je sache, relevé ces correspondances, et je crois qu'elles mériteraient d'être prises en considération. Les langues romanes et les langues germaniques deviennent de plus en plus analytiques (les cas sont remplacés par des prépositions, le rôle des auxiliaires devient de plus en plus prépondérant, l'idée subjective est de moins en moins exprimée par le subjonctif, et plutôt par des mots isolés) ; ces langues emploient toutes l'imparfait du futur pour le conditionnel ; elles expriment l'idée optative par le verbe *pouvoir*, etc. Qui est-ce qui voudrait attribuer ce parallélisme à une imitation ?

Or, cela doit nous rendre sceptiques sur les autres cas où l'on a essayé de constater l'influence de la syntaxe française. Certaines constructions ne seraient que des calques du français : *heureusement que*, la double négation, la négation dans le second membre d'une comparaison, l'intransitif exprimé par la forme réfléchie du verbe, l'emploi de l'article partitif [1]. Un savant suédois, M. Lange,

1. F. Kluge, dans *Grundriss der german. Philol.*, 2e édition, I, 1071 et suiv.

a dit à ce sujet des choses excellentes [1], mais à mon avis il va encore trop loin. Il dit ceci : « On peut admettre que l'exemple du français a aidé à répandre davantage en allemand — et cela s'applique en partie aussi au néerlandais — des constructions qui existaient simultanément en français et en allemand, mais de là à les considérer comme des gallicismes, il y a loin. »

Dans l'état actuel de nos connaissances, je me refuse à admettre une influence du français sur la syntaxe du néerlandais ; à mon avis toute la structure intérieure, toute l'armature de la langue est à l'abri des influences étrangères. Et je suis heureux de lire chez M. Brunot [2] : « Je ne crois pas non plus à certaines transformations de la syntaxe. » Les analogies que présente la syntaxe du néerlandais avec celle du français doivent être, jusqu'à nouvel ordre, attribuées non à l'emprunt mais à des tendances d'esprit communes aux peuples de l'Europe occidentale, que rapprochent plusieurs siècles d'une culture commune. Ces traits syntaxiques doivent être mis sur le même plan que les mots internationaux dont je vous ai parlé ; comme ceux-ci et avec eux ils attestent

1. P. A. Lange, *Ueber den Einfluss des Französischen auf die deutsche Sprache im* 17. *und* 18. *Jahrhundert*, dans « Uppsatser i Romansk Filologi tillägnade Prof. P. A. Geijer (1901).

2. *O. l.*, II, 215.

l'existence de liens intellectuels et spirituels qui réunissent des peuples différents et qui forment au-dessus des divisions nationales une unité idéale. Et de déterminer, dans cet ensemble harmonieux et homogène, les influences réciproques, sera certainement longtemps encore impossible. Le travail que, dès maintenant, nous pouvons ébaucher pour les mots, qui sont plus extérieurs, plus faciles à saisir, sera-t-il jamais possible pour les faits de syntaxe ?

Je dirai deux mots encore de la prétendue influence que la morphologie du néerlandais aurait subie de la part du français. Il y a un exemple qu'on ne se lasse pas de citer, quand on veut prouver l'influence morphologique d'une langue sur une autre : c'est le *s* du pluriel de l'allemand et du néerlandais, qui serait emprunté au français. M. Schuchardt a donné à cette hypothèse toute l'autorité de son nom [1]. Malgré cela, je crois qu'il est temps de la placer dans le musée des erreurs linguistiques. Voyons les faits. Dès les plus anciens temps, nous formons le pluriel de certains mots masculins (plus tard aussi féminins) au moyen d'un *s*, et non pas par *-en*. L'allemand connaît cet *s* à partir du XIVe et du XVe siècle [2].

1. *Slawo-deutsches und Slawo-italienisches*, p. 9. Cf. *Franse woorden in het Nederlands*, p. 321.
2. *Grundriss der german. Philol.*, I, 758.

Est-ce que nous avons pu le prendre au français ? Aucunement. A l'époque la plus ancienne de notre langue que nous puissions connaître, *s* n'était en français que la désinence de l'accusatif, et non du nominatif pluriel des mots masculins ; au nominatif cet *s* n'a jamais été qu'orthographique ; à l'accusatif il s'est de bonne heure amuï devant des mots commençant par une consonne. Or, nous n'avons pas dû emprunter beaucoup de mots avant les xe et xie siècles, ainsi que je l'ai constaté dans ma première leçon, et on ne voit pas comment cet *s*, qui en français n'était pas même le signe de tout le pluriel, a pu s'introduire en néerlandais.

CONCLUSIONS SUR LES MOTS ET ÉLÉMENTS « NON TECHNIQUES »

Il est donc bien entendu que pour les mots et formes de ce groupe il sera impossible de fixer, même approximativement, l'occasion qui a donné lieu à leur emprunt. Tout ce que nous en savons, c'est la date approximative à laquelle ils sont entrés dans notre langue. Pour le reste, nous n'aurons que des considérations d'une nature plutôt générale à présenter pour rendre compte de leur présence en néerlandais.

Comme point de départ, je répète que, pour qu'un peuple entier, ou une grande partie d'un peuple, en vienne à se servir d'un mot étranger, il faut que celui-ci lui soit préalablement très familier. Or, il est inadmissible que toute une nation ou même une grande partie d'une nation connaisse une langue étrangère : il n'y a jamais qu'une minorité de gens instruits qui l'aient étudiée. Comment la grande masse a-t-elle donc pu se familiariser avec un mot qui appartient à une langue qu'elle ignore ? Notez que les classes peu instruites de la population exercent une influence prépondérante sur l'évolution des mots étrangers. C'est chez elles que les mots d'emprunt dépouillent leur caractère exotique, qu'ils s'adaptent complètement à la prononciation de la langue indigène, qu'ils se combinent avec des suffixes de la langue du pays. Un Hollandais qui sait le français ne le confondra pas avec sa langue maternelle, il en respectera autant que possible la prononciation ; pour lui, le mot étranger restera étranger. Ce n'est pas un hasard que ce soit surtout dans les patois locaux que les mots étrangers ont été le plus modifiés, au point de devenir souvent méconnaissables ; modifiés dans leur forme, modifiés dans leur signification.

Nous ne serons donc sûrs d'avoir vraiment expliqué l'introduction de mots « non techniques » français que quand nous aurons rendu compte du

fait que des personnes qui n'ont jamais étudié votre langue se servent pourtant de mots français. Toute la question est là.

A mon avis — pour le dire dès maintenant — cela ne sera possible que si, dans le pays emprunteur, il y a eu constamment un groupe de personnes qui se sont servies de la langue étrangère à côté de leur langue maternelle ; possédant à fond les deux idiomes, elles ont dû être tout naturellement amenées à employer, dans la conversation de tous les jours, quand elles s'exprimaient dans leur parler maternel, des mots empruntés à l'autre langue qui leur est familière ; par là, ceux-mêmes qui ignorent cet idiome étranger ont pu souvent entendre le mot exotique, dont ils ont pu à peu près comprendre le sens par le contexte de la phrase ou par le geste et le ton de celui qui parlait.

Afin de vous convaincre que, pour les mots « non techniques » et les nouvelles formations où entrent des éléments français, c'est là l'unique occasion qui puisse avoir amené leur emprunt, étudions les autres façons dont la Hollande est entrée en contact avec la France.

Nous avons déjà écarté les guerres comme occasions de l'emprunt de mots « techniques » ; à plus forte raison, nous pouvons être certains que ce n'est pas un contact hostile qui a amené des mots « non techniques ». C'est tout au plus si les rela-

tions passagères avec ces ennemis ont pu amener l'emprunt de jurons, d'invectives, de cris de combat, dont on se sert pour se moquer des adversaires.

Parlons des visites que des Hollandais ont faites et continuent de faire à la France. Comment supposer qu'une fois rentrés dans leur patrie, ils aient pu se servir souvent, dans la conversation avec des compatriotes, de mots étrangers que ceux-ci ne connaissaient pas ? On ne doit pas attribuer trop d'importance aux voyages si fréquents que les Hollandais, depuis le XVIe siècle [1], et sans doute plus tôt, ont faits en France. Dans leurs notes de voyage, et pendant les premiers temps qui ont suivi leur retour chez eux, le mot français a pu quelquefois leur venir à l'esprit avant le terme hollandais. C'est ce qui nous arrive à nous tous. Mais combien vite nous revenons aux mots de la langue maternelle !

Les voyages des Français en Hollande n'ont pas non plus causé l'emprunt de termes français « non techniques » ; le contact qu'ils amènent est également éphémère, et les Hollandais qui ont été en rapport avec eux, en admettant même qu'ils les aient compris, n'ont pas

1. C. Gebauer, *Das Traktat des Thomas Erpenius über die nützliche Einrichtung der Reise nach Frankreich*, dans « Archiv für Kulturgeschichte », VI (1908).

eu le temps de s'habituer aux termes français.

D'ailleurs, il n'a pas dû en être autrement des séjours prolongés que mes compatriotes ont fait chez vous ou inversement. Supposons qu'un Hollandais ait longtemps habité la France, de sorte qu'en rentrant chez lui il parle de préférence français. Comment pourra-t-il amener les autres à employer des termes français si, dans le milieu où il fréquente, il est le seul à posséder votre langue ? D'autre part, qui est-ce qui prétendrait qu'un étranger isolé a pu provoquer dans le pays qu'il habite l'emprunt de termes qui appartiennent à sa langue ? Il s'adapte avec une rapidité surprenante au milieu nouveau. J'ai connu en Hollande un Français, marié à une Française ; aucun d'eux ne parlait le hollandais convenablement ; Madame baragouinait un peu notre langue pour se faire comprendre des fournisseurs ; Monsieur avait fini par savoir le hollandais, mais ne le parlait que dans des cas de nécessité absolue. Or, les enfants élevés dans des écoles hollandaises, parlent plus volontiers le hollandais que le français, bien qu'à la maison ils n'aient entendu que le français. Donc une seule génération suffit pour effacer à peu près les traces de l'origine étrangère.

Voyons maintenant ce qui arrivera si, non pas un seul étranger isolé, mais un groupe nombreux de gens parlant une autre langue s'établit

dans le pays. Cela, vous vous le rappelez, s'est produit chez nous au XVIe et au XVIIe siècles, par suite des persécutions auxquelles les protestants français étaient exposés en France. Ce cas est un peu plus compliqué.

Les réfugiés — nous l'avons vu — ont été mêlés intimement à la vie publique de la Hollande de ces temps. Peut-on leur attribuer une part dans l'introduction de mots « non techniques ? »

Vous savez que les ouvriers français ont été très nombreux ; ont-ils pu mettre en circulation, dans les classes populaires au milieu desquelles ils vivaient, des mots français autres que des termes de leur métier ? Les moyens directs d'investigation nous font défaut. Sans doute, on pourra découvrir que tel mot isolé de la langue de tous les jours leur est dû ; ainsi on emploie, de nos jours encore, le mot *sabot* dans le quartier où, à Leide, habitaient les ouvriers français. Seulement, le « sabot » n'était primitivement peut-être qu'une certaine espèce de « sabot », introduite par les Français ; dans ce cas ce mot serait un terme « technique ». On peut dire que les mots « non techniques » n'ont pas dû être très nombreux. Les personnes de peu de culture — nous l'avons déjà constaté — s'adaptent très facilement à la langue du milieu où elles vivent. Si nombreux que fussent ces gens-là, ils étaient bien inférieurs en nombre aux autres habitants de

leur quartier. Les milliers d'Allemands qui s'établissent à Paris dans les métiers les plus divers ou qui vont en Amérique pour y chercher fortune, s'assimilent aux Parisiens et aux Américains après une seule génération. Les Italiens immigrés aux Etats-Unis disent *carro* pour « tramway » et *tichetto* pour « billet ». Ceux qui s'établissent en France laisseront toujours échapper de leurs lèvres *malla* au lieu de « baule », *papieri* au lieu de « carte », *fermare* pour « chiudere », *assuranza* pour « assicuranza ». Je dois ces détails au livre de M. Niceforo que j'ai déjà cité. Ces Italiens, tout en conservant leurs habitudes de prononciation, empruntent des mots français. La génération suivante n'aura même plus ni la prononciation ni la syntaxe italiennes.

Les réfugiés qui appartenaient à un milieu social plus élevé ont-ils pu servir d'intermédiaires entre notre langue et le français ? D'après un moraliste contemporain, les réfugiés des hautes classes se seraient tenus à l'écart. Il écrit : « Parmi ces pauvres fugitifs, il s'en trouvait beaucoup qui joignaient aux manières les plus aimables, une piété sage, éclairée. Il y en avait une foule d'autres qui étaient bien éloignés de ce sublime caractère. Quoiqu'ils eussent été reçus de la manière du monde la plus honnête et la plus obligeante, ils marquèrent d'abord du mépris pour les manières d'un peuple simple. Ils furent

méprisés à leur tour, et bientôt forcés de faire bande à part et de s'abstenir entièrement de tout commerce avec leurs bienfaiteurs. » Mais c'est là sans doute une simple boutade, car il est certain que les réfugiés s'étaient dispersés partout et vivaient confondus avec la nation qui les avait accueillis. Si, au début, ils se mariaient habituellement entre eux et continuaient à garder le français comme langue de la conversation et de la correspondance écrite, le hollandais leur devint bientôt familier. Une preuve extérieure de la transformation successive qui se produisait dans le monde des réfugiés, c'est qu'un grand nombre, abjurant leur nationalité, changèrent leurs noms français contre des noms hollandais qui en étaient la traduction. Ils se sont donc rapidement assimilés à leur nouvel entourage, et leur influence sur la langue du pays a été peu durable et a donc dû être peu efficace ; ce n'est que par un commerce prolongé avec des étrangers qu'on peut se familiariser avec leur langue.

Je n'ai voulu parler jusqu'à présent que des relations privées, qui se sont établies de famille à famille. Voyons si, par les fonctions qu'ils occupaient chez nous, les réfugiés ont pu contribuer à l'emploi de mots français « non techniques » en Hollande.

Et d'abord les p a s t e u r s. Nous savons déjà qu'un assez grand nombre de Hollandais assis-

taient régulièrement au culte dans les églises wallonnes. Faut-il croire qu'ils ont pu y apprendre beaucoup de termes qu'ils ont pu employer ensuite quand ils parlaient hollandais entre eux ? Que ceux de mes compatriotes qui, aujourd'hui encore, fréquentent l'église wallonne et qui ont été au catéchisme chez un pasteur wallon, veuillent bien se demander si, par là, le français leur est devenu assez familier pour que des mots de cette langue aient pu se glisser dans leur parler de tous les jours. N'oublions pas d'ailleurs que les pasteurs, comme les autres réfugiés, n'ont pas dû tarder à parler, ou du moins à comprendre le hollandais.

Voyons l'école. Ici encore, je dois faire un appel aux souvenirs personnels de mes compatriotes. Laissons de côté nos lycées, classiques ou modernes, qui ne prétendent pas apprendre à leurs élèves le maniement pratique des langues étrangères. Mais qu'est-ce qui resterait de l'enseignement donné aux jeunes filles dans les pensionnats où on les oblige à parler français, si plus tard elles n'avaient l'occasion d'entretenir leurs connaissances de cette langue ? Quand on est jeune, on apprend aisément, mais on oublie avec la même facilité.

Faisons cependant une place à part aux « écoles françaises », dont nous avons dit du mal, mais où l'enseignement était donné en français, non

seulement dans les leçons de français, mais aussi dans les leçons d'histoire et de géographie. Il se peut, en effet, que les élèves aient acquis par là une certaine aisance dans l'emploi du français, qui a pu amener l'emploi de mots français dans leurs phrases néerlandaises. De nos jours, dans les écoles secondaires, on ne parle plus français que dans les leçons de français.

La littérature a-t-elle pu amener l'emprunt de mots « non techniques » ? Mais c'est surtout par des traductions que le grand public a connu les œuvres françaises, et ce n'était pas le moyen de se familiariser avec une langue étrangère. Je ne veux pas dire qu'au XVIIe et au XVIIIe siècles on ne lisait pas de livres originaux. Mais cette lecture n'a pu avoir par elle-même que peu d'effet sur la langue dont le lecteur se servait dans la conversation. Voici ce qui le prouve. On lisait chez nous également beaucoup d'œuvres anglaises. Un de nos écrivains a dit : « L'anglomanie rivalisait avec l'imitation des Français [1]. » Or, notre langue familière n'a accueilli à cette époque aucun mot anglais. Mais alors, pourquoi en aurait-il été autrement de l'influence exercée par les livres et les modes qui nous venaient de France ? Tout ce qu'on pourrait accorder, c'est que l'expansion de la littérature française en Hollande a pu contri-

1. Hartog, *o. l.*, p. 187.

buer à consolider la situation de mots français déjà connus ici, mais non encore définitivement établis.

On a aussi attribué aux officiers et aux soldats français qui étaient au service des Etats-généraux, une certaine influence sur notre langue. Mais, pour ce qui est des soldats et des sous-officiers, je ne peux que répéter ce que j'ai essayé de rendre vraisemblable pour les ouvriers, c'est que, appartenant au peuple, ils ont dû bientôt s'assimiler à leur entourage. Et quant aux officiers, je rappelle qu'à côté des Français, il y avait en Hollande, au XVIIIe siècle, beaucoup d'officiers allemands ; or, a-t-on jamais constaté l'introduction, à cette époque, de mots allemands « non techniques » dans notre langue ? D'ailleurs, il a dû en être des officiers comme des pasteurs ; ils ont dû, eux aussi, finir par se confondre avec les indigènes.

De sorte que, pas plus que l'église, l'école et la littérature, l'armée et la marine n'ont pu modifier la langue de la conversation.

Constatons donc qu'aucun des moyens de contact — sauf peut-être dans une certaine mesure l'école — ne peut être considéré comme cause première de l'introduction de mots « non techniques ». Je ne vois en somme qu'une seule explication qui rende compte de leur emploi en néerlandais : c'est qu'il y a eu, en Hollande, pendant

des siècles un milieu où l'on parlait souvent français et qui donnait le ton. Or, rappelez-vous le fait que j'ai mis en relief dans ma première leçon, c'est-à-dire que, jusqu'au XIXe siècle, le français a été chez nous la langue de la cour. C'est là qu'il faut chercher le berceau de nos mots « non techniques ». Les autres modes d'action du français (livres, commerce, industrie, etc.) ont pu faciliter l'établissement définitif de ces mots français, pour ce qui est des mots « non techniques » ce ne sont que des causes secondaires.

Cette origine explique le grand nombre de termes de la conversation, le caractère essentiellement mondain des mots d'emprunt, et surtout la cessation à peu près complète de l'introduction de nouveaux mots « non techniques » à partir du XIXe siècle, époque où le français cesse d'être la langue de la cour. Voilà, en effet, une coïncidence curieuse : aucun néologisme français ne se généralise plus chez nous ; et, par exemple, nous ne songeons pas à nous servir d'*épatant*, malgré les titres de noblesse que l'Académie française vient de lui accorder. C'est que, dans les milieux aristocratiques, le français n'est plus, comme au XVIIe et au XVIIIe siècles, une langue vivante, et si par en bas votre langue est, de nos jours, mieux connue qu'autrefois, elle est certainement moins familière aux hautes classes. Ce qui était un fleuve enfermé dans un lit étroit, est devenu

une vaste flaque d'eau qui couvre plus de terrain, mais est infiniment moins profond et moins fertilisant.

C'est dans la société qui gravitait autour du prince qu'ont dû se former les nouveaux dérivés de mots français avec suffixe ou préfixe français, et aussi ceux qui ont un radical néerlandais. Ce sont les courtisans qui ont mêlé à leurs phrases néerlandaises des mots français ; ils ont été imités d'abord par la bourgeoisie, qui lisait le français sans le parler, puis par la grande masse qui ignorait complètement la langue étrangère.

Ces conclusions, je voudrais les consolider en alléguant des faits linguistiques qui se présentent dans d'autres langues. C'est par là que je commencerai ma quatrième et dernière leçon.

QUATRIÈME LEÇON

Nous avons cru devoir tirer des conditions dans lesquelles les mots français marquant des idées et des qualités générales sont venus chez nous, la conclusion que, s'ils sont si nombreux, c'est que le français a été en Hollande, pendant des siècles, la langue de la cour et de la haute société.

Mots d'emprunt « non techniques » dans d'autres langues.

Cette conclusion, nous pouvons la contrôler par ce qui s'est passé dans d'autres langues, par suite des relations qui s'établissaient entre les peuples qui les parlaient. Nous aurons à nous demander alors quelles étaient les conditions dans lesquelles se produisait le contact, et quels en ont été les résultats. Et les questions qui nous intéresseront surtout seront celles-ci : Y a-t-il, parmi les mots d'emprunt, des mots « non techniques » et des formations nouvelles ? De quelle nature sont les relations qu'ont eues les deux peuples ?

J'ai choisi des langues et des peuples divers, qui présentent une grande variété de rapports, et je m'attacherai surtout aux mots qui ont définitivement pris pied dans la langue. Bien que, comme je l'ai dit dans ma première leçon, il soit recommandable de tenir compte de tous les mots empruntés quand il s'agit de déterminer l'influence d'une langue sur une autre, il me semble que, dans ce chapitre, où il ne s'agit que de noter des proportions, il vaudra mieux limiter nos recherches aux mots qui se sont pour de bon établis dans un pays.

Mots italiens et espagnols en français.

Je commence par dire tout l'intérêt que présentent les *Dialogues* de H. Estienne, dont il a déjà souvent été question. J'y relève, pour commencer, un passage, où l'on voit qu'il se rendait compte de la différence entre les mots « techniques » et les autres. « Je di qu'il y a certains cas esquels il est permis d'italianizer : sçavoir est quand on parle de choses qui ne se voyent qu'en Italie : ou pour le moins ont leur origine de là, et mesmes y sont plus frequentes ou plus celebres, et y ont la vogue plus qu'en aucun autre pays... A quoy j'adjouste que nous pouvons en certains

cas non seulement italianizer, mais aussi hespagnolizer, voire germanizer ou alemanizer [1]. » Naturellement, son point de vue n'est pas le nôtre : il mettait en garde contre l'abus des italianismes, nous tâchons de voir l'influence française en Hollande d'une façon objective. Ainsi il dit ailleurs : « Mais c'est grand cas que tous se soyent ainsi accoustumez à emprunter ce mot italien *acconcio;* veu qu'en usant du langage qu'ils ont appris de leur mere, ils peuvent exprimer la mesme chose en diverses sortes : tellement qu'ils ont à choisir [2]. » Par contre, à propos de *supercherie*, « mauvais ton », nous lisons : « [Les Français ont été obligés de dire une « supercherie »], parce que la chose qu'on entend par ce mot a eu sa naissance en Italie. En la place duquel mot tant s'en faut que nous puissions mettre un autre, qu'à grand peine le pouvons nous expliquer par periphrase [3]. »

Il distingue aussi entre ceux qui savent bien l'italien et les autres : « Encores y a-il un troisieme mal, c'est de ces François qui n'ont jamais esté en Italie : et toutesfois se veulent mesler de parler Italien, pour avoir hanté huict ou dix jours les Italiens [4] ». Et il a très bien remarqué que c'est

1. Estienne, *o. l.*, I, 83, 86.
2. *O. l.*, I, 71.
3. *O. l.*, I, 101.
4. *O. l.*, I, 125.

dans ce groupe que les mots étrangers changent de prononciation et souvent de sens : « ... quelques mots lesquels ils font servir à un autre usage que l'Italie ne s'en sert. Et comme je dises tantost d'aucuns mots esquels on mesle la terminaison Francese avec la prononciation Italienne : ainsi es mots dont je veux parler, il y a du meslinge ; ... car un mesme mot sera d'une paroisse quant à son origine, mais d'une autre quant à la signification... Quelqu'un qui en passant avet ouy ce mot *disgratié* de la bouche de quelque emprunteur (qui n'estet pas si ignorant) mais n'avet entendu ce qu'il voulet dire, et toutesfois desiret puis apres parer son langage de ce mot nouvellement appris, eut bien grand'haste de dire *Il est disgratié*, non pas pour signifier « Il est malencontreux » ou « Il est malheureux », mais au lieu de dire « Il est hors de grace » ou « Il n'est plus en grace ». Or ne faut-il pas demander s'il fut incontinent suivi des autres courtisans [1]. »

Les passages abondent où Estienne parle de la cour : c'est, d'après lui, le foyer de l'influence italienne : « Vous sçavez que pour quarante ou cinquante Italiens qu'on voyoit à la cour autresfois... maintenant on y voit une petite Italie [2]. » Ces Italiens sont cause « que maintenant l'usance

1. *O. l.*, I, 179.
2. *O. l.*, II, 238.

des courtisans est telle de mescoler des vocables Italiens parmi les Francés [1] », « le langage duquel use maintenant une grande partie des courtisans, n'est qu'une fricassee de quelques mots Italiens parmi une quantité de mots François [2] », et « quand il n'y auroit autre raison pour acquiescer au langage courtisan, ceste-ci n'est-elle pas bastante que sa Majesté y prend un grandissime plaisir ? [3] »

Le fait que les étrangers, dans leur nouvelle patrie, perdent peu à peu la pureté de leur langue, est mentionné aussi par Estienne : « Vous sçavez mieux que vous ne dites, car vous n'ignorez pas que les mieux parlans y corrompent peu à peu leur langage, en s'accommodant au Francés [4]. »

Une autre analogie frappante avec l'histoire des mots français en hollandais, c'est l'hostilité des classes bourgeoises envers ces éléments étrangers dans la langue. Le livre d'Estienne lui-même en est la preuve ; mais il n'est pas seul, et M. Brunot a pu dire : « Au XVIe siècle, pour des raisons d'amour-propre et pour d'autres encore, dont plusieurs étaient politiques et même religieuses, l'italianisme a eu beaucoup plus d'adversaires que de défenseurs [5]. » Comme chez nous, c'est

1. *O. l.*, I, 38.
2. *O. l.*, II, 302.
3. *O. l.*, I, 59.
4. *O. l.*, I, 182.
5. Brunot, *o. l.*, II, 200.

d'un groupe plutôt restreint que l'influence est partie, mais ce groupe était très haut placé et chacun mettait son honneur à l'imiter.

Maintenant, je constate que, dans le français actuel, on trouve, à côté d'un grand nombre de mots italiens « techniques », un certain nombre de mots « non techniques » ; non pas autant, sans doute, qu'il y a de mots français de même nature chez nous, mais il faut tenir compte du fait que le contact intime de la France avec l'Italie a été de courte durée, tandis que, dans les Pays-Bas, on a parlé français à la cour pendant des siècles.

On comprendra qu'il est impossible de fixer le nombre des mots italiens qui s'emploient en français, d'abord pour les mêmes raisons qui font que, dans toutes les langues, l'élément étranger est flottant, mais ensuite parce que l'origine italienne de divers mots n'est pas assurée. Au point que, assez souvent, le *Traité de formation* qui fait partie du *Dictionnaire général*, assigne une origine italienne à un mot qui, dans le *Dictionnaire* lui-même, est considéré comme de provenance provençale *(taillade, tarabuster)* ou autre *(alarme, timbale, sorte, toper)*.

Pour ce qui concerne les mots « techniques », je me contenterai de remarquer qu'il y a une ressemblance assez curieuse entre les proportions numériques des différents groupes de mots empruntés, chez nous au français, et à l'italien en

français. Ici encore, l'armée arrive bonne première, et voici l'ordre dans lequel se suivent les principaux groupes : « armée », « jeux », « musique », « marine », « nourriture », « vêtements », « peinture », « architecture », « commerce », « théâtre », « littérature ». Evidemment, les mêmes questions se posent ici que pour les mots français en néerlandais. Ainsi, comment *colline* se trouve-t-il employé pour des élévations de terrain qui certainement ne manquent pas en France ? Et *plage*, *récolte* ? *Numéro* a remplacé *nombre* dans certains emplois, et ici nous savons que ce mot est entré comme mot « technique ». Pasquier nous dit (et le *Dictionnaire général* n'omet pas de citer ce témoignage) : « De l'italien introducteur du jeu de la blanque nous usasmes du mot de *numéro* au lieu de *nombre* [1] ».

Mais ce sont surtout les mots « non techniques » qui nous intéressent ici. Parmi les 72 mots que je compte, 48 ont été empruntés au XVIe siècle, 8 avant et 16 après cette époque. Par contre, dans le groupe des mots d'armée, les proportions sont tout autres : sur 74 termes notés, 35 sont du XVIe, 23 antérieurs et 16 postérieurs au XVIe siècle ; des termes de jeux 4 du XVIe, 10 postérieurs. Ceci est déjà un signe du rapport qu'il y entre le séjour des Italiens en France, ou inversement, et l'emprunt de termes « non techniques » ; on

1. Pasquier, *o. l.*, VIII, 49.

voit, en effet, que c'est surtout le contact personnel au XVIe siècle qui les a amenés.

Exactement comme chez nous, les mots marquant une qualité défavorable ont été empruntés dans les mêmes proportions que les termes laudatifs : *accort* (« avisé »), *balourd ; brave, poltron ; farniente, brusque, fougue ; confident, escroquer ; jovial, altier* ; *caresse, assassin.* Les termes de conversation ne sont pas aussi fréquents que chez nous.

Des suffixes italiens servent à former des mots français : *-esque, -ade.* Il est vrai que *ade* peut être aussi bien espagnol ou provençal qu'italien ; seulement, ce n'est qu'à partir du XVIe siècle qu'on commence à former des mots au moyen de ce suffixe [1], et cette coïncidence avec l'influence italienne ne saurait être fortuite.

Rappelons ici les mots dont la forme s'est modifiée sous l'influence de mots italiens et dont voici d'autres exemples : *guider, importer, indice, liste, marquis, ode, targuer.*

L'influence de l'espagnol sur votre langue a été moins profonde et cela corrobore nos conclusions. Dans les *Dialogues*, Celtophile dit : « Et ne faut douter que s'il y avoit autant d'Espagnols en la cour qu'il y a d'Italiens, au lieu que nostre

1. Nyrop, *o. l.*, III, 173.

François a des lardons Italiens, il auroit des lardons Espagnols [1]. » En réalité, il y a quelques « lardons » espagnols en français, mais ils sont rares.

Mots germaniques en français.

Tandis que l'allemand moderne n'a pas donné un seul mot « non technique », ceux qui ont été empruntés à l'époque où les Francs se sont établis en Gaule, sont nombreux. Il y a notamment beaucoup d'adjectifs et de verbes *(frais, franc, laid, riche, morne ; blanc, brun, gris ; choisir, déguerpir, dérober, effrayer, épargner, flatter, gâcher, gagner, garder, garnir, guérir, guider, haïr, hâter, honnir, marquer, regretter)*. Remarquez le sens étendu de ces mots et qu'ils appartiennent au fond même du français. En outre vous avez emprunté les suffixes *-aud*, *-ard*, et de même que, en néerlandais, la prononciation des mots change quelquefois sous l'action du français, *altus* prend *h* par l'analogie de *hoch*.

Eh bien, il y a eu en France même un groupe de personnes haut placées d'origine germanique ; leur langue a été celle de la cour et de l'aristocratie. Nous ignorons combien de temps leur

1. Estienne, *o. l.*, II, 239.

idiome a subsisté en France à côté du roman. Mais Chilpéric (fin du VIe siècle), ajoute à l'alphabet quatre caractères de son invention, sans doute pour rendre certains sons propres aux langues germaniques [1], et il est important de constater que la grande majorité des mots germaniques ou français — tous les mots « non techniques », autant qu'on peut le savoir — portent l'empreinte de la langue des Francs Saliens, c'est-à-dire de ceux qui se sont établis en France. Rares sont les mots qui remontent au haut-allemand.

Comment ces mots germaniques ont-ils dû s'introduire ? M. Windisch dit ceci : « Nous avons des preuves que les Romans devaient apprendre le germanique [2]. » Il cite un témoignage du Ve siècle et un autre du IXe. Mais il est certain que, de leur côté, les envahisseurs n'ont pas dû tarder à apprendre le français ; n'ont-ils pas fini par oublier leur langue ? Dans tous les cas, avec leurs inférieurs, qui naturellement ne parlaient que leur langue maternelle, ils ont dès le commencement dû se servir du français, et alors ils ont dû employer beaucoup de mots germaniques dans leurs phrases françaises. Par là, le peuple a appris ces mots germaniques et a fini par les employer lui-même.

1. M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 223.
2. Windisch, *l. l.*, 110.

Mots français en anglais.

L'avantage de l'étude des mots français en anglais, c'est qu'on y constate en grand ce qui, en Hollande, s'est produit sur une échelle plus modeste. On sait — et M. Derocquigny, il y a quelques années, a donné à ces faits un relief remarquable [1] — que le lexique de l'anglais se compose en grande partie de mots français ; les suffixes et préfixes qui forment de nouveaux mots sont pour la plupart d'origine française et on les ajoute aussi à des mots anglais ; les mots français se sont assimilés aux mots indigènes si complètement qu'ils ont pu devenir le point de départ de très nombreux mots nouveaux ; des vocables anglais ont changé de sens d'après des mots français, et, enfin, les traductions littérales ne sont pas rares.

Pour ce qui est de la répartition des mots empruntés au français sur les groupes, tels que nous les avons établis, un coup d'œil rapide nous apprend ceci : dans l'administration, la science et la vie de cour, l'élément français est prépondérant ; dans le domaine de l'agriculture, de la

1. J. Derocquigny, *A Contribution to the study of the French Element in English* (Lille, 1904).

marine et de la nature les mots sont en majorité anglais.

Les éléments morphologiques — auxiliaires, articles, conjonctions, prépositions, pronoms — sont restés germaniques. La syntaxe, à en juger d'après certains savants, porterait des traces profondes d'influence française. Sans me hasarder sur un terrain où je n'ai pas de compétence, je fais remarquer qu'il y a sans doute un grand nombre de traits syntaxiques qu'on regarde à tort comme des imitations du français [1], car ils sont familiers au néerlandais aussi, et personne ne songe à attribuer leur présence chez nous à l'influence française.

Voyons maintenant quelles ont été les occasions de contact entre le français et l'anglais.

Par suite de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, l'administration et la juridiction sont devenues françaises ; elles le sont restées longtemps ; les juges se sont servis de votre langue jusqu'au XVIIIe siècle, mais elle était peu à peu devenue un jargon qui ne ressemblait plus que de loin au français. Dans les écoles, l'enseignement a été donné en français jusqu'au milieu du XIVe siècle. Mais comme langue de cour le français subsista

1. Kluge, *l. l.*, p. 1073 et suiv. ; Derocquigny, *o. l.*, p. 156.

longtemps. Même après avoir perdu leurs possessions en France, les rois anglais ont continué à considérer le français comme leur langue maternelle. Il est vrai que, de bonne heure, ils se sont efforcés d'apprendre aussi la langue de leurs sujets : Guillaume le Conquérant lui-même tâcha de savoir l'anglais assez pour pouvoir se passer d'interprète ; sans y réussir, il est vrai. Henri Ier a compris l'anglais, mais on ne sait pas s'il l'a parlé ; quant à Henri II, il est certain que, tout en s'étant familiarisé avec l'anglais, il ne le parlait pas. Tandis que, par suite de la lutte victorieuse de la bourgeoisie et de la noblesse contre le pouvoir absolu du roi, la position de l'anglais dans le pays devenait de plus en plus considérable, le français règne encore en maître à la cour d'Edouard Ier (1272-1307). Henri IV (1399-1413) est le premier roi dont l'anglais fût la langue maternelle. Est-ce à dire que c'est la fin de l'influence française à la cour d'Angleterre ?

Dans un livre intéressant, M. Bastide [1] a dépeint la gallomanie qui régnait en Angleterre au XVIIe siècle : « Le mariage de Charles Ier avec une fille de Henri IV mit à la mode à la cour de Whitehall, les choses de France. Vinrent ensuite avec la Révolution, la mort de Charles Ier et

1. Ch. Bastide, *Anglais et Français au XVIIe siècle* (Paris, 1912), p. 56.

l'exil de son fils. Pendant plus de douze ans, le futur roi d'Angleterre vit en pays de langue française ; à sa restauration il ramènera avec lui un peu de nos modes, de notre littérature, de nos manières de penser et d'agir ; de tous les rois d'Angleterre, depuis les Plantagenets jusqu'à Edouard VII, Charles II, malgré quelques réserves diplomatiques, sera le plus français ; peut-être est-ce pour cela que sa popularité fut si grande... Si les courtisans étaient gallomanes pour plaire au maître, les bourgeois l'étaient pour singer les nobles ; de sorte que, vers 1632 et vers 1670, tout ce que le pays comptait de gens frivoles, désœuvrés et irréfléchis, souhaitait paraître français. C'était à qui exagérerait l'imitation. Il y a peu d'exemples plus complets de la puissance du snobisme, ce désir qui possède les âmes vulgaires d'étonner les simples en copiant les excentricités des grands. » Et naturellement, ici comme en France, comme chez nous, il y eu un mouvement de réaction. Vous vous rappelez qu'en Hollande un poète considérait l'invasion du pays par des troupes françaises sous Louis XIV comme une punition de notre gallomanie ; en Angleterre, les gallophobes regardaient les Français par rapport aux Anglais comme ce qu'étaient aux Romains les Juifs et les Grecs ; d'après Butler, un contemporain, « c'est à cause d'eux et par l'intermédiaire de leurs amis les Ecossais, que le presbytérianisme

a déchaîné la guerre civile en 1642 [1] ». Ainsi les mêmes causes ont eu, dans les deux pays, les mêmes résultats [2].

Mots français dans le Mecklembourg.

Voici un petit pays, qui n'a guère eu de rapports directs avec la France, et où pourtant les mots français, notamment les mots « non techniques », foisonnent [3]. Il n'a eu ni rapports historiques, ni relations ethnographiques avec la France ; la situation géographique du pays exclut l'hypothèse de rapports commerciaux ; il s'y est établi des réfugiés et des émigrés, mais en nombre très restreint et exclusivement dans les grandes villes, où on ne parlait plus le dialecte depuis le XVIIIe siècle. La domination française a été trop passagère pour qu'elle puisse entrer en ligne de compte ; le Mecklembourg-Schwerin n'a été occupé que pen-

1. *Ibidem*, p. 70.
2. Cf. Jespersen, *Growth and Structure of the English Language*, p. 91.
3. Mackel, *Romanisches und Französisches im Niederdeutschen*, dans « Festschrift Adolf Tobler dargebracht » (Braunschweig, 1905) ; Mentz, *Französisches im Mecklenburgischen Platt*, dans « Jahresbericht des Realprogymnasiums zu Delitzsch », 1897 et 1898 ; C. F. Müller, *Zur Sprache Fritz Reuters* (Leipzig, 1902).

dant une année, le Mecklembourg-Strelitz pas du tout ; d'ailleurs, cette occupation consistait dans le passage de troupes françaises et l'établissement de postes de douaniers sur les côtes. Or, cela ne suffit pas à familiariser toute une population avec des centaines de mots français, et d'ailleurs, un grand nombre de ces mots se rencontrent déjà au XVIIIe siècle. La guerre de Trente ans doit, elle aussi, être éliminée comme occasion d'emprunt ; je rappelle ce que j'ai déjà plus d'une fois dit du rôle négatif que jouent les guerres dans tout ceci.

M. Mackel a fait observer que ces mots ne sont pas venus dans le dialecte immédiatement de la France, mais par l'intermédiaire des Allemands, dont l'influence s'est fait sentir à une époque où leur langue était dans un état presque complet de dépendance par rapport au français. Au commencement du XVIIe siècle, le français était devenu, d'abord dans les cours, puis dans l'aristocratie et le monde des fonctionnaires, enfin dans la haute bourgeoisie, la langue à la mode et il l'était resté jusqu'à la guerre d'indépendance. M. Müller avait déjà développé cette idée que, si l'influence des cours et de la noblesse allemande sur la langue des classes inférieures a dû être grande dans toute l'Allemagne, elle a dû se faire sentir surtout dans un petit pays comme le Mecklembourg. Ici les rapports entre le prince et les sujets, entre les

nobles et le peuple devaient être plus intimes que nulle part ailleurs. Fritz Reuter a dépeint les rapports tout paternels du prince avec ses sujets dans *Son Altesse Sérénissime*. Les nobles parlaient de préférence français ; c'était la tradition ; il y en avait même qui prétendaient descendre de familles françaises : les Plessen rattachaient leur généalogie à celle des Du Plessis, les Bülow à la maison de Bouillon. Or, quand ces seigneurs venaient à la campagne, leurs serviteurs attrapaient naturellement plus d'un mot français que leur maître mêlait à la langue qu'il employait avec eux, et ainsi non seulement M. l'Inspecteur et la ménagère, mais aussi le cocher et le palefrenier apprenaient des expressions françaises, qu'ils modifiaient à leur guise. Et c'étaient surtout les braves bourgeois qui étaient convaincus que d'employer des mots français était le meilleur moyen de se distinguer de la foule.

Remarquons, outre le nombre vraiment frappant de mots français « non techniques » en mecklembourgeois, la facilité avec laquelle, dans ce dialecte, on a fait des mots nouveaux au moyen d'un suffixe allemand ajouté à un radical français ; vous vous rappelez que nous avons observé ce procédé en néerlandais, où nous l'avons attribué à la classe des gens qui ne savaient pas le français. Eh bien, dans le Mecklembourg, le nombre de ceux qui le savaient a dû justement être plutôt

restreint. Cependant, on y trouve aussi des mots allemands pourvus d'une terminaison française et même quelquefois de nouveaux mots formés avec des éléments français.

Il me semble que le cas du Mecklembourg est particulièrement probant pour l'origine des mots français en néerlandais et ailleurs.

Ces rapprochements suffiront, j'espère, à me justifier d'avoir, dans la transmission de mots « non techniques », accordé une si grande place, aux hautes classes de la société quand elles se servent du français à côté de la langue maternelle. Il serait facile d'appuyer cette thèse par d'autres exemples : la situation du grec à Rome [1] présente beaucoup d'analogie avec celle du français en Hollande, et les langues créoles fourniraient également d'utiles points de comparaison. On pourrait aussi fournir des preuves négatives. Ainsi, il est caractéristique qu'en néerlandais nous n'employions dans la conversation pas ou guère de mots anglais — sauf dans les milieux sportifs — ni de mots allemands ; et pourtant les germanismes « techniques » envahissent notre langue.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'en désignant le milieu d'où, à mon avis, nous viennent les mots

1. F. J. Cooper, *Word Formation in the Roman Sermo Plebeius* (Boston, 1895), p. 315 et suiv.

français « non techniques », je ne prétends pas que c'est là leur source unique ? Tout ce que j'ai voulu faire, c'est de tracer le cours du fleuve principal. Sans doute, il y a eu des affluents, et je suis convaincu qu'on aurait tort de les négliger ; mais je ne puis songer à les placer dans le cadre de ce tableau. C'est surtout dans l'étude des mots d'emprunt qu'on se rend compte de ce qu'il y a d'incalculable, de capricieux dans l'évolution du langage. On a dit : « Dans le monde réel il n'y a pas d'ordre ; ce sont les hommes qui essayent de l'y introduire. » Qu'on ne me reproche pas d'avoir voulu établir une régularité artificielle là où la nature ne l'a pas mise.

LE PHÉNOMÈNE DE L'EMPRUNT

Plus d'une fois, en parlant des mots français en néerlandais, nous avons été amenés à toucher des questions d'une plus grande portée, tellement il est séduisant de chercher à appuyer ce qu'on constate dans une langue au moyen de ce qu'on trouve dans d'autres.

Nos listes de mots représentent des matériaux qu'on peut utiliser aussi pour d'autres langues. Je sais bien qu'on ne doit pas conclure à la légère d'un état de choses particulier à une loi générale ; aussi m'en garderai-je bien. D'ailleurs, je suis bien éloigné de formuler des lois ; mes prétentions sont plus modestes, et si je réussis à ajouter un ou deux petits faits à ceux qu'on a déjà réunis, je me tiendrai pour satisfait.

Je voudrais donc vous parler d'abord des causes de l'emprunt de mots étrangers, et ensuite de l'importance que les mots empruntés offrent pour la connaissance de l'évolution de la langue.

Causes de l'emprunt.

Nous avons vu quelles occasions ont pu amener l'emprunt d'un mot français en néerlandais. Ces occasions, on ne saurait guère les préciser pour chaque mot en particulier ; le plus souvent nous avons été obligés de recourir à des hypothèses, fondées sur des rapprochements de date, ou bien même sur des raisons de simple vraisemblance, et c'est surtout pour les mots « non techniques » que nous avons dû nous en tenir à des généralités. Pourtant nous avions le plus souvent dans la date un appui suffisamment solide.

Il s'agit maintenant de distinguer l'occasion de l'emprunt d'un mot de la cause qui l'a amené. L'occasion est extérieure, la cause est plus profonde, plus mystérieuse. L'occasion, c'est le véhicule qui nous apporte le mot étranger, la cause c'est la force qui l'arrête chez nous, qui l'empêche d'être une apparition éphémère, qui fait qu'il s'établit pour de bon dans sa nouvelle patrie. Combien de mots français ont dû être employés chez nous une, deux fois par quelqu'un qui revient de France et qui entend encore résonner à ses oreilles les sons français au milieu desquels il a vécu quelque temps ; combien peu de ces mots ont été empruntés par tout le peuple. Mais surtout

il est évident que chaque contact entre deux nations n'amène pas nécessairement un emprunt de mots. Il arrive même qu'en prenant un objet nouveau à un peuple étranger, nous l'identifions dans la langue avec une chose qui existait déjà chez nous. Je cite, à titre d'exemple, les différentes parties d'un bateau à vapeur ; voilà une invention qui nous est venue de l'Angleterre ; eh bien, nous nommons par des termes tout à fait néerlandais la cheminée, les roues, la passerelle, comme le français use de mots français et non anglais pour ces parties. Pourquoi ne nous servons-nous pas des termes anglais ?

Dans une étude très intéressante sur *Quelques dénominations du « cordonnier » en français* [1], M. A. Chr. Thorn relève entre autres le fait que sur deux points de la France, dont l'un est assez loin de la frontière germanique, dans le département de la Haute-Marne, et l'autre à Saint-Pol (Pas-de-Calais), on emploie pour « cordonnier » le mot allemand *Schuhmacher (choumaque)* (je laisse de côté *Schuhflicker*, *choufli*, qu'on trouve dans un autre village à l'Est de la France). M. Thorn dit à propos de ces noms : « On pourrait, à coup sûr, donner plusieurs explications ; celle qui nous semble la plus naturelle, c'est qu'un ouvrier allemand, cordonnier de profession, a lui-même intro-

1. Dans *l'Archiv* de Herrig, t. CXXIX.

duit le mot en question. Pour se perfectionner dans son métier et acquérir l'expérience de la vie, le compagnon courait les routes : il devait, s'il était français, faire son tour de France. Quoi de plus naturel qu'un artisan allemand, ou même plusieurs, faisant eux aussi leur tour de France, aient introduit la désignation qui leur était habituelle en Allemagne ? Evidemment la proximité des peuples parlant des dialectes germaniques n'a pas été sans influence, surtout pour Saint-Pol. »

M. Thorn, évidemment, ne nous donne cette façon de présenter les choses que comme une explication possible. Elle ne me paraît pas aussi naturelle qu'à lui. Pour que le nom que ce compagnon portait chez lui en allemand, *Schuhmacher*, ait pu devenir usuel dans une localité de France, il faut que lui-même s'y soit établi à poste fixe et que l'on ait considéré *choumaque* comme une espèce de nom propre, qu'après la mort ou, si vous voulez, du vivant même du cordonnier en question, on aurait étendu à d'autres cordonniers, soit que cette appellation de *choumaque* ait été considérée comme un titre d'honneur à cause de l'habileté du premier *Schuhmacher*, soit que le peuple l'ait employée d'abord comme sobriquet. Mais, même en admettant cette hypothèse, nous n'aurions trouvé que l'occasion de l'emprunt de ce mot, non pas la cause. Car les compagnons du tour de France étaient innombrables, il a dû en

rester certainement quelques-uns en France, des cordonniers, mais aussi des tailleurs, des orfèvres, que sais-je ? Alors, qu'est-ce qui a fait que, sur deux points éloignés l'un de l'autre, donc indépendamment, l'établissement d'un cordonnier ambulant a causé l'emploi général du nom de son métier, tandis que, presque toujours, comme on pouvait s'y attendre, le nouveau venu s'est empressé de désigner lui-même son métier par le terme du pays ?

Dans ce cas spécial, il faut, pour bien situer les faits, tenir compte de la grande extension du terme dans l'argot. Aussi je ne crois pas aussi fermement à ce compagnon du tour de France qui aurait amené l'emploi de *choumaq*. D'après le *Glossaire de Saint-Pol* de M. Edmont [1], *choumaq* s'y emploie en mauvaise part. En Bas-Maine — M. Thorn signale ce fait lui-même — le mot signifie « individu triste, de caractère renfrogné ». On voit donc d'abord qu'il est beaucoup plus répandu qu'on ne le dirait d'après la carte de l'*Atlas linguistique* employée par M. Thorn, et que ce qui constitue la particularité du mot c'est que sur deux points du pays — peut-être sur un seul — il a supplanté le terme indigène qui désigne le cordonnier. Pourquoi là seulement et nulle part ailleurs ? Le mystère subsiste ; nous n'avons fait

1. *Revue des patois gallo-romans*, IV, 282.

que déplacer le voile qui le couvre et qui d'ailleurs ne sera probablement jamais soulevé. Il a dû y avoir des circonstances locales que nous ne savons pas.

Le mot *hâte* est emprunté par le français au germanique, et plus tard Allemands, Anglais et Néerlandais s'empressent de le reprendre au français. Qu'est-ce que ce terme a de spécial qui en fait un article d'exportation ?

En présence de faits aussi peu ordonnés, on serait tenté de parler de « hasard » ; seulement, ce n'est là qu'un mot pour cacher notre ignorance, et puis, est-il bien vrai qu'il n'y a aucune règle dans l'emprunt de mots étrangers ?

Je crois, au contraire, qu'en se plaçant de façon à embrasser d'un coup d'œil d'ensemble la masse des mots, il y a deux faits qui nous permettent d'affirmer que l'emprunt obéit à certaines règles. C'est ainsi que, d'un poste élevé, on perçoit mieux le plan d'une ville et on juge mieux des mouvements des corps d'armée.

Comparons l'emploi de mots étrangers par les femmes et par les hommes. Henri Estienne avait cru remarquer que les femmes de son temps employaient moins de mots italiens que les hommes :

« Cel. Mais vous ne m'avez point encore parlé des dames de la cour, aussi bien que des gentils-

hommes. Or ay-je une question à vous faire touchant ces dames : asçavoir si elles aussi prennent plaisir de farcir leur langage d'herbes cueillies es jardins d'Italie. PHIL. Ceci ne leur est pas si ordinaire, à dire la verité : tant pour ne hanter pas tant ces jardins, qu'aussi pour n'avoir pas tant de hardiesse [1]. »

Il me semble qu'il y a moyen de comparer de plus près l'emploi de mots d'emprunt, par les femmes, de l'usage qu'en font les hommes. Cela paraît hardi, car, n'est-ce pas, comment faire la statistique de cet usage ? S'il ne s'agissait que de la langue écrite, nous n'aurions qu'à rapprocher des écrits de femmes et des travaux d'hommes, et alors il serait facile d'établir le pourcentage des mots étrangers qu'ils contiennent. Mais nous voulons savoir l'emploi vivant, spontané, instinctif. Il me paraît qu'on peut, sinon le connaître exactement, du moins s'en faire une idée approximative en étudiant des correspondances : c'est, je crois, la seule façon d'approcher de la langue parlée d'autrefois. Il est vrai que le moyen n'est pas absolument sûr car, autrefois surtout, on se servait dans ses lettres, même à des amis, d'un style plus pompeux qu'aujourd'hui. Dans tous les cas, il faut choisir des lettres intimes et la compa-

1. *O. l.*, I, 117. Cf. Kleinpaul, *o. l.*, p. 13 et Nyrop, *o. l.*, IV, 321.

raison ne doit porter que sur des mots « non techniques », de préférence encore sur les termes de la vie de tous les jours qu'emploient entre eux des gens qui se connaissent bien ; l'emploi des mots d'art, de science, etc., dépend trop des sujets de la correspondance.

J'ai donc examiné d'abord des lettres de femmes et d'hommes du XVIIe siècle, celles de Grotius et de sa femme, lorsqu'ils habitaient Paris, à leur beau-frère et frère, et celles que sa femme, quand elle séjournait en Hollande, écrivait à Grotius [1]. A la fin d'une de ses lettres elle dit : « J'ai écrit avec tant de hâte que je ne sais presque pas ce que j'ai dit. » Voilà justement ce qu'il nous faut. Son séjour à Paris a pu avoir une certaine influence sur sa langue, mais elle est toujours restée une vraie Hollandaise, plutôt hostile au milieu où les circonstances l'obligeaient à vivre. Puis, je me suis servi de la correspondance de deux femmes-auteurs de la fin du XVIIIe siècle, qui ont laissé chez nous une réputation bien méritée : Betje Wolf et Aagje Deken [2]. Et pour le XIXe siècle, j'ai pris un roman en lettres, œuvre d'une de nos bonnes romancières, Mme Bosboom-Toussaint, qui a justement voulu donner à ces lettres un

1. Ces lettres ont été publiées par H. C. Rogge (Leide, 1902),

2. Publication de Van Vloten dans « Nederlandsch Pantheon » n°s 89 et 90.

tour dégagé. Ce roman s'appelle *Majoor Frans.*

Je ne peux pas vous donner le détail de mes recherches sur ce point [1]. En voici le résultat. Les femmes emploient moins de mots français à signification étendue que les hommes ; et cela nous rappelle que les psychologues sont unanimes à accorder aux femmes une certaine préférence pour les détails et de la répulsion pour les généralisations. Puis, dans les lettres de femmes, il y a relativement plus de mots de la conversation que de termes appartenant aux groupes « caractère » et « intelligence » ; et ici encore nous reconnaissons un trait de l'esprit féminin, qui se sent attiré plutôt par la vie pratique que par le raisonnement et les abstractions.

Il me semble que ces deux constatations nous forcent d'admettre qu'entre l'emploi de mots étrangers et l'esprit de celui qui s'en sert, il existe des liens étroits ; l'usage de termes d'emprunt ne dépend pas plus de notre libre volonté que celui des mots de la langue maternelle ; c'est un acte inconscient. Et je me rappelle les paroles du regretté Victor Henry : « Le langage est le produit de l'activité inconsciente d'un sujet conscient ; aucun changement introduit par nous dans notre langage n'y est introduit consciemment : le lan-

1. Voyez *Franse Woorden in het Nederlands*, p. 105 et suiv.

gage est conscient, les procédés de langage sont inconscients [1]. »

Il n'était peut-être pas inutile de dire cela encore une fois bien haut à propos des mots d'emprunt. Car trop souvent encore on entend attribuer l'emploi de termes étrangers à une espèce de pose. Cela peut être vrai pour un individu, cela ne l'est certainement pas quand il s'agit de tout un peuple.

Je vous ai promis un autre fait qui prouve que l'emploi de mots étrangers obéit à certaines règles.

Quand on compare les mots que nous avons pris au français avec ceux qu'emploient d'autres peuples germaniques, on arrive à des résultats curieux. J'ai fait à ce sujet les constatations suivantes. Feu Miss Soames a dressé une liste des mots français en anglais, que, de nos jours, les Anglais sentent encore comme étrangers [2] ; deux tiers des mots « non techniques » que contient cette liste s'emploient aussi chez nous. Pour l'allemand, M. Rümelin a réuni près de six mille mots français qui ont cours au delà du Rhin [3] ; j'y prends les termes de la conversation et je constate que, sur

1. V. Henry, *Antinomies linguistiques* (Paris, 1896), p. 65-78.

2. Laura Soames, *Introduction to English, French and German Phonetics* (Londres, 1899), p. 98.

3. Voyez note 3 de la p. 96.

trois cents, il n'y en a que quarante-deux que nous n'employons pas. Un savant suédois déjà cité, M. Nordfelt, m'a écrit, après avoir parcouru mes listes de mots français en néerlandais, que ce sont à peu près les mêmes que ceux qui sont entrés en suédois. Il paraît donc bien que partout ces mots français ont servi à combler des lacunes.

Qu'est-ce que cela veut dire sinon ceci : que l'emploi de mots étrangers est dans un rapport étroit avec les conditions sociales et intellectuelles de ceux qui les empruntent. Tandis que les événements historiques peuvent causer des occasions d'emprunt, le choix des mots qui s'empruntent est déterminé par des causes intérieures qui, si l'on ne peut pas les connaître en détail, n'en sont pas moins réelles. On pourra au moins essayer d'en démêler quelques-unes.

M. Windisch dit ceci [1] : « L'emprunt d'un mot signifie toujours la supériorité matérielle du peuple auquel on emprunte par rapport à l'objet ou à l'idée dont il s'agit. » Il ajoute que cela n'est vrai que pour le premier contact et que plus tard d'autres causes d'emprunt surgissent, et il cite les paroles de Schuchardt [2] : « On emprunte facilement ce qu'on entend souvent ; je rappelle par exemple l'emploi

1. Windisch, *l. l.*, p. 115.
2. Schuchardt, *o. l.*,p. 37.

fréquent de *allons* par les Allemands. A cette fréquence s'ajoute souvent une supériorité intime de la langue étrangère, qui à son tour peut devenir une cause déterminante : brièveté, harmonie de la forme extérieure, netteté, fantaisie, humour de la forme intérieure. Alors ce devient une mode d'employer des expressions étrangères dans la conversation, là même où il n'y a pas une nécessité absolue. En Allemagne, on mêle une langue étrangère comme le français à la langue maternelle par affectation ou raffinement. »

Tâchons de préciser.

a) La cause première de l'emprunt doit être cherchée dans la valeur affective qu'a un mot étranger employé dans une phrase de la langue maternelle. Personne n'a mieux que Bally mis en relief ce fait que la langue n'exprime pas seulement des idées, mais qu'elle sert surtout à exprimer nos sentiments. « Nous mêlons sans cesse notre moi aux choses... Or ce moi, qu'est-ce qui le constitue essentiellement ?... Ce ne peuvent être nos idées, car il n'y a rien de plus impersonnel qu'une idée ; c'est bien plutôt toute la partie *affective* de notre être, nos émotions, nos sentiments, nos impulsions, nos désirs, nos tendances... Le langage, qui exprime aussi des idées, exprime avant tout des sentiments [1]. »

1. Bally, *o. l.*, p. 6.

Appliquons cette vérité aux mots d'emprunt et voyons sur quels points ils peuvent servir à mieux exprimer nos sentiments que les mots indigènes. C'est surtout parce qu'il frappe, étonne, étant moins bien connu de ceux qui l'emploient, que le mot d'emprunt commence par se distinguer des mots indigènes. Et même quand il a fini par s'assimiler complètement à la langue maternelle de celui qui parle, il arrive qu'il garde la nuance due primitivement à sa qualité d'étranger ; mais cela n'est pas toujours le cas, comme nous le verrons.

Ces nuances sont diverses :

D'abord l'euphémisme ; le mot étranger paraît moins brutal, parce qu'il est moins bien connu et que, pour ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement ou pas du tout la langue étrangère, le lien entre le mot et ce qu'il exprime, est moins évident. Ce mot est donc tout désigné pour exprimer des idées qui sont « tabou » dans la langue maternelle. On a déjà si souvent parlé des euphémismes qu'il me semble inutile de m'étendre à ce sujet. Une seule observation : l'euphémisme perd très vite sa force affective et alors on prend un autre terme étranger.

Autre nuance : le mot d'emprunt a une valeur hypocoristique ou contient une idée d'admiration. C'est par là que j'explique que nous avons un terme français pour « tante »

et anciennement pour « grand'mère », et non pas pour « oncle » ni pour « grand-père » ; rappelez-vous aussi qu'on emploie chez nous beaucoup de noms de baptême de femmes d'origine française et peu de noms d'hommes. Je constate une nuance d'admiration dans *robuste*, que nous employons concurremment avec le mot germanique *sterk*, pour exprimer la force physique d'un homme; *souple*, à côté de *slap*, exprime une certaine élégance.

Troisième nuance : le mot a une valeur pejorative. Cette nuance se développe surtout parmi les gens qui ignorent la langue à laquelle le mot a été pris : l'hostilité instinctive qu'éprouve le peuple pour les étrangers et qui fait aussi que, comme invectives, il emploie volontiers des mots empruntés à d'autres nations, est cause que le terme exotique, quand même il n'a en soi rien d'offensant, prend ce sens dans un autre pays. Darmesteter dit à ce propos : « Une ironie grossière semble prendre plaisir à dégrader un mot mal compris et à venger, sur la langue des lettrés, l'ignorance populaire [1]. » Ainsi le terme *Schuhmacher*, dont il a été question, sert surtout à désigner un « mauvais cordonnier ».

1. Darmesteter, *La Vie des Mots*, p. 106. Cf. K. Jaberg, *Pejorative Bedeutungsentwickelung im Französischen*, dans « Zeitschrift für roman. Philol. », XXIX, 65.

Quelquefois la nature de la nuance est plus difficile à définir. Le mot étranger donne un air de distinction ou bien renforce le sens de la phrase néerlandaise. Ainsi, pour renchérir sur *geen ogenblik*, nous ajoutons *geen moment*. Par là, le mot étranger nous aide à exprimer une nuance de la pensée pour laquelle la langue indigène ne nous fournit qu'une périphrase. Le plus souvent, il ne s'agit là que d'un fait de langue individuel, passager, mais qui peut avoir des conséquences d'une plus grande portée.

Ceci nous conduit à une seconde cause d'emprunt.

b) Chaque langue présente, dans son vocabulaire, des lacunes, et ici je prends ce mot dans un sens étendu, et je ne songe pas d'abord aux mots « techniques », bien que ceux-ci pourvoient certainement aussi à un besoin. La nécessité de formuler ses pensées avec précision nous amène à employer un mot étranger, au cas où notre langue ne possède pas un seul mot pour l'idée à exprimer. Ainsi, le néerlandais, pour rendre *équivalent*, *prestige*, *tutoyer*, serait obligé de recourir à des périphrases, s'il ne se servait pas des mots français ; voilà pourquoi ces termes sont devenus usuels chez nous. On préfère un terme synthétique à une circonlocution.

Ce cas est fréquent, dans d'autres langues aussi.

Dans les *Dialogues* d'Estienne, Celtophile s'étonne qu'on ait adapté le mot *bizarre* — que nous avons déjà cité à un autre propos — et demandeà Philausone : « Pensez-vous que n'ayons point de mot pour signifier ce que nous exprimons par ce mot *bizarre* ». Or, quand Philausone de son côté l'invite à nommer ce mot, il répond : « On peut dire, en un bon mot François (tiré de ce noble langage Grec) un *phantastique*. Et pour parler plus couvertement et honnestement, nous disons aussi : C'est un homme qui est un peu subiect à ses fantaisies. On dit aussi : C'est un homme qui a ses façons [1]. » Signalons d'abord la délicieuse inconséquence de mettre à la place d'un mot étranger *(bizarre)* un autre mot qui vient également d'une autre langue *(fantastique)*, mais qui vient de « ce noble langage Grec ». Ce mot écarté, que lui reste-t-il pour mettre à la place de *bizarre* que des périphrases ? Or, c'est justement parce qu'on préfère un mot seul à une circonlocution que *bizarre* est définitivement devenu français.

Et voici un exemple que me fournit mon expérience personnelle. J'habite une partie de la Hollande assez éloignée du centre, où l'on parle, même dans la bonne société, un dialecte qui, sur plusieurs points, diffère de la langue générale de notre pays. Contrairement à la langue générale,

1. Estienne, *o. l.*, I, 174.

ce dialecte possède un mot pour exprimer « ne pas se réaliser, ne pas se produire », ce que l'ancien français — soit dit en passant — exprimait aussi par un seul mot *(remanoir)*. Or, je me suis surpris employant ce terme groningois, bien que je n'aie appris à le connaître que depuis quelques années et que, ordinairement, ma langue soit pure de mots dialectaux.

Mots d'emprunt et mots indigènes.

Le temps n'est plus où, entre mots d'emprunt et mots indigènes, on faisait une très grande distinction. En comparant la dernière édition de l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* de M. A. Meillet aux deux premières, on constate qu'il y a accordé aux mots d'emprunt une importance plus grande. Il n'oppose plus les modifications que chaque génération fait subir involontairement à la langue de la génération qui précède, sans qu'aucune cause sociale soit en jeu, à l'influence qu'une langue exerce sur une autre langue, et qui a pour cause des accidents historiques, et il ne considère plus le premier phénomène seul comme le type normal de l'évolution linguistique. Actuellement, il caractérise celui-ci comme « l'évolution linguistique spontanée » et,

pour ce qui est des mots d'emprunt, il ajoute : « l'emprunt n'est pas un phénomène rare et accidentel, c'est un fait fréquent, ou, pour mieux dire, constant, et dont les recherches récentes montrent de plus en plus l'importance. »

En effet, l'emprunt, au sens le plus large du mot, se rencontre partout dans la vie du langage ; il est à la base de toutes les langues ; un individu subit l'influence d'un autre, un groupe d'individus celle d'un autre groupe d'individus, et cette influence se manifeste par la langue. L'empiètement de la langue générale sur les parlers locaux ne se fait pas autrement.

Un mot doit nécessairement avoir un commencement ; quelqu'un a dû le lancer, peut-être inconsciemment, et par suite de circonstances favorables d'autres personnes s'en sont servies. L'emprunt d'un mot étranger se fait de la même façon : une personne a dû, la première, l'employer dans une phrase de sa langue maternelle. Si je ne me trompe, l'étude plus approfondie des mots d'emprunt permettra de saisir sur le fait des phénomènes qui, dans la langue elle-même, ne se laissent pas isoler.

L'emprunt — voilà un premier point — peut avoir lieu dans des circonstances qu'on peut déterminer. On réussit à fixer quelquefois, avec plus ou moins d'exactitude, la date de la première apparition d'un mot étranger. Sans doute, après

tout ce que je vous ai dit dans ces leçons, vous ne vous faites plus d'illusion sur la précision à laquelle on peut prétendre. Mais, en comparaison des mots indigènes, ils nous permettent plus souvent d'acquérir quelque certitude sur le moment de leur introduction. Les tout premiers commencements, il est vrai, sont plongés dans l'obscurité, mais ils entrent, plus tôt que les mots indigènes, dans le cercle lumineux de l'histoire, parce que nous pouvons parfois les rattacher à des faits historiques.

Par là nous pouvons suivre plus facilement leur extension graduelle. Ainsi, chaque mot commence par être emprunté dans une signification spéciale ; nous le savons parce qu'il en existe encore que nous employons exclusivement dans une seule combinaison ou avec une signification unique. L'allemand *beschränkt* ne s'emploie chez nous que pour l' « étroitesse d'esprit » ; *exorbitant* n'y est dit que d'un « prix » qui dépasse les limites, nous employons *fatiguer* exclusivement comme terme technique pour « retourner la salade », etc. Puis, ils peuvent rayonner, soit conformément à la langue étrangère — rappelez-vous ce que j'ai dit de *rivière* — soit en suivant des voies indépendantes — vous savez combien le sens d'un mot étranger peut dévier. Eh bien, les mots indigènes ont dû souvent évoluer de la même manière, mais pour eux la marche progressive de l'évolution se soustrait à notre observation. Comme les mots

étrangers, ils ont pu commencer par n'avoir qu'une signification restreinte, et ont pu n'être primitivement employés que dans un milieu spécial ; or, ces milieux — et voilà une troisième différence entre les deux groupes de mots — sont plus faciles à déterminer pour un terme emprunté.

Je m'empresse de préciser ma pensée. Le rapprochement que je viens de faire ne s'applique qu'aux langues des peuples civilisés, ceux dont les idées se distinguent entre elles avec une certaine netteté. Je le dis, parce que sans cela vous pourriez m'objecter que, chez les peuples primitifs, comme chez les très jeunes enfants, les mots indigènes ont un sens très vague et très étendu, et ne se spécialisent que peu à peu.

Donc, néologismes et mots d'emprunt ont des points de contact. La division entre mots « techniques » et « non techniques » ne s'applique pas qu'aux etrangers. Je cite les paroles suivantes de Darmesteter [1] : « Les néologismes peuvent se diviser en deux classes, suivant qu'ils désignent des faits *nouveaux*, objets ou idées, ou qu'ils désignent *autrement* des faits anciens. Les faits nouveaux veulent des mots nouveaux : le néologisme en ce cas est, non seulement légitime, mais

1. A. Darmesteter, *De la Création actuelle de mots nouveaux* (Paris, 1877), p. 32-35.

nécessaire. » Par rapport à la seconde sorte de néologisme il dit : « Il consiste à substituer à un mot ancien, à une périphrase ancienne, un mot nouveau. Ce néologisme est soit littéraire, soit populaire, c'est-à-dire soit créé par les écrivains, soit créé par le peuple. » Cette dernière expression me semble vague ; chaque création nouvelle est individuelle, et les néologismes littéraires ne se distinguent des néologismes que Darmesteter appelle « populaires » que parce que, pour les premiers, on connaît celui qui les a formés, et non pas pour les autres, et parce que les premiers restent souvent individuels, tandis que les autres se sont généralisés. Darmesteter continue : « Bien que chacun des changements de mots ait sa cause spéciale et déterminante, toutefois, si l'on embrasse l'ensemble de ces transformations dans leurs successions historiques, on voit dominer une ou deux causes générales, dont les applications varient à l'infini, mais dont l'action paraît constante. Le peuple veut une langue à la fois *expressive* et *claire.* »

N'est-il pas frappant de constater que les causes que nous avons cru discerner pour l'emprunt de mots sont à peu près les mêmes ? *Expressive*, oui, c'est pourquoi la valeur *affective* des mots étrangers joue un si grand rôle ; *claire*, c'est pourquoi on emploie un mot étranger là où la langue maternelle n'a qu'une périphrase.

Mesdames, Messieurs,

Il est temps de terminer. Je suis arrivé au bout du programme que j'ai dressé pour ces leçons. Si les résultats de mes recherches vous paraissent moins précis que vous ne l'attendiez ou que vous ne l'auriez désiré, évidemment cela sera en partie ma faute, mais veuillez aussi tenir compte de la nature de ces études. La connaissance des phénomènes linguistiques semble souvent s'éloigner à mesure que l'on croit en approcher ; elle semble fuir comme l'horizon devant le navigateur. Faut-il désespérer pour cela d'atteindre le port ? Non, n'est-ce pas ? Vous ne me reprocherez donc pas de vous laisser en pleine mer. Les pilotes ne manquent pas qui pourront vous indiquer la voie.

Je n'ai plus qu'à vous remercier de l'attention avec laquelle vous avez bien voulu suivre mon exposé. Quant à moi, il me restera de ces quatre heures que j'ai vécues parmi vous un souvenir ineffaçable. Puisse votre belle patrie continuer à envoyer les rayons de son intelligence et de sa sensibilité artistique sur le monde entier, telles les ondes du télégraphe érigé là-haut au sommet de la tour qui domine Paris.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE LEÇON

Pages

Rapports entre la France et la Hollande d'après l'histoire 6
Rapports politiques et dynastiques 7
Rapports commerciaux et industriels 19
Rapports d'église et d'école 22
Rapports militaires 24
Rapports littéraires 26
Relations privées 27
Les mots français signes de l'influence française 33

DEUXIÈME LEÇON

Mots « techniques » 55
Science et Art 56
Vie publique 62
L'Homme comme membre de la société .. 71
Conclusions sur les mots « techniques » .. 77
Mots « non techniques » 80

TROISIÈME LEÇON

Autres éléments français en néerlandais 90
Nouveaux mots français formés au moyen d'éléments français 92

Nouveaux mots néerlandais formés au moyen d'éléments français..... 98
Mots néerlandais habillés à la française... 104
Traductions 106
Syntaxe et Morphologie..... 113
Conclusions sur les mots et éléments « non techniques »..... 118

QUATRIÈME LEÇON

Mots d'emprunt « non techniques » dans d'autres langues..... 131
Mots italiens et espagnols en français.... 132
Mots germaniques en français..... 139
Mots français en anglais..... 141
Mots français dans le Mecklembourg.... 145
Le Phénomène de l'emprunt 150
Causes de l'emprunt..... 151
Mots d'emprunt et mots indigènes..... 166

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

PARIS (Gaston). **Mélanges de littérature française du Moyen Age**, publiés par Mario ROQUES. Un fort volume gr. in-8° 20 fr.

En vente : **Mélanges linguistiques.** L'ouvrage complet 25 fr.

BÉDIER (Joseph), *professeur au Collège de France*. **Les légendes épiques**. Recherches sur la formation des chansons de geste. I. Le cycle de Guillaume d'Orange. 1908, in-8. 8 fr.

— II. La légende de Girard de Roussillon. — La légende de la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne. — Les chansons du geste et les routes d'Italie. — Ogier de Danemark. — La légende de Raoul de Cambrai. 1909, in-8. 8 fr.

— III. La légende des « enfances » de Charlemagne et l'histoire de Charles Martel. — Les chansons de geste et le pèlerinage de Compostelle. — La *Chanson de Roland*. — De l'autorité du manuscrit d'Oxford pour l'établissement du texte de la *Chanson de Roland*. 1912, in-8, 481 pages. 8 fr.

— IV. Richard de Normandie dans les chansons de geste. — Gormand et Isembard. — Salaman de Bretagne. — L'abbaye de Saint-Denis. — Renaud de Montauban. — Quelques légendes de l'Ardenne. — Les prétendus modèles mérovingiens des chansons de geste. — L'histoire dans les chansons de geste. — Les légendes localisées. — La légende de Charlemagne et Conclusion. 1913, in-8, 512 pages. 8 fr.

— Les 4 volumes ensemble (Ouvrage complet et terminé). 30 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie Française. (Grand prix Gobert 1910).

Ce n'est point dans une hypothétique épopée contemporaine de Charlemagne ou de Chilpéric qu'il faut chercher les origines des romans de chevalerie du XIIe et du XIIIe siècles : c'est exclusivement, dans les sentiments et dans les idées, dans les goûts et dans les intérêts des hommes du XIIe et du XIIIe siècles. Les plus anciens d'entre eux ont été composés au XIe siècle au plus tôt. Les chansons de geste, colportées par des jongleurs nomades, étaient surtout destinées à des publics forains que des exhibitions de reliques et des marches attiraient autour des principaux sanctuaires. A peu d'exceptions près, les légendes épiques du moyen âge se rattachent chacune à une certaine abbaye, qui était alors but de pèlerinage, ou étape de pèlerinage, ou qui se dressait sur l'emplacement ou sur le chemin d'une foire illustre. C'est là, aux abords de ces divers sanctuaires, que les légendes épiques se sont formées, par l'effort combiné de clercs et de jongleurs pareillement intéressés à attirer et à retenir, à édifier et à récréer les mêmes publics. Une étude des chansons de geste est incomplète si elle n'est pas, pour une part, une étude des routes et des *croisées* de l'ancienne France, de ses marchés, de ses pèlerinages, des lieux où les hommes se rencontraient, et où, de leur contact naquirent tant de formes nouvelles de la pensée, de l'art et de la poésie.

De Guillaume d'Orange à Girard de Roussillon, de Charlemagne à Raoul de Cambrai et à Roland, l'auteur considère en cet ouvrage tour à tour les principaux héros des romans de chevalerie et toutes les grandes légendes épiques du moyen âge français, c'est-à-dire toutes celles de nos chansons de geste qui ne sont pas des fictions récentes, purement imaginaires, toutes celles qui ont quelque fondement historique ou quelque ancienneté.

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

Publiés sous la direction de MARIO ROQUES

La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle, éd. par Gaston RAYNAUD, *deuxième édition*, revue par Lucien FOLLET. Un volume in-8° de VII-35 pages. 0 fr. 80

François VILLON, **Œuvres,** édit. par UN ANCIEN ARCHIVISTE [Auguste LONGNON]. Un volume in-8 de XVI-124 pages 2 fr.

Courtois d'Arras, jeu du XIIIe siècle, édit. par Edmond FARAL. Un volume in-8° de VI-34 pages. 0 fr. 80

La Vie de Saint Alexis, poème du XIe siècle, texte critique de Gaston PARIS. Un volume in-8° de XI-50 pages. 1 fr. 50

Le Garçon et l'Aveugle, jeu du XIIIe siècle, éd. par Mario ROQUES. Un volume in-8° de VI-18 pages 0 fr. 50

ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIIIe siècle. **Le Jeu de la Feuillée,** éd. par Ernest LANGLOIS. Un volume in-8° de XIV-76 pages. 2 fr.

Les Chansons de Colin Muset, éd. par Joseph BÉDIER, avec transcription des mélodies, par J.-B. BECK. Un volume in-8° de XIII-44 pages. 1 fr. 50

Huon le Roi, *Le Vair Palefroi*, avec deux versions de *La Male Honte*, par **Huon de Cambrai,** et par **Guillaume,** fabliaux du XIIIe siècle, éd. par Arthur LANGFORS. Un volume in-8° de XV-68 pages. 1 fr. 75

Les Chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred JEANROY. XX-42 pages. 1 fr. 50

Romania. Dirigée par Mario ROQUES. Un an, 20 fr.; Départements, U. P. 22 fr.

Le Moyen-Age. Dirigé par A. MARIGNAN, M. PROU, de l'Institut, professeur à l'école des Chartes et WILMOTTE. Un an: 15 fr.; Départements, U. P. 32 fr.

Revue des Bibliothèques. Dirigée par E. CHATELAIN, de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris et L. DOREZ, bibliothécaire Nationale. Un an: 15 fr.; Départements, U. P. 17 fr.

Revue Celtique. Dirigée par J. LOTH, prof. au Collège de France. Un an: 20 fr.; Départements, U. P. 22 fr.

Recueil de Travaux, relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes. Dirigé par G. MASPERO, de l'Institut. Chaque volume (4 fascicules), 30 fr. Départements, U. P. 32 fr.

Revue de Philologie Française et de Littérature. Dirigée par Léon CLÉDAT, professeur à l'Université de Lyon. Un an: 15 fr.; Départements, U. P. 16 fr.

Revue Internationale de l'Enseignement supérieur. Mensuelle. 24 fr.

Bulletin mensuel des récentes Publications françaises (*Bibliothèque Nationale*), 1.200 pages par an. Nouvelle série méthodique. Un an, 10 fr.; U. P. 12 fr.

PF
582
F8S3

Salverda de Grave, Jean Jacques
L'influence de la langue francaise

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
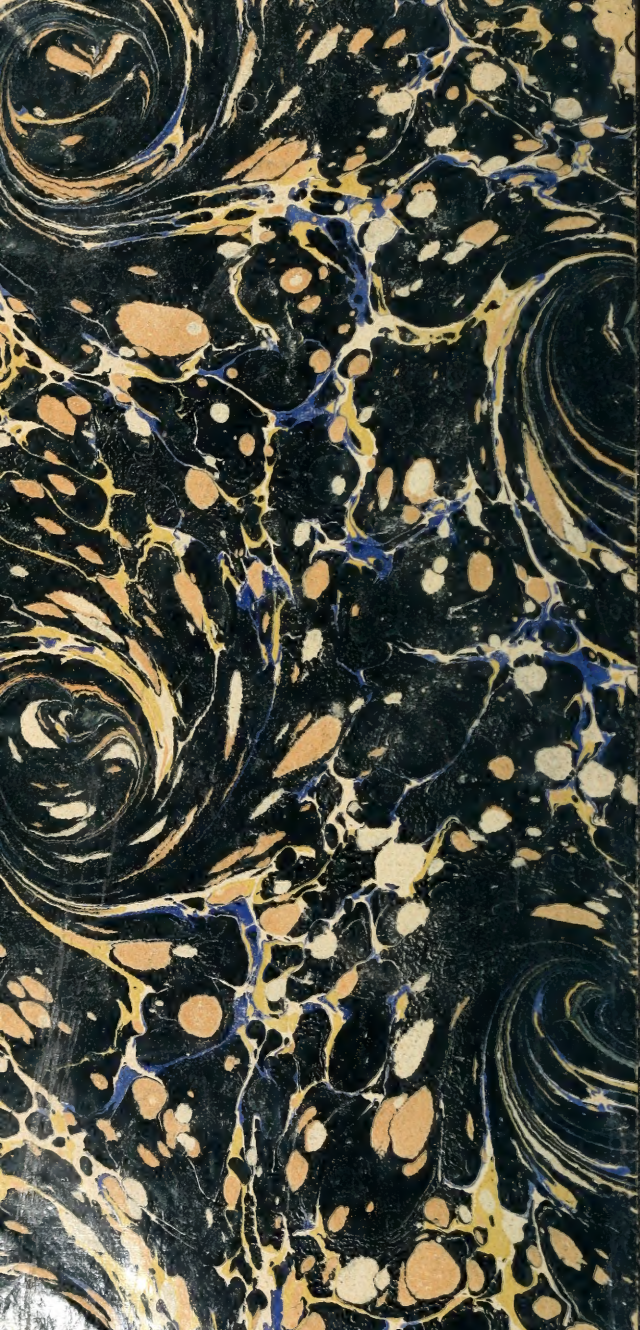
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY